

BIODIVERSITÉ

LES BONNES PRATIQUES
DU SECTEUR COSMÉTIQUE



FEBEA

FÉDÉRATION DES
ENTREPRISES DE LA BEAUTÉ

PRÉFACE

À partir du milieu du XX siècle, les acteurs de la cosmétique ont réalisé un formidable travail. Les produits, les formules, l'innocuité, la compréhension de la physiologie de la peau, la sensorialité, la protection, le nettoyage et l'embellissement etc. Toutes les dimensions d'une qualité, d'un service pour les consommateurs ont été visitées.

Cet élan a rendu possible l'internationalisation de la cosmétique, le développement de propositions extrêmement novatrices. Les exportations françaises ont grandement profité dans ce domaine à la balance commerciale. La cosmétique est une industrie qui présente par bien des aspects une dimension fondamentale et créatrice du lien social.

Jamais nous semble-t-il, les fabricants n'ont oublié que toutes les formules venaient de la Terre, mélangeant les eaux aux huiles, ajoutant les gels et les pigments, imaginant les extraits de plantes et huiles essentielles, le plus souvent issus directement des natures.

Depuis 2000, avec le grand projet Onusien de partage des avantages issus des ressources génétiques, l'industrie cosmétique a été au cœur de la mise en place d'un grand protocole, le Protocole de Nagoya, signé en 2014, qui organise la manière dont les plantes, venant d'un territoire, doivent, par leur usage industriel, profiter au territoire dont elles sont issues, et aux populations locales.

Cette dimension dit l'engagement croissant pour les questions de respect, de compréhension, de connaissance de la biodiversité. Mais ce n'est bien sûr pas assez !

Nous les humains réalisons que nous sommes désormais engagés à nous trouver confinés dans « la zone critique » que la Terre nous offre à habiter. La grande catastrophe de l'Anthropocène bouleverse au niveau global comme au niveau local le Climat, la Biodiversité, les sols arables, les eaux et l'Océan.

Notre sort est lié à Gaïa, et nos économies, nos sociétés ont à inventer un « nouveau régime climatique » dans lequel il soit possible aux humains et aux non humains d'inventer des équilibres. Ce que dit Bruno Latour^[1] est un appel.

La biodiversité, directement liée à nos activités, serait donc une chance, parce qu'elle représente le partenaire formidable de nos résiliences.

Nous les urbains, distancés des non humains et des milieux naturels, avons à retrouver la

conscience du formidable potentiel des plantes simples, des interactions entre animaux et végétaux sur des sols immensément riches de potentiels humiques.

Ce document est une contribution, humble mais volontaire, pour indiquer des pistes aux acteurs, permettre d'ouvrir des traces, des parcours, pousser à l'invention de dialogues entre les territoires des vivants !

Il est le fruit de nombreux échanges des acteurs de la FEBEA, engagés chacun pour leur part dans cette industrie forte, agile, curieuse, souvent féminine.

Il dit à la fois le désir de l'adaptation, mais aussi la recherche d'une possible « cosmopolitese », c'est-à-dire d'une « diplomatie des interactions » qui permette de contribuer encore pour le futur à se sentir chacun vivant dans un milieu vivant, peut être confinés mais faisant bellement société. L'industrie cosmétique, dans sa mêlée avec les biodiversités, pourra alors, en reprenant Baptiste Morizot^[2], être actrice pour « raviver les braises du vivant ».



Hélène Leriche

Docteur vétérinaire et Docteur en écologie
Responsable Biodiversité et Economie ORÉE



Claude Fromageot

Directeur Développement Responsable Groupe Rocher
Secrétaire Général de la Fondation Yves Rocher
Président du Bureau des Affaires Environnementales FEBEA
Co-président du Groupe de travail Biodiversité et Economie ORÉE



ÉDITO

En 2021, la FEBEA a dévoilé la raison d'être du secteur cosmétique :
« *Prendre soin de vous, respecter la beauté du monde* ».

Expression de la contribution des entreprises cosmétiques à la société mais aussi de leur responsabilité, cette raison d'être se veut surtout une raison d'agir, qui va structurer nos actions pendant les années à venir autour de plusieurs socles d'engagements, au premier rang desquels la transition écologique.

Comment mieux contribuer à « respecter la beauté du monde » que d'en préserver les ressources naturelles ? Au-delà de l'engagement nécessaire, la biodiversité représente un enjeu stratégique concret pour tous ceux qui développent, fabriquent ou commercialisent des produits cosmétiques.

La biodiversité est la source d'une grande partie des ingrédients qui composent les formules cosmétiques, depuis les produits d'hygiène corporelle aux parfums, en passant par toute la gamme de produits de soins et de maquillage. Depuis de nombreuses années, les entreprises cosmétiques s'impliquent et dédient des ressources à la mise en place de filières d'approvisionnement durables, à la mesure de leur empreinte sur la biodiversité et pour réduire leur impact.

Continuer de faire bénéficier des bienfaits de la nature à travers les produits cosmétiques tout en partageant les avantages avec les communautés locales, sécuriser les filières, garantir des ressources renouvelables, rechercher des ingrédients naturels nouveaux tout en innovant dans les biotechnologies, concevoir ses formules et emballages dans une perspective d'économie circulaire... sont autant de préoccupations très concrètes, au cœur des stratégies de nos entreprises.

Aller plus loin, plus vite, est aujourd'hui une nécessité, dont le secteur a pris conscience. Là encore, la force du collectif sera un élément décisif de l'efficacité et de l'accélération.

Pour y contribuer, la FEBEA a souhaité mettre en commun les pratiques existantes pour inspirer et faire bénéficier l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille, de ces expériences. C'est l'objet de ce guide : le temps de l'expérimentation doit maintenant laisser place au déploiement des bonnes pratiques à plus grande échelle et de façon plus systématique.

Le secteur cosmétique souhaite jouer tout son rôle dans la construction d'un futur durable qui protège et prend soin de ce bien si précieux qu'est la biodiversité. Ce guide est fait pour vous inspirer !



Emmanuel Guichard
Délégué général de la FEBEA

SOMMAIRE

	CHAPITRE 1
08	CRÉER DES FILIÈRES DURABLES
09	01. Raisonner l'origine de nos matières premières
09	• Favoriser l'approvisionnement local et mettre en valeur le terroir
11	• Choisir des matières premières non menacées ou surexploitées
11	• Focus CITES
12	• Garantir la traçabilité des matières
14	02. Soutenir les fournisseurs et les agriculteurs
16	• Favoriser les circuits courts et soutenir le développement local
18	• Nouer des partenariats à long-terme avec les fournisseurs
21	03. Être acteurs dans la préservation des territoires et des communautés
21	• Mener des programmes environnementaux, s'engager pour la biodiversité
24	• Focus Atteindre un objectif zéro déforestation
27	• Préserver les connaissances et les savoir-faire traditionnels des communautés locales
27	• Focus Le Protocole de Nagoya
31	• Focus La Cosmétologie
	CHAPITRE 2
32	FAVORISER DES PRATIQUES AGRICOLES RESPONSABLES
33	01. S'approvisionner via une agriculture favorable à la biodiversité
35	• Focus Agroécologie et agriculture régénératrice
38	• Focus Alcool de betterave
40	02. S'approvisionner via la collecte en préservant les ressources naturelles
44	03. S'engager pour la cause animale
44	• Focus Tests animaux
	CHAPITRE 3
46	ENCADRER ET VALORISER SES ENGAGEMENTS
47	01. Développer en interne des chartes responsables et des outils d'analyse de risques
50	02. Opter pour des standards et des certifications internationaux reconnus
53	03. Rejoindre des initiatives
	CHAPITRE 4
54	INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS L'ÉTAPE DE LA FABRICATION
55	01. Maîtriser la consommation d'eau et d'énergie
59	02. Transformer les espaces
60	• La biophilie : la nature s'invite au bureau
61	• Quelles bonnes pratiques au bureau ?
62	03. Agir dans les territoires avec les parties prenantes
64	• L'obligation réelle environnementale (ORE)
65	• Focus Agir en faveur de la sauvegarde des abeilles
67	04. S'appuyer sur des certifications et standards existants

	CHAPITRE 5
68	BIODIVERSITÉ ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE
69	01. Ecoconcevoir les matières premières et les formules
73	02. Réduire l'impact des emballages sur les écosystèmes
76	• Faire une analyse de cycle de vie
76	• Améliorer la recyclabilité
77	• Focus Citeo : accélérer l'économie circulaire pour protéger la biodiversité
78	• Répondre aux nouveaux usages
79	• Focus Protéger la nature et les océans
81	• Focus Plastiques biosourcés
82	03. Prévenir à la source, recycler et valoriser les déchets pour protéger la nature
84	04. Accompagner les consommateurs
85	• Un outil d'aide à la décision : SPICE Tool
	CHAPITRE 6
86	DISTRIBUTION ET BIODIVERSITÉ
87	01. Choix logistiques
88	02. Transformer les espaces de distribution et les points de vente
89	03. Ecoconcevoir les points de vente et gérer la publicité sur le lieu de vente
91	04. Réemployer les produits invendus
	CHAPITRE 7
92	DEVENIR ACTEUR DE LA BIODIVERSITÉ
93	01. Sensibiliser à la biodiversité
96	02. Former les collaborateurs
99	03. S'engager pour la biodiversité
103	04. Mesurer l'empreinte biodiversité
105	05. Philanthropie et biodiversité
	ANNEXE
110	Acteurs de la biodiversité
111	• ORÉE
112	• Office Français de la Biodiversité (OFB)
112	• Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB)
113	Cadre de la biodiversité - International, Europe et France
117	Initiatives collectives et engagements / Coalitions d'acteurs
119	Boîte à outils
119	• Normalisation
119	• Guides
121	Agenda biodiversité

CHAPITRE 1

CRÉER DES FILIÈRES DURABLES

Le secteur cosmétique repose en partie sur l'utilisation de matières premières naturelles parfois précieuses et rares. Par conséquent, au fil des années, des filières d'approvisionnement durables ont été créées dans le but de pérenniser ces ressources provenant essentiellement du monde végétal.

Construire ces filières implique par exemple d'évaluer les risques liés à l'utilisation des plantes, d'accompagner et de soutenir les producteurs ou de sécuriser l'emploi de certaines ressources par le biais de certifications.

Le développement des filières dans leurs pays d'origine permet également de pérenniser les connaissances et savoir-faire traditionnels.

RAISONNER L'ORIGINE DE NOS MATIÈRES PREMIÈRES

01.

FAVORISER L'APPROVISIONNEMENT ET METTRE EN VALEUR LE TERROIR

Dans notre secteur, nombreux sont les exemples d'acteurs qui favorisent l'approvisionnement local et mettent en valeur les terroirs.

» LES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» CLARINS : UN LABORATOIRE À CIEL OUVERT ET UN ÉCRIN PRÉSERVÉ

Créé en 2016, le Domaine Clarins illustre la préoccupation de production locale de plantes médicinales. Au cœur d'un espace naturel de 80 000 hectares dans les Alpes, à 1 400 mètres d'altitude, ce site de 20 hectares est un laboratoire à ciel ouvert unique et totalement innovant.

Sur ce site certifié agriculture biologique, les plantes sont minutieusement observées pour les comprendre et en extraire la quintessence. Plus de 1000 prélèvements ont été étudiés sur des dizaines d'espèces locales afin de mettre en valeur leur composition au fil des saisons, en conditions de culture. Ce Domaine regroupe en un même lieu une collection inédite de plantes habituellement disséminées dans la nature, ainsi que des plantes de plaine pour expérimenter leur vie en altitude. Six espèces sont déjà récoltées pour la production et l'incorporation dans des produits finis. Un inventaire botanique inédit est en cours pour valoriser et conserver l'exceptionnelle biodiversité de ce site.



Le Domaine Clarins à Serraval - © Clarins

Vidéo : A la découverte d'un laboratoire à ciel ouvert :
<https://youtu.be/6kH8QR9rcB8>

➤ APPROVISIONNEMENTS LOCAUX :

SISLEY

Lorsque cela est possible, Sisley favorise les circuits locaux pour son approvisionnement. Ainsi, la France est son premier pays fournisseur d'actifs. Un exemple parmi d'autres, le Sarrasin, dont l'extrait est présent dans certains soins et produits de maquillage Sisley, est cultivé en Bretagne. Cette filière locale bénéficie d'une traçabilité jusqu'au champ.

GROUPE NUXE

Le Groupe NUXE favorise l'approvisionnement local, en France, quand cela est possible et pertinent. Pour sa gamme NUXE BIO, par exemple, le riz cultivé en Camargue a été sélectionné selon un cahier des charges strict garantissant qualité supérieure et respect de l'environnement et de la biodiversité.

LABORATOIRES PIERRE FABRE



Champ d'Avoine sur le domaine de Terre d'Avoine (Tarn) - © Guillaume Oliver

La marque A-DERMA (Laboratoires Pierre Fabre), a sélectionné dans les années 1990 une variété d'avoine pour sa richesse en actifs végétaux, son utilisation initiale dans un pain dermatologique mais également la possibilité de la cultiver dans le sud-ouest de la France. Aujourd'hui, 100% de la production de partie aérienne d'avoine Rhéalba® est cultivée en agriculture biologique et a obtenu l'agrément Bio Sud-Ouest France mettant en avant une agriculture biologique et locale.

➤ L'OCCITANE VALORISE LE TERROIR DE PRODUCTION PROVENÇAL



© L'Occitane en Provence

Les ingrédients stratégiques pour la marque L'Occitane en Provence sont majoritairement sourcés en Provence : en 2020, 25 filières durables étaient localisées sur le territoire provençal.

La marque s'approvisionne en lavande de Provence certifiée AOP (appellation d'origine protégée). Cette certification garantit l'approvisionnement local : seuls les producteurs de quatre départements (Drôme, Vaucluse, Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes) dont les communes sont situées au-dessus de 800 mètres d'altitude, peuvent présenter leur production d'huile essentielle à cette sélection de qualité AOP. La certification permet ainsi de valoriser un terroir de production (une production historiquement ancrée sur le territoire et dont la qualité y est bien spécifique).

CHOISIR DES MATIÈRES PREMIÈRES NON MENACÉES OU SUREXPLOITÉES

Pour préserver les ressources, les écosystèmes dont elles font partie, et limiter leur impact sur le milieu naturel, les entreprises évitent notamment de prélever des ressources en milieu sensible dont l'équilibre est fragile ou la récolte de plantes protégées en milieu naturel.

Les entreprises intègrent également les obligations qui découlent des conventions ou réglementations existantes comme les listes CITES, la liste rouge mondiale des espèces végétales et animales menacées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ou les listes nationales.

Elles veillent à ne pas surexploiter les ressources naturelles, même non réglementées et mettre en culture une espèce menacée peut être une action utile.



CITES



La convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, dite Convention CITES, est un accord intergouvernemental signé le 3 mars 1973 à Washington et qui regroupe aujourd'hui 183 Etats.

L'objectif de la convention est de veiller à ce que le commerce international de spécimens ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.

Lorsqu'un ingrédient est couvert par la Convention CITES, son utilisation dans un produit cosmétique implique de disposer des preuves de l'origine licite des spécimens utilisés.

<http://www.cites.org>



GARANTIR LA TRAÇABILITÉ DES MATIÈRES

Des matières premières utilisées dans les formules cosmétiques sont elles-mêmes produites à partir de plusieurs ingrédients ou substances, qui sont issus de la transformation de plantes ou d'autres ressources naturelles (glycérines, texapon...). La chaîne de fabrication comprend plusieurs étapes réalisées par des acteurs différents, avec parfois des mélanges de matières issues de différentes sources. La sécurisation des filières pour des filières durables nécessite avant tout d'avoir la traçabilité de l'origine des matières premières utilisées dans les formules, et ce travail s'avère souvent complexe.

Pour y parvenir, les entreprises cosmétiques rejoignent des initiatives et des regroupements d'acteurs qui travaillent sur les mêmes ressources, ou font appel à des organisations expérimentées comme l'Union for Ethical Bio Trade (UEBT), organisation à but non lucratif qui certifie le sourcing durable des matières premières.

» LES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» SYMRISE EST MEMBRE DE L'UEBT

Depuis 2018, Symrise AG est membre à part entière de l'UEBT. Avant cela, Symrise Madagascar et Symrise Brazil en étaient déjà membres. Ces deux entités ont mis en œuvre plusieurs programmes très complets conçus pour promouvoir les pratiques de culture et de collecte durables des matières premières naturelles et apporter un soutien socio-économique aux petits exploitants et collecteurs locaux.

L'adhésion à l'UEBT montre que Symrise fait partie d'un mouvement croissant d'entreprises engagées à améliorer leur impact sur la biodiversité tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement.

» LE MONDE VÉGÉTAL AU CŒUR DES INNOVATIONS DES LABORATOIRES EXPANSCIENCE

La politique d'approvisionnement des Laboratoires Expanscience en matières premières végétales :

- Est basée sur la norme ISO 26000 et respecte les critères de l'UEBT, dont ils sont membres depuis 2011,

- S'appuie sur une personne responsable « sourcing végétal soutenable », en charge du relai auprès des populations et autorités locales,
- Repose sur un plan d'action de RSE pour 100% de leurs propres filières (analyse d'impact environnemental, relations et conditions de travail, droits humains, bonnes pratiques...).

Les actifs cosmétiques sont issus de 19 filières d'approvisionnement (avocat, maca, maracuja, acacia, lupin...). À chaque étape - de la sélection de la ressource à son utilisation finale - Expanscience veille à limiter les impacts de ses activités sur l'être humain et sur son environnement, à développer des pratiques responsables et à entretenir des relations commerciales équitables et pérennes avec ses fournisseurs.

La filière d'approvisionnement en maca est issue d'une culture biologique labellisée Fair for Life par Ecocert depuis 2020. La maca entre dans la composition des actifs cosmétiques Skinhairgium® Bio et Macaline®.

» LE GROUPE ROCHER S'APPROVISIONNE DE FAÇON RAISONNÉE

Le Groupe Rocher définit des règles à respecter par toutes les équipes internes et tous ses partenaires concernant les



Calendula © Ronan Moucheboeuf

les ingrédients. Le processus de qualification met à leur disposition une série de tests et de méthodes pour confirmer à la fois l'innocuité et le respect de la planète. L'impact environnemental des ingrédients (sourcing, renouvelabilité, traçabilité, écotoxicité, biodégradabilité, procédé de transformation...) est évalué, ainsi que la politique RSE des fournisseurs. Les équipes de formulation disposent d'un outil pour sélectionner les matières premières ayant le meilleur profil RSE.



Pour aller plus loin sur ses filières d'ingrédients botaniques, la marque Yves Rocher s'est engagée en 2020 avec l'UEBT dans une démarche d'amélioration continue pour un sourcing responsable et durable.

» NUXE : TRAÇABILITÉ DES INGRÉDIENTS

L'analyse ADN des végétaux représente une véritable avancée dans le domaine de la sécurité et de la traçabilité des ingrédients cosmétiques naturels dont ils sont issus. Depuis quelques années, le Groupe NUXE travaille avec la société spécialisée DNA Gensee sur le traçage génétique. Chaque actif de la gamme NUXE BIO a été analysé et les travaux continuent sur les autres actifs des gammes NUXE. L'ambition est de créer un cercle vertueux du fournisseur de ressources naturelles (plantes, algues, etc..) au consommateur final pour une meilleure transparence et une utilisation plus durable des ressources.

<https://www.dnagensee.com/>

» L'OREAL : LA TRAÇABILITÉ AU CŒUR DU SOURCING DURABLE

L'Oréal place la traçabilité au cœur de sa politique de sourcing durable des matières premières d'origine renouvelable. Pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé de 100% de sourcing durable, les matières premières doivent être traçables en disposant d'une origine botanique et géographique et d'une méthode de culture/collecte identifiées. Ces informations sont la base de toute sa méthodologie d'analyse des enjeux environnementaux et sociaux de ses filières d'approvisionnement. Des campagnes de traçabilité sont régulièrement organisées afin de maintenir les données à jour. En signant la Charte Qualité, les fournisseurs s'engagent à informer L'Oréal de tout changement d'origine. Sur des chaînes d'approvisionnement complexes et concurrentielles comme celle des dérivés d'huile de palme et de palmiste, L'Oréal s'appuie sur l'expertise d'une tierce partie indépendante pour conduire chaque année une campagne de traçabilité auprès de ses fournisseurs. Via le Sustainable Palm Index, les fournisseurs sont également évalués sur leur capacité à tracer les matières premières livrées à L'Oréal.

» LVMH : TRAÇABILITÉ ET CERTIFICATION

LVMH et ses Maisons déploient leur nouvelle stratégie environnementale LIFE 360 avec notamment un système de traçabilité dédié pour chaque matière première stratégique et la certification UEBT de leurs ingrédients iconiques. Ainsi, Guerlain est devenu membre à part entière de l'UEBT en mai 2021 et mène des audits en 2021 et 2022 sur ses filières iconiques et stratégiques de plantes à parfum et miels en visant la certification Sourcing with Respect de 100% de ces filières d'ici à 2030.

» PIERRE FABRE VALORISE LES CO-PRODUITS

La valorisation de co-produits alimentaires ou non est un moyen de capitaliser les exigences de traçabilité sur les matières et de donner une valeur supplémentaire à cette matière première végétale. La margine d'olive biologique, utilisée pour fabriquer l'actif de Klorane (Pierre Fabre) est issue de la fabrication de l'huile d'olive par l'agriculteur grec pour lequel a été financée la replantation de 10.000 oliviers après les incendies de 2007 dans le Péloponnèse, sur la commune de Figalia. Autre exemple avec l'huile de chardon-marie chez Avène qui valorise un co-produit de l'extraction de la sylimarine utilisée dans l'industrie pharmaceutique pour en faire un actif cosmétique, dont le processus génère à son tour des co-produits. L'huile résiduelle est en cours d'évaluation pour en faire un nouvel actif cosmétique.

SOUTENIR LES FOURNISSEURS ET LES AGRICULTEURS

Pour assurer l'utilisation durable des ressources, les entreprises accompagnent leurs fournisseurs dans des programmes visant à structurer et sécuriser leurs filières de matières premières.

Toutes les formes de soutien et de transmission des bonnes pratiques participent ainsi à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Des entreprises nouent des partenariats avec leurs fournisseurs, les accompagnent et les forment. Elles partagent ainsi leur expérience avec des tiers parties.

Elles apportent par exemple un soutien technique aux cueilleurs, aux agriculteurs et aux producteurs en mettant en place des plans de gestion et des bonnes pratiques de collecte (quota, rotation, méthodes, outils, formations). Des chartes de cueillette permettent notamment l'utilisation durable de ressources sauvages.

Les entreprises transfèrent également les compétences qu'elles ont, par exemple en agroforesterie. Elles peuvent aller jusqu'à partager localement des résultats de recherche pour développer le savoir-faire des acteurs locaux.

Certaines adoptent des programmes sociaux permettant d'améliorer le bien-être et les conditions économiques des producteurs et des cueilleurs. D'autres encore s'attachent à développer l'égalité des genres, à améliorer les conditions de travail, ou encore à soutenir des actions pour diversifier les revenus des populations locales autour de la filière.

Beaucoup d'entreprises participent également à des programmes de reforestation et de protection des réserves naturelles dans les régions où sont sourcées les matières premières.

» LES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» CRODAROM SOUTIENT UNE FILIÈRE DE FLEUR DE BANANE À MAYOTTE

En promouvant des pratiques culturelles responsables, Crodarom a réalisé un extrait de fleur de banane bio, sous-produit de la culture du fruit. La filière est issue de la culture biologique et de pratiques d'agroforesterie. Le partenaire est très engagé pour le respect de l'environnement et est localement impliqué en tant que conseiller formateur aux pratiques d'agrobiologie. Il forme ses partenaires locaux sur l'agroforesterie, la transition à l'agriculture biologique et la commercialisation.

Dans ce cadre, Crodarom a financé plusieurs achats dont une microbineuse, une tarière, un kit de sécurité, un séchoir solaire...

Vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=gnCD5_LsMeA&t=33s

» GUERLAIN SOUTIENT LES PRODUCTEURS D'YLANG DES COMORES



Thierry Wasser Maître parfumeur Guerlain dans les cultures d'ylang des Comores - © Chapouill

La région océan-indienne s'est engagée dans un projet exemplaire d'exploitation d'Ylang. Guerlain et l'association 2Mains implantée dans l'Union des Comores, ont signé en 2020 un partenariat dont l'objet social est d'améliorer la vie des insulaires et préserver la biodiversité grâce à des projets de développement économique durable. Par exemple, avec les acteurs de la filière, des pratiques de distillation raisonnée et de précision, améliorant l'efficacité énergétique des équipements locaux ont été mis au point.

Fruit de quatre ans d'acculturation entre 2Mains et Guerlain, un alambic dit hybride, qui produit de la vapeur à partir de biomasse en lieu et place du bois, est installé sur le site de distillation coopérative de la CUMA Ylangndjema à Hajoho (Ile d'Anjouan). Il sera opérationnel en 2022, grâce à la formation de professionnels autochtones. L'ambition de ce projet, notamment cofinancé par Guerlain et la fondation Georges Sappa de son partenaire Bernardi Group, un opérateur grassois, est d'épargner au moins 90% du bois traditionnellement brûlé pour extraire l'huile essentielle des fleurs d'Ylang, en remplaçant le combustible par des briquettes de biomasse.

» LE PROGRAMME DE REFORESTATION DE PIERRE FABRE À MADAGASCAR



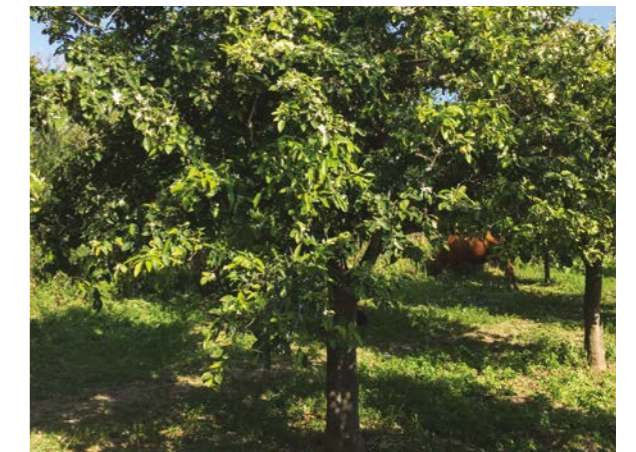
Chantier de reforestation à Madagascar - © Spani

Sur son implantation du sud malgache, Pierre Fabre a lancé, en 2014, un programme pluriannuel de reforestation sur 20 ha par an, atteignant aujourd'hui 140 ha de terrains non cultivables. Outre son impact environnemental, ce projet permet de créer de l'activité économique pour les populations locales : emplois saisonniers pour la plantation et l'entretien (4 mois d'activité x 10 personnes environ), création de 2 pépinières de jeunes plants... Une partie des arbres choisis répond aux besoins des populations pour la production de fruits ou la fourniture de bois de chauffage. Ce

programme a été contrôlé selon le référentiel « Reforestation solidaire » par Ecocert afin de garantir le choix d'espèces locales, le suivi du projet sur sept ans minimum et l'implication des populations.

Video : <https://www.youtube.com/watch?v=csmzWJFxcQA>

» CHANEL PÉRENNISE LA PRODUCTION DE LA FLEUR DU BIGARADIER DANS LES ALPES MARITIMES



Plantation de bigaradier - © Chanel

Le Bigaradier (oranger amer) dont l'huile essentielle est utilisée dans la fabrication de ses parfums. Le projet vise à accompagner chaque propriétaire de terrains de bigaradiers et initier de nouvelles plantations sur les communes de Vallauris Golfe-Juan et Bar-sur-Loup. 600 pieds ont été plantés sur 15.000 m² en 2020.

Le programme permet la remise en état des vergers, la création de nouvelles plantations, la fixation d'un prix d'achat durable de la fleur d'oranger et des coproduits, ainsi que la diffusion de formations techniques à l'entretien, la taille et la récolte toute l'année. Ce soutien permet d'engager les producteurs dans une transition vers une agriculture biologique et d'atteindre une production certifiée en 2021.

Les formations des propriétaires ou des étudiants font partie des actions phares permettant d'assurer la transmission du savoir-faire historique de la culture du bigaradier aux nouvelles générations.

FAVORISER LES CIRCUITS COURTS ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Indépendamment du sourcing local auquel ils peuvent par ailleurs être associés, les circuits courts présentent de nombreux avantages et assurent pérennité et transparence aux filières durables. Parce qu'ils évitent une dispersion de la valeur au long d'une longue chaîne d'approvisionnement constituée de nombreux intermédiaires, ils permettent une meilleure rétribution du producteur. D'autre part, les circuits courts garantissent une meilleure traçabilité des matières premières et une plus grande transparence des acteurs d'une filière donnée. Ils favorisent, en effet, une meilleure information sur les réalités du terrain et sur les problématiques rencontrées, difficultés qui peuvent être masquées par des intermédiaires qui effectuent des arbitrages en fonction de critères qui ne seraient pas toujours liés à la durabilité.

Le développement de circuits courts conduit également à une valorisation des « déchets » issus d'autres industries, à l'image de certaines entreprises cosmétiques réutilisant des co-produits issus, par exemple, de l'industrie agro-alimentaire.

Dans un modèle de circuit court, les entreprises peuvent s'investir de différentes façons : cela va de l'engagement d'approvisionnement à long terme au soutien à la mise en place de pratiques d'agriculture ou de collectes durables qui visent à préserver et favoriser la biodiversité d'un territoire.

Certaines entreprises soutiennent des initiatives ou des associations pour aider à développer des filières en circuits courts comme France Amande, le Fonds de dotation Sauvegarde du Patrimoine des Lavandes en Provence ou le Conservatoire de l'Abeille noire de l'Île d'Ouessant.

» LES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» EXPANSIENCE : LA FILIÈRE MACA AU PÉROU

Au Pérou, la filière maca des Laboratoires Expanscience est certifiée Fair for life. Un fonds de développement alimenté par la vente de la maca servira à financer des projets de producteurs sur place qu'ils pourront choisir eux-mêmes.

Au Burkina Faso, des actions réalisées auprès de partenaires locaux de la filière d'approvisionnement d'acacia permettent de financer des bâtiments de stockage et des infrastructures.

» L'OCCITANE : APPROVISIONNEMENT EN BEURRE DE KARITÉ AU BURKINA FASO

L'approvisionnement en beurre de karité par L'Occitane en Provence est à 100% issu des communautés locales : toute la chaîne de transformation, depuis l'amande jusqu'au beurre, est située au Burkina Faso et réalisée par elles. Ainsi une part plus importante de la valeur ajoutée reste sur le territoire à leur bénéfice.

En 2013 et 2019, ce modèle d'affaires inclusif a été reconnu comme exemplaire par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

» VALORISATION DE CO-PRODUITS

SISLEY

Grâce à la sélection de certains actifs bien particuliers, Sisley participe à la valorisation de co-produits créés par d'autres industries. C'est le cas de l'extrait de fleurs de Safran, actif emblématique de la gamme Velours aux fleurs de Safran, coproduit de l'industrie alimentaire. Le Safran est l'une des seules épices provenant d'une fleur. Les fleurs sont cueillies le matin manuellement et à leur base. Une fois les fleurs récoltées, l'émondage permet de récupérer le pistil qui donnera l'épice. Dans une démarche éco-responsable, les pétales, qui étaient généralement jetés, sont alors valorisés pour leur richesse en molécules actives.

DIOR

Dior valorise certains co-produits de la vigne d'Yquem (sarments et rafles) ou de la rose (bois de taille) pour en extraire des principes actifs pour le soin de la peau. L'empreinte carbone s'en trouve ainsi diminuée.

» PIERRE FABRE : DÉVELOPPEMENT LOCAL DANS LE TARN



Culture du bleuet dans le Tarn - © A.Spani

Une partie des plantes utilisées par Pierre Fabre sont cultivées dans le Tarn, dans un rayon de moins de 50 km autour de son usine d'extraction de Gaillac. Le groupe est propriétaire, depuis 2011, d'une exploitation agricole biologique de plus de 180 ha certifiée HVE (Haute Valeur Environnementale) pour piloter ses pratiques en faveur de la transition agroécologique. Pour répondre à ses besoins croissants, le groupe a une politique de contractualisation avec des producteurs sur la même zone afin de partager son savoir-faire.

Des partenariats ont été mis en place avec des PME locales pour développer des technologies vertes de transformation des plantes : extrusion de plantes fraîches (procédé Green Native Expression) pour la gamme capillaire à la menthe aquatique Klorane ou distillation des huiles essentielles.

» CHANEL ET L'OCCITANE SOUTIENNENT LA LAVANDE PROVENCALE



Champ de lavande

Chanel et L'Occitane en Provence soutiennent la filière lavande et lavandin de Provence en participant au programme Green & Lavandes créé par le Fonds de dotation Sauvegarde du Patrimoine des Lavandes en Provence. Ce programme de quatre ans vise à réduire de 50% d'ici à 2030 les consommations en énergie fossile et les émissions de CO2 des filières lavande et lavandin.

Parmi les axes, le développement des couverts végétaux et de l'agroforesterie dans les cultures de lavandes permet

de réduire de 50% le dépérissement dû au phytoplasme du Stolbur, une bactérie transmise par la cicadelle et génère des bénéfices environnementaux importants grâce au stockage carbone dans les sols, à l'amélioration de la qualité organique des sols et au développement des auxiliaires de cultures.

» LE DÉBUT DE L'HISTOIRE YVES ROCHER : LA GACILLY



La Gacilly, Maison Yves Rocher

C'est la promesse d'un enfant du pays : revitaliser le village de La Gacilly. C'est aujourd'hui un modèle prospère qui se développe pour conserver les usines historiques et l'essentiel de l'activité en France.

De la production des 60 hectares de champs de fleurs en agriculture biologique et en agroécologie, des nombreuses actions pour préserver et régénérer la biodiversité (plantation de haies bocagères, réhabilitation de prairies humides, recherche sur les pollinisateurs sauvages...), de la recherche en agroécologie pour améliorer les pratiques agricoles et innover en cosmétique en s'appuyant sur les connaissances du jardin botanique, jusqu'à la production et la distribution des produits via une plateforme logistique, ce sont près de 3000 collaborateurs qui travaillent autour de La Gacilly.



Serres du Jardin Botanique de La Gacilly

Le groupe cherche toujours à minimiser son empreinte environnementale et développer ses savoir-faire. En 2020, la production des eaux végétales issues des plantes bio locales a été internalisée pour maîtriser toute sa chaîne de production et réduire ses émissions de CO2 dues aux transports.

NOUER DES PARTENARIATS À LONG-TERME AVEC LES FOURNISSEURS

N ombreuses sont les entreprises qui établissent des partenariats avec des fournisseurs afin d'améliorer la durabilité de filières tout en garantissant la qualité des produits. Grâce à ces partenariats, un revenu stable peut être assuré aux agriculteurs ou aux collecteurs, qui peuvent, en outre, être accompagnés dans la diversification de leurs activités.

» LES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» IFF VALORISE LA FLORE AUSTRALIENNE

La filiale de IFF Lucas Meyer Cosmetics, Southern Cross Botanicals, développe des extraits inspirés et valorisant la flore australienne. Elle a choisi l'UEBT pour l'accompagner dans l'évaluation et l'amélioration de ses filières d'approvisionnement.

La biomasse végétale australienne provient souvent de plantes cultivées pour l'industrie alimentaire, avec des critères d'acceptabilité exigeants. Certains produits rejetés sont utilisés pour la présentation des aliments comme *Finger Lime* (fruits tachés), *Tasmanian Pepperberry* (baies cassées), *Lemon Myrtle* (élagage) ou l'Huile de macadamia (noix rejetées).

Le fournisseur d'*Hydrosella*TM et de *Kangaroo Paw* (*Anigozanthos flavidus*) cultive généralement des fruits et des jeunes plants de la forêt tropicale. La culture de Rosella (*Hibiscus sabdariffa*) à des fins cosmétiques lui a permis d'utiliser des terres non adaptées aux arbres de la forêt tropicale. Il cultive principalement pour l'industrie des fleurs coupées. Son accompagnement dans une certification biologique a permis une diversification dans les aliments certifiés biologiques.

» PIERRE FABRE : ENGAGEMENT SUR DES FILIÈRES ÉQUITABLES

Depuis 2010, René Furterer (Pierre Fabre) promeut une relation équitable avec ses fournisseurs de matière première végétale. La première filière équitable contrôlée *Fair For Life* remonte à 2010 pour le beurre de karité originaire du



Productrice de beurre de karité au Burkina-Faso - © A. Spani

Burkina Faso, montée quatre ans après les premiers travaux de co-développement avec le fournisseur. Aujourd'hui encore, elle accompagne son fournisseur par des projets sociaux et environnementaux : don de matériel pour réduire la pénibilité du travail, évaluation de l'impact social de son activité sur l'économie locale, plantation de karité, etc. A ce jour, trois filières sont contrôlées *Fair For Life* et trois autres sont en cours de construction pour couvrir chaque gamme de la marque.

» EXPANSIENCE NOUE UN PARTENARIAT DE PROXIMITÉ AU PÉROU

Après 10 ans de collaboration, Expanscience a fait l'acquisition en 2016 de la société péruvienne Deshidratados Tropicales spécialisée dans la transformation et la production d'huile d'avocat, de poudre et de feuilles de maca bio et certifiées *Fair For Life*. Cette implantation permet à la fois de maîtriser la chaîne de production et de nouer un partenariat de proximité gagnant-gagnant avec les producteurs.



© Expanscience

En leur donnant les moyens de développer leurs terres et leur activité, Expanscience contribue à limiter l'exode rural et incite une nouvelle génération d'agriculteurs à s'installer. Chaque culture maintenue éloigne un peu plus un risque de déforestation ou d'érosion des sols.

Ainsi l'entreprise valorise les cultures locales telles que l'avocat, la maca ou encore la maracuja, les fruits d'avocats non exportables (fruits entiers, pas de perte, 0 déchet) et co-valorise les graines de maracuja. Elle améliore les conditions de travail, d'hygiène, de santé et de sécurité des employés. Elle optimise les procédés et les pratiques culturales. Elle encourage au dialogue. Elle transfère ses savoir-faire industriels (séchage de fruits, pression d'une huile) mais aussi en matière de RSE.

Elle respecte les savoir-faire traditionnels : les terres cultivées durant 2 ans sont laissées au repos pendant 10 ans. Elle rédige des rapports ethnobotaniques. Elle fixe des prix justes et équitables.

La filière maca des Laboratoires Expanscience est certifiée *Fair For Life*.

» LVMH DÉVELOPPE DES PARTENARIATS DE LONG TERME

Les Maisons LVMH ont à cœur de développer des partenariats de long terme avec leurs fournisseurs. Elles s'appuient notamment sur le département Recherche & Développement mutualisé pour explorer l'ethnobotanique. Ensemble, elles identifient les espèces végétales présentant un intérêt cosmétique tout en veillant à leur protection avec les acteurs locaux. Chaque partenariat est unique : accompagnement financier, aide technique et scientifique, mécénat de compétence...

Pour explorer les principes de sa longévité et les secrets de la résilience de l'Orchidée, Guerlain a développé une plateforme de recherche unique au monde, l'Orchidarium : un laboratoire de Recherche fondamentale en France (Strasbourg) qui

explore les bénéfices anti-âge des Orchidées, un jardin expérimental en Suisse (Genève) et le Centre de Tianzi pour le Développement et la Recherche sur la biodiversité en Chine, dans la province du Yunnan. Un partenariat a été noué avec la réserve naturelle locale depuis 2008. Dans ce cadre, Guerlain contribue à promouvoir la polyculture et sauvegarder sa faune et sa flore extraordinaires. Résultats depuis 2008 : plus de 10.000 Orchidées replantées à Tianzi et le développement de la culture d'Orchidées de toutes natures. Parfums Christian Dior travaille avec les acteurs locaux en Normandie pour préserver la culture de la rose de Granville.

Avec la dynamisation de l'économie locale et la création d'emplois, Dior souhaite mettre en valeur le territoire et les savoir-faire normands tout en permettant de concilier la préservation d'un patrimoine culturel et celle des espaces agricoles.

» GUERLAIN : UN PARTENARIAT EN CALABRE



Thierry Wasser, nez Maître Parfumeur © Guerlain

Depuis cinq générations de Maîtres Parfumeurs, Guerlain s'est engagée dans un partenariat durable avec la famille Capua en Calabre dans le cadre de son sourcing de bergamote. Depuis 1880, Capua est une entreprise familiale leader à l'international de la production d'huiles essentielles aux agrumes d'Italie pour les arômes et fragrances.

» FRESH : PARTENARIAT EN ITALIE

Fresh utilise la truffe blanche dans certains de ses masques. Elle est partenaire du programme *Save the truffle* dans la région d'Alba en Italie, pour déployer des actions de sensibilisation auprès des cueilleurs et des jeunes générations pour une récolte responsable et une préservation des milieux.

› L'OCCITANE EN PROVENCE SOUTIEN LES PRODUCTEURS

Les Filières Argan et Beurre de Karité sont certifiées équitables selon le référentiel *Fair for Life* Ecocert, ce qui permet d'établir des partenariats de long terme avec les fournisseurs. Dans le prolongement de ces démarches, elle s'est engagée en 2020 à accompagner les producteurs d'ingrédients iconiques provençaux afin qu'ils soient certifiés commerce équitable d'ici à 2025.

› L'ORÉAL S'ENGAGE AUPRÈS DES FEMMES DE LA FILIÈRE KARITÉ



Récolte de noix de karité en Afrique. 2015 - © L'Oréal

Depuis 2014, 100 % des volumes de karité achetés par L'Oréal proviennent du Burkina Faso. L'engagement long-terme est formalisé par la signature avec ses fournisseurs de contrats d'achats de 3 ans minimum renouvelables.

Depuis sa mise en place en 2012, le projet s'est articulé autour des principaux objectifs suivants : la traçabilité de la filière jusqu'aux femmes collectrices, le renforcement de leurs capacités organisationnelles, la mise en place des principes du commerce équitable et la réduction des émissions carbone. Près de 40.000 femmes se sont organisées en sept groupements de productrices qui bénéficient d'un prix juste, du préfinancement des récoltes, du versement d'un premium lié à la qualité améliorée, grâce à des formations continues, et de la mise en place d'un fonds communautaire pour déployer les projets de développement local de leur choix.

Au Burkina Faso, moins de 3% des familles ont accès à l'électricité et 87% cuisinent au bois. Les dépenses énergétiques représentent près du tiers du budget des ménages et 105.000 hectares de forêts disparaissent chaque année. Dans le cadre de sa démarche de sourcing

durable, L'Oréal s'est attaché depuis 2016 à lutter contre la précarité énergétique et la déforestation en facilitant la diffusion de foyers dits améliorés auprès des femmes. Le projet multiplie ses impacts : la consommation de bois des ménages est réduite de moitié et des économies significatives sont réalisées ; des milliers d'heures de travail non rémunéré sont évitées (ramassage du bois, cuisine) ; les conditions de travail sont améliorées (-60 % de fumées dans les habitations) ; enfin, les émissions de CO2 sont réduites.

Grâce à cette démarche de progrès continu, le projet a obtenu la certification du standard de commerce équitable *Fair For Life*.

En 2020, toujours pour renforcer la résilience socio-économique des producteurs de ses chaînes d'approvisionnement, au sein de *B4IG Incubator - Insurance Net for Smallholders (INES)*, L'Oréal et AXA ont développé un modèle d'assurance inclusive. Ce projet unique et innovant de micro-assurances santé et pertes de récoltes permet d'offrir une sécurité en cas d'hospitalisation, d'accidents de la vie ou de perte de récolte des cultures de subsistance. Les productrices de la filière karité de L'Oréal seront parmi les premières à pouvoir en bénéficier.

Fertilisation croisée avec le sourcing de la cire d'abeille : L'Oréal a lancé un nouveau projet en Afrique de l'Ouest, en collaboration avec ses fournisseurs et l'appui de l'ONG *Fair Match Support (FMS)*, qui promeut une activité nouvelle permettant de sécuriser et de diversifier les revenus de 7.479 apiculteurs tout en promouvant des pratiques apicoles durables (inspirées du standard bio européen). Le projet conduira à l'installation de plusieurs ruches dans les zones de peuplement de Karité et de plantation d'arbres fruitiers ou à coques. Les rendements des arbres fruitiers pourraient ainsi s'améliorer via l'augmentation des services de pollinisation fourni par les ruches et conduisant à de meilleures récoltes pour les populations locales.

ÊTRE ACTEURS DANS LA PRÉSERVATION DES TERRITOIRES ET DES COMMUNAUTÉS

MENER DES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX, S'ENGAGER POUR LA BIODIVERSITÉ

Les entreprises mettent en place des pratiques pour lutter contre la surexploitation des ressources, l'artificialisation des milieux, les pollutions et la déforestation dans les territoires où elles agissent, directement ou indirectement. Elles s'engagent dans des programmes de développement local et des actions de soutien des communautés pour les aider à diversifier leurs revenus et ne pas dépendre d'une seule ressource, ce qui permet de réduire la pression exercée sur la ressource.

› LES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

› PIERRE FABRE A CRÉÉ UNE AIRE PROTÉGÉE À MADAGASCAR

Sur son implantation du sud malgache, le groupe Pierre Fabre a créé une aire volontaire protégée privée de 160 ha, la première reconnue par les autorités malgaches. Elle protège une zone de forêt de transition encore mal connue entre les forêts de la zone humide et celles de la zone sèche. Ce type de végétation très spécifique est caractéristique d'une zone étroite de cette région. Afin de mieux connaître sa biodiversité, des inventaires ont été effectués avec un botaniste du Museum National d'Histoire Naturelle. Deux nouvelles espèces végétales potentielles sont en cours d'identification par les botanistes. Les populations locales ont libre accès à cette aire et y cueillent des plantes médicinales.

› BASF ALLIE CONSERVATION DE L'ARGANIER ET SOUTIEN DES COMMUNAUTÉS LOCALES AU MAROC

L'arganier (*Argania spinosa* (L.) Skeels) est une espèce endémique du sud du Maroc particulièrement résistante aux conditions climatiques de la région et agissant comme une barrière contre la désertification.

L'arganeraie, ressource en déclin, joue un rôle socio-économique crucial en fournissant des revenus à plus de 3 millions de personnes. Les fruits contiennent un noyau renfermant d'une à trois amandes dont on extrait une huile traditionnellement utilisée par les femmes Berbères dans les préparations culinaires et les rituels de beauté. BASF Beauty Care Solutions a commencé l'étude de l'arganier

en 1998 en partenariat avec Pr. Charrouf (Université Mohamed V Rabat) pour identifier des parties spécifiques non valorisées (notamment la pulpe et les feuilles) pouvant être utilisées pour la fabrication d'actifs cosmétiques, mais aussi pour diversifier les revenus des coopératives et favoriser la préservation de l'arganeraie par les populations locales.

Le GIE Targanine, créé en 2003, est un réseau de six coopératives féminines de production de l'huile d'argan, permettant aux femmes en milieu rural d'avoir une activité rémunératrice, tout en partageant la propriété et le processus de décision de la coopérative. L'huile d'argan et ses produits dérivés sont fournis à BASF à des conditions commerciales équitables.



Arganier © BASF

Pour concilier conservation des arganiers et besoins d'approvisionnement, ont été mises en place :

- une étude d'impact pour déterminer les méthodes et conditions de récoltes des feuilles respectant la pérennité de la ressource. Cette étude a préconisé l'utilisation des feuilles issues d'opérations de coupe de taillis d'arganier ;
- la formalisation aux bonnes pratiques de collecte des feuilles grâce à un cahier des charges basé sur les préconisations de l'étude d'impact (période de collecte, choix des spécimens, méthodes de prélèvement, matériel utilisé...);
- la certification biologique de la chaîne d'approvisionnement garantissant que tous les produits de l'arganier sont collectés dans des zones exemptes d'utilisation de traitements chimiques, de pesticides ou d'engrais.

› CLARINS : PLANTATIONS AU BURKINA FASO CONTRE LA DÉSSERTIFICATION

Les baobabs connaissent de véritables mutilations pour faciliter la récolte des feuilles utilisées dans l'alimentation des populations locales. Il est devenu primordial de protéger ces arbres.

Dans le cadre d'un projet solidaire au sein de sa filière d'huile de Baobab bio au Burkina Faso, en partenariat avec le fournisseur Greentech, Clarins a lancé un programme de



Plantations de Baobab au Burkina Faso - © Yiendé et Michel LANKOANDE

reboisement, sur plusieurs années, de jeunes baobabs mais aussi de nérés (*Parkia biblosa*) et de moringas (*Moringa oleifera*) permettant de diversifier les revenus des populations, ces trois arbres étant très utilisés dans la cuisine locale. Ce programme se fait avec l'aide et la mobilisation des familles impliquées dans la filière et s'accompagne de sensibilisation à leur préservation. C'est un moyen de lutter contre la désertification.

› LA FONDATION YVES ROCHER MÉCÈNE ENGAGÉ POUR PROTÉGER LES ARBRES, VÉRITABLES « GARDIENS DU VIVANT »



Plantation réalisée à La Gacilly fin 2019 - © Cyril Fussien

Depuis ces 30 dernières années, environ 420 millions d'hectares de forêt ont été perdus dans le monde à cause de la déforestation, soit un terrain de football chaque seconde. Déterminée à réagir et agir, la Fondation Yves Rocher, reconnue d'utilité publique, mène un combat à travers le monde en mobilisant des milliers de planteuses et planteurs d'arbres pour faire revivre les sols et reculer les déserts. Grâce à cette tribu de volontaires et à l'expertise de 48 ONG, le programme Plant For Life est présent dans 35 pays sur les cinq continents et l'objectif des 100 millions d'arbres plantés a été atteint fin 2020. En France, alors que chaque année 11.500 km de haies disparaissent, la Fondation a planté plus de 4 millions d'arbres champêtres avec son partenaire l'AFAC-Agroforesteries. Son compteur affichera 5 millions en 2021, l'équivalent de cinq fois la distance du nord au sud de la France.

› LE JARDIN SISLEY DES LAURACÉES EN GUYANE



Jardin Sisley des Lauracées - © Hervé Saint Héliér

En partenariat avec le Conservatoire du Littoral et le Centre de coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), la Fondation Sisley-d'Ornano a créé en Guyane, sur la presqu'île de Cayenne, un jardin botanique consacré à l'étude et à la préservation des Lauracées. Ce jardin est représentatif de ce que peuvent fournir les essences guyanaises : café, fèves de cacao pour l'agroalimentaire, huiles essentielles pour l'aromathérapie et la cosmétique. Le Jardin Sisley des Lauracées sensibilise le public aux enjeux de la préservation des espèces menacées.

› EXPANSCIENCE ŒUVRE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL AU BURKINA FASO

Avec l'appui de partenaires locaux, Expanscience a identifié plusieurs sources d'approvisionnement en matières premières végétales en Afrique, plus particulièrement au Burkina Faso. Elle s'engage à s'approvisionner tout en œuvrant à la préservation de la biodiversité et au développement économique local :

- Autonomisation des populations locales ;
- Formation aux bonnes pratiques de culture, aux usages forestiers, à l'agriculture biologique ou au pilotage d'un groupement féminin ;
- Financement de certifications Bio : par exemple, plus de 50 hectares d'acacia protégés et certifiés ;
- Création d'une pépinière en 2013 (aujourd'hui autonome).

› LVMH : LES PILIERS DE L'ETHNOBOTANIQUE

Garantir la préservation des espèces et veiller au développement économique local, tels sont les piliers de l'ethnobotanique, intégrée dans la démarche des Maisons du Groupe LVMH comme chez Parfums Christian Dior avec les Jardins Dior ou l'Orchidarium de Guerlain.

Un département Innovation Ethnobotanique est institué, associant des industriels, des chercheurs, des associations de protection de la nature et un bureau d'études. Sa mission : identifier des espèces végétales présentant un intérêt cosmétique et participer à leur sauvegarde et au développement économique et social de leurs territoires. Un engagement qui s'inscrit dans la durée.

› LE PROJET DE SOLIDARITÉ DE L'ORÉAL À MADAGASCAR



Le Sourcing Durable de la Vanille, Madagascar 2017 © Louis Bonnans / DR

L'Oréal a lancé en 2018 un projet de *Solidarity Sourcing* pour ses achats de vanille à Madagascar. En collaboration avec ses fournisseurs et l'ONG malgache Fanamby, il a pour objectif de développer une chaîne d'approvisionnement durable, traçable et de haute qualité, qui respecte l'intégrité des écosystèmes naturels et contribue à améliorer les conditions de vie des communautés productrices. A titre d'exemple, au Nord-Est de Madagascar, le Groupe a soutenu le reboisement de 213 hectares de mangroves et de massifs forestiers continentaux de la zone protégée de la Loky Manambato, en complément du support technique et économique apporté aux producteurs de vanille de la région. Les activités de reboisement conduites en 2020 ont permis la séquestration de 22 588 teqCO2 estimées ex ante à 10 ans.

Ce travail de restauration est mis en place avec l'implication forte des communautés locales. Pour prévenir la déforestation causée par la conversion en terres agricoles, des patrouilles sont organisées avec des gardes communautaires.



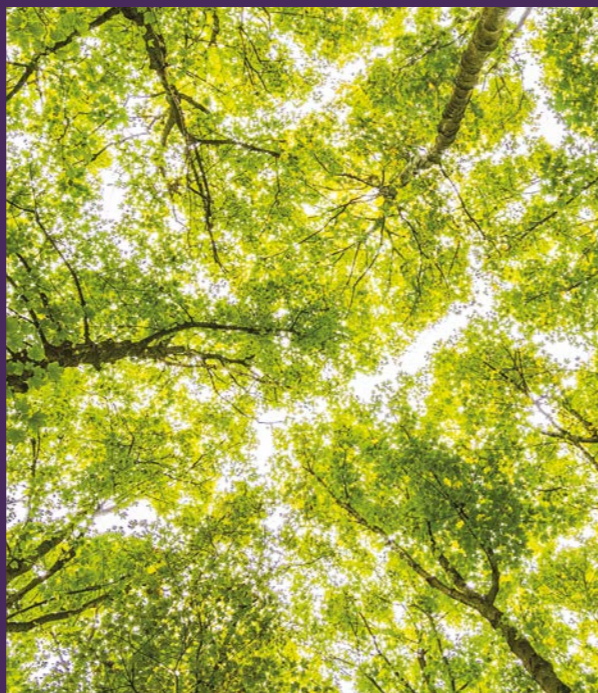
ATTEINDRE UN OBJECTIF ZÉRO DÉFORESTATION

Le secteur cosmétique est conscient des enjeux liés à l'utilisation de certains ingrédients dans ses produits pour leurs propriétés uniques et leurs nombreux bénéfices.

De nombreuses entreprises s'engagent, par des plans d'actions ou des chartes internes, à garantir un approvisionnement responsable des matières premières susceptibles d'être à l'origine de déforestation comme la production d'huile de palme, de soja ou de produits forestiers. Certaines se fixent un objectif Zéro déforestation.

Le label forestier FSC (Forest Stewardship Council) assure que les produits contenant des matières à base de bois respectent les procédures garantissant la gestion durable des forêts. Cela concerne en particulier les papiers et cartons utilisés dans les emballages et les supports publicitaires.

En s'appuyant sur des certifications comme la RSPO (Roundtable for a Sustainable Palm Oil) pour l'huile de palme ou la RTRS (Roundtable for a Sustainable Soy) pour le soja, les entreprises cherchent à s'approvisionner en matières premières durables.



HUILE DE PALME ET DÉRIVÉS

La production d'huiles végétales, dont l'huile de palme, est croissante pour répondre aux demandes d'une population mondiale en expansion. Le secteur cosmétique utilise l'huile de palme sous différentes formes et principalement en tant que dérivés (huile de palme Kernel) fabriqués le plus souvent à partir de l'huile de palmiste (noyau du fruit du palmier). Ces dérivés ne comptent que pour une petite partie de l'utilisation totale de l'huile de palme.

L'utilisation de dérivés complexifie la chaîne d'approvisionnement car elle implique de nombreux acteurs qui la rendent difficile à tracer. Le secteur travaille activement à sensibiliser l'ensemble de sa filière amont pour faire évoluer le marché. De nombreuses initiatives existent pour soutenir un approvisionnement certifié durable, comme la RSPO, auxquelles adhèrent globalement les acteurs du secteur cosmétique.

Des entreprises nouent des partenariats pour soutenir des petits planteurs et contribuer à augmenter la disponibilité d'huile de palme durable, en proposant une éducation et un soutien technique pour maintenir des pratiques durables et en augmentant les bénéfices socio-économiques pour les agriculteurs.

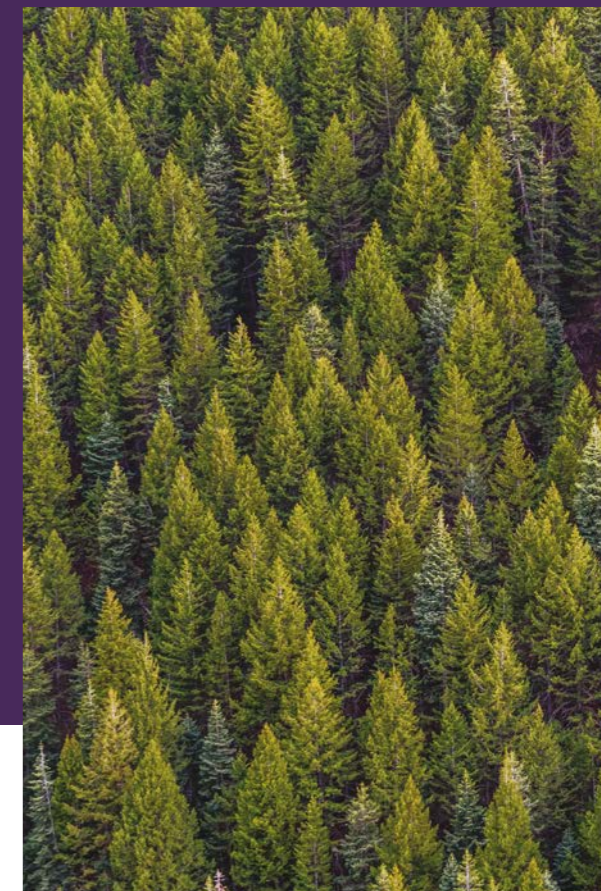
Par ailleurs, certaines vont jusqu'à établir des cartographies de la filière et de ses multiples fournisseurs pour mieux la maîtriser. C'est le cas des travaux de la coalition Action for Sustainable Derivatives (ASD), dont sont membres Chanel, Clarins, L'Occitane, L'Oréal et LVMH. Elles participent ainsi à l'effort de transformation du marché des dérivés de palme pour aller vers plus de durabilité et de transparence.



LA STRATÉGIE CONTRE LA DÉFORESTATION IMPORTÉE

La France a adopté en 2018 la Stratégie Nationale contre la Déforestation Importée à horizon 2030, qui vise à mettre fin à l'importation de produits forestiers ou agricoles non durables contribuant à la déforestation dans les filières de cacao, hévéa, soja, huile de palme, bois et ses produits dérivés, et bœuf et co-produits. Il s'agit de sensibiliser les entreprises à intégrer, dans leurs démarches et reportages RSE, un axe de lutte contre la déforestation. Elles sont notamment encouragées à prendre des engagements "zéro déforestation brute". La plateforme nationale, opérationnelle depuis le début de l'année 2021, réunit entreprises, ONG et pouvoirs publics.

Pour s'informer : <https://www.deforestationimportee.fr/fr>



» LES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» L'ORÉAL : SON ENGAGEMENT ZÉRO DÉFORESTATION



Améliorer les techniques de production pour prévenir la déforestation en Indonésie - © Dosy Omar

Dans le cadre de son engagement Zéro Déforestation 2020 pour lutter contre la déforestation sur les filières de

production de palme et de palmiste, L'Oréal a adopté depuis 2014, une approche holistique impliquant tous ses fournisseurs et s'appuyant sur cinq objectifs :

- La transparence sur ses chaînes d'approvisionnement d'huile de palme et dérivés en ciblant 100% de traçabilité jusqu'aux moulins ;
- Un monitoring systématique et continu des risques dans ses zones de sourcing ;
- Une conformité de 100% de ses fournisseurs à sa politique Zéro Déforestation (ils sont évalués chaque année grâce au Sustainable Palm Index - SPI, outil d'évaluation de leurs pratiques utilisé par les équipes achats dans l'allocation commerciale) ;
- La conformité de ses sources via :
 - La certification RSPO de 100% de ses matières premières issues du palme,
 - La connexion de 30% de ses volumes de dérivés de palme/palmiste à des projets terrain, développés en

partenariat avec ses fournisseurs et des ONG locales, et soutenant les petits planteurs indépendants sur le long-terme. Ces projets visent principalement l'accompagnement des producteurs à la mise en place de pratiques agricoles durables, respectueuses des sols et de la biodiversité tout en augmentant les rendements, l'accompagnement des fermiers vers l'obtention de la certification RSPO et la réhabilitation des écosystèmes dégradés. A date, 5 projets ont été mis en place en Indonésie et en Malaisie. L'Oréal est également partenaire du CIRAD pour analyser la qualité des sols sur des parcelles de fermiers mettant en place les bonnes pratiques agricoles du standard RSPO.

- La transformation du secteur en contribuant activement à la création et au soutien de l'Action for Sustainable Derivatives (ASD), à travers le partage de toutes les méthodologies et outils créés par L'Oréal depuis 2014 (Sustainable Palm Index, méthodologie de traçabilité des chaînes de dérivés, cartographie des risques, mise en place de projets terrain impliquant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur...).

› LE GROUPE ROCHER ENGAGÉ DANS LA TRANSFORMATION POSITIVE DE LA FILIÈRE HUILE DE PALME

Les premières actions ont consisté à adhérer à la RSPO, puis en un transfert progressif des volumes sur un grade mass balance. Néanmoins, le groupe souhaite aller plus loin en s'engageant dans des initiatives locales, pragmatiques, démontrant un réel impact sur les communautés et les écosystèmes concernés.

Earthworm

Depuis 2019, le groupe participe avec la Fondation Earthworm et d'autres groupes industriels au programme APT Landscapes. Celui-ci œuvre à la transformation à une échelle régionale, avec différents acteurs : gouvernement, producteurs et autres ONG. A titre d'exemple, un de ses axes vise la réduction de la déforestation par les petits producteurs. Le groupe a particulièrement travaillé cette année avec des communautés localisées sur le territoire de l'Aceh Tamiang (Indonésie). Le programme pour 2019 a abouti à un accord avec certaines communautés dans les zones à haut risque de déboisement pour préserver la forêt, mais également à la mise en place du Sustainable Livelihood Program dans les villages.



PRÉSERVER LES CONNAISSANCES ET LES SAVOIR-FAIRE TRADITIONNELS DES COMMUNAUTÉS LOCALES

LE PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES DÉCOULANT DE LEUR UTILISATION

Le Protocole de Nagoya est un accord précisant les conditions d'application de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) relatif à l'Accès aux ressources génétiques et au Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (l'APA). Il a été adopté le 29 octobre 2010 à Nagoya, au Japon, et est entré en vigueur le 12 octobre 2014.

Les législations nationales d'accès à la biodiversité concernent tout utilisateur de ressources génétiques ou de connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, qui conduit

des activités de Recherche et Développement sur ces ressources. Si pour certaines entreprises cosmétiques, le partage des avantages a été mis en place de manière historique au fil du temps dans la chaîne d'approvisionnement, pour d'autres, cela a été structuré plus récemment pour répondre aux exigences de la réglementation.

En effet, chaque pays étant libre de réglementer ou non l'accès à ses propres ressources, les réglementations diffèrent d'un pays à l'autre, qu'il soit Partie ou non au Protocole de Nagoya.

OÙ S'INFORMER SUR L'APA ?

Pour savoir si un pays est partie ou non au Protocole de Nagoya, s'il a légiféré sur l'APA et pour contacter l'Autorité Nationale Compétente (ANC), il convient de consulter le site du Centre d'échange international sur l'APA (ABS Clearing house), véritable base de données sur l'accès et le partage des avantages dans tous les pays du monde : <https://absch.cbd.int/>

LE RÈGLEMENT EUROPÉEN : LE VOLET « CONFORMITÉ » DU PROTOCOLE DE NAGOYA

En Europe, le Règlement [i] N° 511/2014 garantit que l'accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées utilisées au sein de l'Union européenne par les utilisateurs européens s'est effectué conformément aux réglementations APA des pays fournisseurs de ces ressources. Pour cela, il impose aux utilisateurs de faire preuve de la diligence nécessaire, c'est à dire d'obtenir l'information nécessaire sur l'origine de la ressource génétique, la conformité de l'accès et déclarer cette utilisation aux autorités compétentes européennes. Dans cet objectif, il impose un mécanisme de points de contrôle par les états membres de l'Union européenne.



EN FRANCE, LA LOI BIODIVERSITÉ LÉGIFÈRE L'APA

La France, avec sa loi^[1] du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a ratifié le Protocole de Nagoya et a instauré un dispositif national APA réglementant l'utilisation de ressources génétiques françaises et les modalités de contrôle de conformité des utilisateurs français.

L'utilisation de ressources génétiques concerne les activités de recherche et de développement sur la composition génétique ou biochimique des ressources génétiques, notamment par l'application de la biotechnologie, ainsi que la valorisation de ces ressources génétiques, les applications et la commercialisation qui en découlent. Quant à l'utilisation des connaissances traditionnelles associées, elle correspond à leur étude et leur valorisation.

La France bénéficie d'une biodiversité très riche. En Outre-mer, des communautés d'habitants détiennent des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques. Le dispositif national APA (loi du 8 août 2016) permet de garantir le recueil du consentement préalable des communautés d'habitants (concerne uniquement la Guyane et Wallis et Futuna) pour l'accès aux ressources génétiques, ainsi qu'un commun accord sur un partage des avantages qui bénéficient directement à ces communautés. Certains territoires ultra-marins comme la Polynésie française et les trois provinces de Nouvelle-Calédonie ont les statuts et sont compétents pour légiférer sur

ces questions. Ils ont adopté leurs propres législations APA. Le dispositif français comprend trois démarches :

- ① Une déclaration pour utiliser des ressources génétiques françaises sans objectif direct de développement commercial (ex : projet de recherche fondamentale, phase de R&D visant à déterminer les propriétés de certaines molécules...);
- ② Une demande d'autorisation pour utiliser des ressources génétiques françaises avec un objectif direct de développement commercial ; Une demande d'autorisation pour accéder à des connaissances traditionnelles associées à des ressources génétiques.
- ③ Le dispositif national APA couvre donc la métropole et les territoires ultramarins, mais ne s'applique pas en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, qui ont développé leurs propres réglementations.

Pour s'informer sur le dispositif APA national et procéder aux démarches APA, visiter la page APA sur le site du Ministère de la Transition Ecologique :

<https://www.ecologie.gouv.fr/acces-et-partage-des-avantages-decoulant-utilisation-des-ressources-genetiques-et-des-connaissances>

LES FÉDÉRATIONS ACCOMPAGNENT LES ENTREPRISES

La FEBEA et les fédérations représentant les fournisseurs d'ingrédients cosmétiques, ASPA INGRECOS, PRODAROM et UNITIS collaborent pour accompagner leurs adhérents sur les enjeux de la réglementation sur l'Accès et le Partage des Avantages (APA).

Depuis 2016, elles organisent conjointement et régulièrement des conférences sur le Protocole de Nagoya. Quatre éditions ont eu lieu à ce jour, offrant l'opportunité d'échanger avec les représentants des autorités compétentes et de nombreux intervenants, de toute la filière cosmétique. Dans ce cadre, des ateliers interactifs sur des cas pratiques, animés par des représentants de fournisseurs de matières premières et de fabricants de produits cosmétiques, ont permis de partager des expériences et des pratiques.

Elles forment^[ii] et informent leurs adhérents pour les aider à appréhender cette nouvelle réglementation : il s'agit de

comprendre l'esprit du Protocole de Nagoya en tant que levier pour la protection de la biodiversité et ses ressources, d'aborder le partage des avantages de façon juste et équitable et de viser la conformité au niveau européen ou national. Elles mettent notamment à disposition des outils pratiques (veille APA monde, fiches pays, arbre de décision « due diligence »^[iii], notices...).

Le périmètre d'application de l'APA étant complexe à définir, elles rencontrent régulièrement les représentants des autorités compétentes (ministère de la Transition écologique, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) pour clarifier certains points et faciliter ainsi la mise en œuvre de cette réglementation.

Ces échanges ont permis d'élaborer une notice explicative sur les formulaires de déclaration et d'autorisation.



ASPA-INGRECOS est le syndicat professionnel français qui regroupe les acteurs de deux filières : les fournisseurs de tensioactifs dans la section ASPA et les fournisseurs d'ingrédients cosmétiques dans la section INGRECOS. Le Syndicat représente une quarantaine d'entreprises adhérentes, plus de 3000 emplois directs en France et 1 Md€ de CA dans l'économie nationale. La Biodiversité et le Protocole de Nagoya font partie des sujets prioritaires de travail, ainsi que la naturalité et ISO 16128.

Le Syndicat organise tous les deux ans ses « Rencontres ASPA-INGRECOS ». L'édition 2019 a regroupé une soixantaine de participants et était axée sur les ingrédients biosourcés et la biodiversité : perception du consommateur sur l'intérêt du végétal et du biosourcé, outils d'allégation (Naturalité, Biosourcé, Label privé), nouvelles perspectives (microorganismes, biotechnologies, polymères et tensio-actifs), UEBT (Union for Ethical Biotrading), utilisation de ressources génétiques...

Le leader du Groupe de Travail Nagoya d'ASPA-INGRECOS, Brice LECLERC, Responsable Affaires Règlementaires et RSE chez Sederma indique : « La nature est une source d'inspiration pour notre secteur et les produits naturels suscitent un intérêt croissant chez les consommateurs. Notre capacité à innover et à développer de nouveaux ingrédients cosmétiques dépend de la biodiversité et de sa conservation. Il est donc primordial d'utiliser les ressources naturelles de façon responsable tout en encourageant le développement des communautés locales. Soucieuse des enjeux environnementaux, éthiques et sociétaux, notre industrie reconnaît que le Protocole de Nagoya et les différentes réglementations « Biodiversité » donnent un cadre juridique qui renforce nos démarches volontaires de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). »

PRODAROM est le syndicat professionnel français qui représente les fabricants de produits aromatiques à destination des industries de la parfumerie, de la cosmétique, des produits ménagers, etc. Il regroupe 70 sociétés et représente environ 80 % de l'activité française du secteur. Avec 4,8 Md€ en 2020 (CA annuel consolidé des sociétés dont le siège social est basé en France), 70 % du CA à l'export et 8700 salariés, ce secteur industriel joue un rôle économique important. Le développement durable et la préservation des ressources en matières premières naturelles fait partie de l'ADN du secteur. L'actualité récente est le lancement en 2020, sous l'égide des organisations internationales IFRA (International Fragrance Association) dont PRODAROM est membre et IOFI (International Organisation of the Flavor Industry), d'une charte de développement durable. Cette Charte, d'engagement volontaire pour les entreprises, adopte une approche de cycle de vie basée sur cinq domaines prioritaires : l'approvisionnement responsable, la réduction de l'empreinte environnementale, le

bien-être des employés, la sécurité des produits, la transparence et les partenariats. Site <https://ifra-iofi.org/>.

A été également publié en 2020, à l'usage de ses membres, un guide intitulé IFRA-IOFI Guidance Document for the Flavor and Fragrance Industry for dealing with the Nagoya Protocol and Access and Benefit Sharing (ABS) Regulations qui fournit un résumé détaillé de la législation nationale de mise en œuvre de l'APA dans certains pays clés pour les activités Arômes et Parfums.

UNITIS – European Organization of cosmetic ingredients industries and services – rassemble des producteurs de matières premières naturelles, fournisseurs d'actifs végétaux pour l'industrie cosmétique.

Ses axes de travail visent à améliorer la qualité et la sécurité de l'extraction végétale. A titre d'exemples, UNITIS est actif dans les travaux de normalisation des ingrédients biologiques et naturels, en particulier la norme internationale ISO 1628 qui établit un socle commun au niveau des définitions et des modes de calcul des critères. Par ailleurs, elle coordonne avec la filière cosmétique un projet de création de base de données toxicologiques sur 25 000 molécules présentes dans les plantes qui va permettre d'établir le profil de la sécurité toxicologique des extraits.

UNITIS apporte son expertise, son savoir-faire et son expérience au sein d'un réseau professionnel afin de permettre la mise en place d'actions collectives dont l'objectif est de faciliter le développement des activités de ses entreprises membres.

Dans le domaine de la biodiversité et du Protocole de Nagoya, UNITIS a élaboré des recommandations de bonnes pratiques en matière d'APA pour les fournisseurs d'ingrédients naturels cosmétiques. Il s'agit d'un document destiné aux PME, complémentaire aux bonnes pratiques pour l'industrie cosmétique auxquelles elle a participé. Ce document vise à établir les meilleures pratiques qui vont au-delà de la simple conformité aux exigences légales. En tant que tel, il tend à amener l'entreprise à considérer sa stratégie et son éthique pour optimiser son organisation existante en créant une dynamique commune avec la gestion des systèmes opérationnels.

L'implication de Bruno David, à titre d'Expert UNITIS dans les groupes de travail interprofessionnels, et les réunions ministérielles comme les forums consultatifs parties prenantes de la Commission Européenne permettent de garantir que le point de vue de notre industrie est représenté au plus haut niveau dans les négociations. Bruno David indique : « Ces actions visent à clarifier l'application pratique de la législation APA nationale et européenne en concertation avec les autorités afin d'assurer la sécurité juridique indispensable aux fournisseurs d'ingrédients naturels cosmétiques et à leurs clients ».

Bruno David est ancien Directeur de la Biodiversité et Phytochimie de l'Institut de Recherche Pierre Fabre et suit ce sujet d'accès aux ressources génétiques depuis plus de 20 ans.

» LES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» BASF : ACCÈS SOUTENABLE DU RAMBOUTAN ET PARTAGE DES AVANTAGES AU VIETNAM



Ramboutan © BASF

Dans le cadre du développement de trois nouveaux ingrédients cosmétiques inspirés de la nature issus du Ramboutan (*Nephelium lappaceum*) et du surcyclage (up-cycling) des parties non valorisées (noyau et péricarpe du fruit), BASF a volontairement choisi, en collaboration avec son partenaire local, de s'approvisionner au Vietnam, d'initier les démarches nécessaires de demande d'accès conformément à la loi Biodiversité 20/2008/QH12 et au décret 59/2017/NĐ-CP, de développer une filière d'approvisionnement tracée, certifiée biologique, respectueuse de l'environnement et garantissant une juste rémunération aux collecteurs.

Les démarches de BASF pour assurer la conformité de ses accès en produits dérivés de Ramboutan (feuilles, péricarpes et noyaux) ont impliqué une collaboration avec une entité vietnamienne de science et de technologie pour la réalisation d'une étude socio-environnementale de la filière envisagée et la mise en place d'un contrat de partage des avantages conduisant au partage de 1% des ventes des actifs cosmétiques. Elles se sont concrétisées par l'obtention de la licence d'accès et de partage des avantages et d'un certificat de conformité internationalement reconnu (IRCC) délivrés par le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

» LABORATOIRES M&L : MISE EN CONFORMITÉ AU PROTOCOLE DE NAGOYA

Laboratoires M&L est partenaire de l'UEBT depuis 2017. L'UEBT a permis de mettre en place un processus de mise en conformité au Protocole de Nagoya au sein de l'entreprise et d'améliorer la traçabilité des ingrédients naturels :

- N'accepter aucune nouvelle matière première contenant des ingrédients d'origine naturelle sans certificat d'origine ;

- Refuser la matière première si elle n'est pas conforme aux législations nationales sur l'accès et le partage des avantages ;
 - Constituer une base de données pour connaître l'origine géographique des ingrédients de chacune des 600 matières premières naturelles de Laboratoires M&L.
- Actuellement trois demandes d'Accès et Partage des Avantages (APA) sont en cours.

» PIERRE FABRE : TRANSFERT DE SAVOIR-FAIRE EN AGROFORESTERIE AU BRÉSIL



Producteurs de cupuaçu (Leonardo Wen)

Au Brésil, Pierre Fabre a organisé, avec une de ses fondations d'entreprises, la Klorane Botanical Foundation, le transfert de savoir-faire de culture en agroforesterie du Cupuaçu (*Theobroma grandiflorum*) vers la communauté locale isolée de Bela Aura. Le projet a permis de sensibiliser les populations locales à l'importance de la biodiversité, partager le savoir-faire de la communauté de Tome Acu sur la production agroforestière de cette plante et proposer une nouvelle activité économique pour l'alimentaire et la cosmétique.



Femmes du Niger apprêtées avec du Kaolin pour aller au marché (Photo : Jean-Luc Ansel)



Femme birmane revêtue de thanaka pour la protection et soin de la peau (Photo : Sophie Ansel)

LA COSMÉTOPÉE

La cosmétopée est à la cosmétique ce qu'est la pharmacopée traditionnelle à la pharmacie, à savoir une encyclopédie des plantes et usages traditionnels destinés à maintenir la santé ou guérir. La cosmétopée est constituée par le recensement et le recueil des plantes et de leurs usages traditionnels destinés à la beauté et au soin de l'enveloppe du corps. Cette définition s'éloigne du type de celle de la pharmacopée moderne qui consiste en « un ouvrage réglementaire destiné aux professionnels de la santé qui définit les critères de pureté des matières premières entrant dans la fabrication des médicaments (à usage humain ou vétérinaire) voire leur contenant ainsi que les méthodes d'analyse à utiliser pour en assurer leur contrôle » (ANSM, 2016b).

Un des aspects à ne pas négliger dans le recueil des traditions, est la connaissance des allégations cosmétiques locales qui sont diverses et liées au milieu de vie. Le besoin des himba de Namibie de lutter contre la sécheresse en se revêtant d'otjize, mélange de graisse et d'hématite, n'est pas celui des Indiens ou des Marocains en utilisant le henné pour se décorer ou se protéger la peau.

La cosmétopée, à l'instar de la pharmacopée, fait partie intégrante du patrimoine culturel d'une population. Certains

usages traditionnels cosmétiques ont été décrits dans des ouvrages de pharmacopée ou d'ethnobotanique, mais la démarche de cosmétopée n'apparaît pas toujours clairement. Pourtant cette cosmétopée reste bien vivante et visible ; elle recèle des actifs souvent efficaces dont on découvre au fur et à mesure du temps les composants en jeu.

Les femmes birmanes pour garder le visage clair utilisent le thanaka, poudre de bois dont on a récemment découvert les propriétés inhibitrices de la tyrosinase. En Polynésie, en fonction des soins que l'on voulait prodiguer au corps, les femmes élaboraient un monoï fait d'huile de coco dans lesquels macéraient différentes plantes ayant chacune une action spécifique. En Amazonie, les usages tout au long des siècles ont débouché sur l'utilisation du genipa et du rocou pour se protéger du soleil ou des insectes et s'embellir. Eviter que ces traditions ne disparaissent, peut être déjà une fin en soi ; mais l'utilisation actuelle de ces connaissances par les populations locales, dans le cadre de l'APA, est aussi un raccourci pour accéder à de nouveaux actifs ou produits cosmétiques qui, une fois contrôlés, pourront contribuer au développement local tant scientifique qu'économique.

Remerciements à Cosmetic Valley

CHAPITRE 2

FAVORISER DES PRATIQUES AGRICOLES RESPONSABLES

Les ingrédients issus de matières premières végétales utilisées dans les cosmétiques proviennent de la nature. Il existe deux manières de les obtenir : soit par leur mise en culture, soit par la cueillette dans le milieu naturel.

S'APPROVISIONNER VIA UNE AGRICULTURE FAVORABLE À LA BIODIVERSITÉ

De nombreuses matières premières destinées à l'élaboration des ingrédients de parfums et cosmétiques sont cultivées, évitant de ce fait une diminution des ressources présentes naturellement dans le milieu sauvage.

Dans ce cas, de plus en plus d'entreprises optent pour des pratiques respectueuses de l'environnement telles que l'agriculture biologique (récompensée par une certification) ou, plus récemment, l'agroécologie ou encore l'agriculture régénératrice.

Certaines entreprises font le choix de mettre en place des actions de conservation et de restauration de la biodiversité notamment par :

- La mise en place de pratiques agricoles favorables à la biodiversité ;
- La valorisation des systèmes de production diversifiés conservant plusieurs espèces ;
- La réalisation de diagnostics biodiversité pour étudier l'impact de certaines filières sur la biodiversité locale ;
- L'utilisation de variétés de populations pour conserver la diversité génétique intraspécifique ;
- La mise en place de programmes de protection d'espèces emblématiques ou protégées.

» UN EXEMPLE DE BONNES PRATIQUES

> SYMRISE : CULTURE DU CHANVRE



Culture du chanvre - © Symrise

La culture du chanvre protège la biodiversité locale. Comme il fleurit en été, il offre une source de pollen aux insectes lorsque d'autres cultures, ayant fleuri plus tôt dans l'année, sont déjà récoltées. Ainsi, le pollen est disponible pour les abeilles plus tard et plus longtemps et une récolte plus tardive permet de maintenir des habitats et des refuges pour le petit gibier ou la microfaune (abeilles, araignées, vers de terre...).

L'huile de graines de cannabis Sativa utilisée dans l'huile de chanvre (biologique) de Symrise est cultivée en Europe et principalement en Allemagne pour un approvisionnement local.

Le chanvre industriel est une plante résistante qui pousse bien et rapidement. L'utilisation de pesticide, herbicide ou engrais chimique est inutile et l'agriculture biologique peut être facilement appliquée. Cela permet d'obtenir des produits avec peu de résidus et de préserver des ressources précieuses :

- Sa culture nécessite peu d'eau : grâce à la structure de ses racines profondes, la plante accède à l'eau en profondeur et prospère dans les sols endommagés par la sécheresse ;
- Les longues racines aident à ameublir le sol pour les prochaines cultures, ce qui est bénéfique pour les rotations. Le chanvre constitue une solution parfaite pour restaurer le sol et le protéger de l'érosion causée par les monocultures.

La culture du chanvre offre également de meilleurs rendements que d'autres cultures.

› CHANEL : LE CAMELIA OLEIFERA, 1 PLANTE, 13 INGRÉDIENTS, 0 DÉCHET

La préservation de la biodiversité, souvent abordée sous l'angle de la conservation, passe également par une valorisation optimisée des ressources cultivées. Chez Chanel, une équipe dédiée travaille au quotidien à la valorisation des co et sous-produits de ses filières végétales propriétaires. Ainsi, à partir du Camélia oleifera, utilisé traditionnellement pour l'huile végétale issue de ses graines, le département Innovation Matière a développé pas moins de 13 ingrédients pour des applications à haute valeur ajoutée. Ainsi, pour une même surface cultivée, l'ensemble de la matière végétale produite est valorisé : 1 plante, 13 Ingrédients, Zéro Déchet !

› BASF : MISE EN CULTURE ET VALORISATION DE LA SAUGE CHINOISE



Salvia - © BASF

Salvia miltiorrhiza, ou sauge chinoise est une plante vivace originaire de Chine et du Japon. Elle pousse jusqu'à 1200 m d'altitude, préférant les zones herbeuses des forêts, des coteaux et le long des berges des cours d'eau. L'épithète miltiorrhiza signifie «jus rouge extrait d'une racine». Très appréciée dans la médecine traditionnelle chinoise pour son action sur le foie et la stase sanguine, elle contribue à améliorer la circulation sanguine. L'intérêt pour cette plante se développe dans le domaine des maladies cardiovasculaires.

BASF valorise l'extrait de feuille de Salvia miltiorrhiza pour la fabrication d'un actif cosmétique.

Compte tenu de son statut prisé et du risque de surexploitation de la ressource dans son milieu naturel, BASF exploite ces feuilles par une culture dédiée au lieu d'une récolte sauvage, assurant son utilisation durable et évitant toute pression sur la biodiversité. À cette fin, une culture biologique a été mise en place au Vietnam par un fournisseur historique de BASF spécifiquement pour ses besoins.

Au-delà des aspects environnementaux, la plantation, l'entretien de la culture et la récolte manuelle des feuilles de Salvia sont réalisées par des femmes dans la province de Bac Giang. Ce partenariat permet d'améliorer les conditions de travail et de vie des collectrices et de promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité.

Ces éléments clés sont garantis par l'attestation For Life du partenaire vietnamien délivrée par Ecocert, un référentiel pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises incluant des engagements en matière de respect des droits de l'homme, de conditions de travail décentes, de respect de l'environnement, de la biodiversité et du climat.

L'utilisation de cette ressource est conforme à la réglementation vietnamienne en matière d'APA. En avril 2020, le ministère des ressources naturelles et de l'environnement a délivré un permis d'accès et de partage des avantages à BASF pour une utilisation commerciale de la ressource.



AGROÉCOLOGIE ET AGRICULTURE RÉGÉNÉRATRICE

Inspirée notamment des mouvements d'agroécologie et de permaculture, l'agriculture régénératrice se définit comme une agriculture capable de régénérer les fonctions des écosystèmes, en favorisant la biodiversité, assurant une qualité de vie pour les parties prenantes (agriculteurs, communautés) dans le cadre d'une production de matières premières de qualité. Elle propose une approche globale, basée sur cinq piliers indispensables à une production agricole pérenne : le sol, la biodiversité, l'eau, le volet social et la santé, ainsi que quatre paradigmes :

RESTAURATION D'ÉCOSYSTÈMES

Regroupe l'ensemble des pratiques agricoles permettant de régénérer les écosystèmes impactés par l'activité agricole en agissant sur les trois éléments :

SOL – EAU – BIODIVERSITÉ

Exemple de pratiques :

- Agroforesterie
- Couvert végétal
- Arrêt du travail du sol
- Polyculture
- Réduction jusqu'à arrêt de l'usage d'intrants

SPÉCIFICITÉ

L'agriculture régénératrice ne suit pas un « modèle » prédéfini, répliquable tel quel, quel que soit la culture ou le paysage.

Elle doit être parfaitement réfléchie dans chaque cas pour s'adapter à un terroir, une culture, un pédoclimat, une région. La phase préalable de recherche est de ce fait primordiale (la prise du « temps zéro ») afin de prendre les meilleures décisions pour conduire la culture.

BÉNÉFICES MUTUELS

L'approche holistique de l'agriculture régénératrice inclut un volet social. Cette démarche doit bénéficier aux agriculteurs et à l'ensemble des parties prenantes (communautés locales, etc.) assurant un développement local pérenne sur le long-terme, une stabilité socioéconomique.

SUSTAINABLE LIVELIHOODS

SANTÉ/EXCELLENCE PRODUIT

Une bonne santé du sol et des écosystèmes favorise une bonne qualité et de meilleurs rendements des matières agricoles produites. On parle par exemple en agroalimentaire de matières plus nutritives, résilientes et résistantes aux maladies.



ONE HEALTH

Les bonnes pratiques agricoles pour réaliser ce modèle existent, elles doivent être associées ensemble de manière adaptée et spécifique et montrer leur capacité de régénération des écosystèmes (stockage carbone, augmentation de la biodiversité, etc.) pour pouvoir parler d'agriculture régénératrice.

» LES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» LE GROUPE ROCHER : AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROÉCOLOGIE

Le Groupe Rocher cultive 60 ha de champs en agriculture biologique et en agroécologie à La Gacilly, en Bretagne. Le service agronomie y étudie de nouvelles espèces végétales dans son jardin botanique (plus de 1000 espèces), initie des solutions d'agriculture durable (200 ruches autour de ses champs, éco-pâturage, expérimentations agricoles sous couverts...), est site pilote du nouveau référentiel national du Plan de gestion durable des haies avec l'AFAC (Association Française Arbres Champêtres) et accueille une doctorante sur l'optimisation des services écosystémiques de pollinisations.



Engin agricole bleuet © Ronan Moucheboeuf

Le groupe coopère avec des acteurs du territoire pour explorer les interactions entre agriculture et biodiversité et déployer des solutions (soutien d'un programme de recherche-action sur l'adaptation des fermes bretonnes au changement et aux aléas climatiques...).

Il réfléchit à la définition et la qualification du modèle global en agroécologie de La Gacilly suivant le cadrage proposé par la FAO, l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour approfondir et améliorer ses pratiques, se situant ainsi en laboratoire pour les filières végétales.

» CHANEL SOUTIEN ET PARTICIPE À UN PROJET COLLECTIF DE STRUCTURATION DE LA FILIÈRE BETTERAVE EN AGRICULTURE RÉGÉNÉRATRICE



Champ de betterave - © Chanel

Membre partenaire, depuis 2019, du mouvement *Pour une Agriculture du Vivant*, Chanel s'implique dans un projet pluriannuel de collaboration entre les acteurs de la betterave à sucre et de la valorisation à grande échelle des nouvelles pratiques agronomiques et agricoles régénératrices sur plusieurs débouchés de cette filière.

Ce projet a pour objectifs d'améliorer la fertilité et la structure des sols via la mise en place d'itinéraires techniques reposant sur la maximisation de la biodiversité. Les pratiques expérimentées sont notamment l'intégration des couverts végétaux, l'agroforesterie, la réduction du travail du sol et l'optimisation de la gestion des adventices, afin de développer la performance globale des exploitations (économique, environnementale, sociétale) et la compétitivité de la production française.

L'intérêt de cette collaboration est la mutualisation des ressources et des connaissances au sein de la chaîne de valeur, ce qui permet d'accompagner collectivement la transformation de la filière vers une agriculture régénératrice.

» PIERRE FABRE : UNE FEUILLE DE ROUTE SUR L'AGROÉCOLOGIE

Pierre Fabre a élaboré une feuille de route sur l'agroécologie pour orienter ses pratiques internes et celles de ses partenaires. Elle a été soumise à ses parties prenantes pour évaluation et critiques. Fin 2020, a été mise en place une plate-forme d'agroforesterie sur les terrains agricoles attenants à son conservatoire botanique de Soual (Tarn), qui a vocation à expérimenter de nouvelles pratiques agricoles pour le groupe et ses partenaires.



Implantation de la plate-forme d'agroforesterie Pierre Fabre - © A. Spani

Son exploitation agricole du Tarn est certifiée bio et Haute Valeur Environnementale. Cette certification porte sur la biodiversité, la gestion de l'azote et de l'eau qui, par exemple, est optimisée par utilisation de programmeurs pour pratiquer une irrigation nocturne. Est introduit dans

les rotations un important pourcentage de légumineuses répondant au besoin de développer une filière française de protéines végétales. Sur les terrains, sont généralisés le non labour pour conserver la vie du sol, les couverts végétaux pour réduire les pertes de matière organique et préserver la structure du sol. Des haies champêtres sont plantées en partenariat avec une association locale pour leurs nombreux bienfaits environnementaux (biodiversité, contribution à la qualité de l'eau, lutte contre l'érosion du sol, intégration paysagère, stockage du carbone).

» DES PROGRAMMES D'AGRICULTURE RÉGÉNÉRATRICE AU SEIN DU GROUPE LVMH

Le Groupe LVMH et ses Maisons s'engagent, dans le cadre de l'initiative LIFE 360, à déployer d'ici 2030 des programmes d'agriculture régénératrice pour les matières agricoles stratégiques et contribuer à l'effort collectif de régénération des écosystèmes et de préservation d'espèces végétales et animales particulièrement en danger. L'objectif est de régénérer l'équivalent de cinq millions d'hectares d'habitat de la faune et de la flore, soit au sein des filières d'approvisionnement, soit dans des projets de préservation. Des programmes ambitieux y trouvent leur place comme *Guerlain for Bees Conservation* qui inclut l'initiative *Women for Bees*, en partenariat avec l'UNESCO MAB portant sur la préservation de cette espèce essentielle à la conservation de la biodiversité sur Terre.

Bulgari a lancé l'initiative *Flower Gems of India* avec le créateur de parfums Firmenich et son partenaire indien Jasmine Concrete. Sur trois ans, ce projet a vocation à créer un nouveau modèle de culture du jasmin, en exploitant les principes de la permaculture comme la restauration des sols et la gestion de l'approvisionnement en eau pour établir un modèle agricole durable, dans 100 exploitations familiales, situées dans deux régions du Tamil Nadu.

» SYMRISE : PROJET DE RECHERCHE SUR LA LAVANDE

Symrise a lancé un projet de recherche conjoint avec le CRIEPPAM sur l'agriculture de la lavande visant la résilience des cultures, l'amélioration de la biodiversité et des revenus supplémentaires pour les agriculteurs en juin 2020.

Le projet permettra d'identifier les meilleures options. En effet, pour améliorer la santé des sols, les agriculteurs utilisent des méthodes de culture intercalaire qui pourraient



Champ de lavande - © Symrise

être favorables aux champs de lavande et de lavandin. Les cultures étudiées vont des céréales aux herbes aromatiques qui poussent bien sous le climat méditerranéen. En outre, le projet se concentrera sur le développement de techniques agro-écologiques pratiques.

» L'OCCITANE ACCOMPAGNE SES PRODUCTEURS PARTENAIRES DANS LA TRANSITION VERS L'AGROÉCOLOGIE

L'Occitane et son service Biodiversité et *Filières durables*, composé de six ingénieurs agronomes, accompagne les producteurs de Provence et de Corse dans la mise en place et le suivi d'essais agroécologiques dans l'optique d'un déploiement plus important sur les exploitations. Ces essais s'organisent autour de 2 axes : couverture permanente du sol et réintroduction de l'arbre au sein des exploitations agricoles. Les méthodes mises en place concordent avec celles des différents organismes techniques locaux pour obtenir des résultats comparables et diffusables.

En 2020, une étape supplémentaire a été franchie avec la création d'un collectif d'agroécologie visant à créer des écosystèmes bénéfiques dans et autour des champs, en expérimentant et amplifiant les services rendus par ces écosystèmes et par conséquent à régénérer la biodiversité et les ressources naturelles. Les méthodes sont très diverses : couvertures végétales, agroforesterie, paillage, création d'habitats naturels pour les oiseaux et les insectes... Cela permet d'utiliser moins ou pas de pesticides et d'engrais chimiques et moins d'eau. Ce collectif regroupe déjà quinze des exploitations familiales partenaires.



ALCOOL DE BETTERAVE

L'alcool naturel obtenu à partir de betterave à sucre est souvent utilisé dans la fabrication des parfums. C'est un produit issu de la fermentation et la distillation du jus de betterave dans le cadre du procédé de transformation de la betterave en sucre.

Les cultures de betterave ont subi en 2020 une épidémie de jaunisse sans précédent liée à la prolifération de pucerons dans un contexte climatique de sécheresse. Dans certaines régions, la totalité des champs sont désormais touchés par la maladie qui affecte jusqu'à 40 % les rendements des récoltes. Avec le réchauffement climatique, une telle situation pourrait devenir la norme.

Les semenciers, l'Institut Technique de la Betterave (ITB) et l'INRAE accroissent leurs efforts de recherche de solutions performantes et durables, en particulier dans le domaine de la résistance variétale.



» LES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» CLARINS : UN PROJET À LA POINTE DE L'AGROÉCOLOGIE POUR SA FILIÈRE D'ALCOOL DE BETTERAVE



Agricultrice Céline Corpel impliquée dans le projet Agroforesterie-Betterave à sucre (avec Christian Courtin-Clarins et Tristan Leconte de Purprojet) - © Clarins

L'alcool de betterave est une des matières premières importantes pour Clarins. La pression agricole et le mode de culture ont des conséquences qui présentent un risque pour cette filière : érosion des sols (perte de matière organique), baisse de la qualité des sols, modifications du microclimat, baisse de la biodiversité et stagnation des rendements agricoles. En 2016, Clarins a initié un projet à la pointe de l'agroécologie pour l'amélioration de la durabilité de sa filière d'approvisionnement d'alcool de betterave produit en France avec une agricultrice engagée.

Depuis, cette opération a été reconduite en 2020 avec de nouvelles plantations d'arbres chez d'autres agriculteurs et la mise en place d'études d'impact des sols pour mesurer les impacts positifs de l'agroforesterie dans ces cultures.

» CHANEL : ALCOOL DE BETTERAVE ET SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES



Utilisation de technologies - crédit Chanel

Chanel accompagne son fournisseur d'alcool de betterave dans la recherche de solutions alternatives de lutte contre les bio-agresseurs comme les pucerons à l'origine de la jaunisse. Afin d'expérimenter des solutions innovantes, depuis 2018, Chanel a mis en relation son fournisseur avec une start-up Green Shield Technology, qui développe des solutions basées sur l'agronomie et les mathématiques, notamment en modélisant le développement des maladies s'attaquant aux végétaux afin d'en déduire des stratégies optimales de lutte, permettant de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

» L'ORÉAL : APPROVISIONNEMENT DURABLE DE L'ÉTHANOL

L'Oréal s'appuie sur plusieurs axes pour conduire une politique d'approvisionnement durable de l'éthanol. Des efforts ont été portés sur le sourcing d'un éthanol exclusivement d'origine naturelle et sur la garantie de traçabilité sur des chaînes d'approvisionnement mondiales. 100% de ses chaînes d'approvisionnement sont tracées et 100% de l'éthanol acheté est d'origine naturelle depuis début 2017.

En parallèle, un travail important a été engagé avec tous ses fournisseurs, notamment français (représentant 90% des volumes d'achat du Groupe) afin de garantir que l'éthanol d'origine naturelle produit à base de betterave française soit issu de filières durables. Aujourd'hui, 100% de l'éthanol d'origine française sourcé est certifié SAI Gold.

Compte tenu des enjeux environnementaux et sociaux intrinsèques à la filière betterave en France, L'Oréal travaille

avec les différentes parties prenantes pour implémenter des pratiques d'agriculture régénérative telles que :

- la réduction progressive d'intrants (pesticides et fertilisants) jusqu'à l'arrêt total,
- la mise en place d'assolements diversifiés pour limiter l'impact des parasites et des maladies et permettre une meilleure rentabilité des exploitations tout en répartissant les risques biologiques, environnementaux, climatiques et économiques,
- l'utilisation de compost organique destiné à protéger la biodiversité fonctionnelle (vers de terre qui travaillent le sol, insectes pollinisateurs...), à améliorer les rendements et à optimiser in fine la gestion de l'eau utilisée pour les cultures,
- le respect d'une rémunération juste aux producteurs.

Enfin, L'Oréal poursuit son engagement en visant l'objectif de 100% d'éthanol mondial sourcé durablement au travers de certifications exigeantes telles que BONSUCRO pour la canne à sucre.

S'APPROVISIONNER VIA LA COLLECTE EN PRÉSERVANT LES RESSOURCES NATURELLES

La nature est un milieu vivant et sensible. Il peut, si nous n'y prêtons pas une attention adéquate, se dégrader rapidement. Il est donc de la responsabilité de tous, cueilleurs, fournisseurs d'extraits, fabricants cosmétiques intégrant des extraits naturels et tout autre acteur, de s'assurer du respect de l'écosystème et de sa biodiversité tout particulièrement lors des cueillettes, activités particulièrement contrôlées en France.

Le respect des milieux naturels lors de la cueillette de plantes sauvages, où qu'elle ait lieu, fait partie des pratiques d'approvisionnement et de conception des produits, et s'affiche dans des chartes d'engagement internes.

» DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» CLARINS : DES BONNES PRATIQUES DE CUEILLETTE SAUVAGE



Rose des Alpes cueillette sauvage - © Clarins

Clarins a mis en place une charte de bonnes pratiques de cueillette sauvage pour s'assurer que tous les acteurs et leurs partenaires impliqués dans la collecte de plantes partagent, respectent et font respecter auprès de leurs propres tiers les engagements de cueillette responsable.

L'engagement principal sur le respect des ressources naturelles incite le cueilleur à prélever à l'état sauvage uniquement des plantes non protégées, récolter seulement la partie d'intérêt et tenir compte du cycle végétatif des plantes pour ne pas perturber leur régénération. D'autres critères comme le respect de la propriété et des conditions sociales sont également précisés.

» SEPPIC : UNE CHARTE DE COLLECTE DES ALGUES EN BRETAGNE POUR LES GOÉMONIERS

Pour ses ressources en algues de rives, SEPPIC s'engage à privilégier un sourcing local et durable. BiotechMarine, sa filiale basée en Bretagne, s'approvisionne chez des goémoniers impliqués dans la promotion d'une récolte raisonnée de ces algues. Cette initiative, AlgmarBIO, est coordonnée par l'association des professionnels de l'agriculture biologique de Bretagne, Initiative Bio Bretagne. Les goémoniers ont signé une charte de collecte des algues de rives, accompagnée d'un guide de bonnes pratiques. Ils s'engagent ainsi à respecter les zones et les périodes de récolte définies. Le guide contient des fiches pratiques sur les principales algues de rives récoltées en Bretagne et de nombreuses recommandations (ne pas collecter l'algue entière, laisser une densité minimale de plants sur un champ, prélever l'algue au couteau pour ne pas compromettre sa repousse...) et rappels de la réglementation.

Le projet AlgmarBIO est co-financé par FranceAgriMer, le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Général des Côtes D'Armor, le Fonds Européen pour la pêche et le parc naturel marin d'Iroise.

» GUERLAIN S'ENGAGE POUR LA PRÉSERVATION DES ABEILLES



Apicultrice à l'OFA en Provence - © Hugo Charrier

Depuis 10 ans, Guerlain s'engage avec différents partenaires pour la préservation de l'abeille, la sensibilisation des populations à sa vulnérabilité, la formation d'apiculteurs et apicultrices, la réintroduction de l'abeille, maillon essentiel de la biodiversité.

En 2021 Guerlain a inscrit la préservation de l'abeille au cœur de sa Raison d'Être et pour la première fois en mai 2021, à l'occasion de la Journée Mondiale des Abeilles, elle a mobilisé ses communautés et plus largement le grand public au niveau international à s'engager et à agir à ses côtés pour lever un million d'euros afin de renforcer le *Guerlain For Bees Conservation Programme* réunissant les partenariats et initiatives que la Maison dédie à l'Abeille, au nombre desquels, notamment, le partenariat avec le Conservatoire de l'Abeille Noire de Ouessant, le partenariat avec l'Observatoire Français d'Apidologie (OFA) qu'elle accompagne pour développer le cheptel de ruches en Europe et à promouvoir le métier d'apiculteur et enfin le programme *Women for Bees* qui s'inscrit dans le cadre du partenariat initié entre l'UNESCO et LVMH, le Groupe étant partenaire du programme scientifique intergouvernemental de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère (Man and the Biosphere).

Women for bees, programme d'entrepreneuriat apicole au féminin, est destiné à former de nouvelles apicultrices, créer des exploitations apicoles dans le monde au sein de réserves de biosphères de l'UNESCO, dont certaines accueillent des filières durables de la Maison, et à mesurer les bénéfices de la pollinisation. En 2025, Guerlain aura permis la formation de 50 apicultrices et la création de 2500 ruches soit 125 millions d'abeilles.

» LA BIBLE DES JARDINS DIOR

La bible des Jardins Dior est une liste de guidelines qui permet de cadrer l'exploitation agricole de ressources végétales sur le plan du respect de la biodiversité (limitation des intrants) ou de pratique de récolte respectueuse de la ressource pour le Longoza à Madagascar.

» SEPPIC : COLLECTE CONTRÔLÉE DE PLANTES SAUVAGES À MADAGASCAR

Sur le site de Serdex, SEPPIC extrait et purifie des principes actifs botaniques cosmétiques *wesource*™ et pharmaceutiques à partir de plantes récoltées à Madagascar. Pionnier dans la mise en œuvre des bonnes pratiques de partage des avantages envers les communautés locales autour de la collecte de plantes depuis plus de 40 ans, Serdex est, depuis 2008, un membre actif de l'UEBT. Respecter les savoir-faire traditionnels, améliorer les conditions de vie des populations locales et assurer la montée en compétence des fournisseurs locaux en matière de responsabilité sociétale, jusque dans les zones de collecte des plantes, sont au cœur du développement durable de Serdex depuis sa création. Lors de son dernier audit d'adhésion de Serdex en 2020, 96,5% des obligations liées à l'adhésion à l'UEBT ont été remplies. Serdex a donné la priorité à la chaîne d'approvisionnement *Centella asiatica* afin d'y améliorer les pratiques éthiques.

Video : <https://youtu.be/AMbT8b5kh1Q>

» BIOTECHMARINE : LES BIOTECHNOLOGIES AUTOUR DES ALGUES ET DES PLANTES MARINES

BiotechMarine (filiale de SEPPIC) a développé plusieurs biotechnologies autour des algues et des plantes marines afin de créer et de produire des actifs cosmétiques marins de la marque *wesource*™.

La culture en bioréacteurs de cellules différenciées de plantes marines ou de cellules de macroalgues par un procédé d'intensification permet de produire de la biomasse à l'échelle industrielle en préservant les ressources marines et en explorant de manière approfondie tout le potentiel de ces ressources.

Video : <https://www.youtube.com/watch?v=FLYZ7GagzI&t=53s>

› L'OCCITANE ÉVALUE LES PRATIQUES DE CUEILLETTE SAUVAGE

L'Occitane travaille avec des experts naturalistes pour évaluer les pratiques de cueillette sauvage de ses fournisseurs. Ainsi des diagnostics biodiversité sont réalisés pour approfondir la connaissance des écosystèmes dans lesquels se développent les espèces d'intérêt pour la marque. Ces diagnostics permettent de s'assurer que les pratiques ne mettent pas en péril la pérennité de la ressource et d'émettre des recommandations pour orienter les pratiques vers toujours plus de durabilité. Les résultats sont ensuite diffusés auprès des institutions locales (mairies, conseil général, Conservatoire Botanique, Parc Naturel Régional...).

› EXPANSCIENCE : BONNES PRATIQUES DE CUEILLETTE



Schizandra

Au Burkina Faso et en Chine, Expanscience source des plantes sauvages via ses partenaires locaux selon des bonnes pratiques de cueillette (acacia, schizandra...) qui favorisent la qualité de la matière première et la pérennité de la ressource utilisée dans la composition de ses produits Mustela et de ses actifs cosmétiques. Pour l'acacia au Burkina Faso, un soutien local permet de favoriser la régénération de la ressource et d'autres essences à travers la mise en place d'une pépinière.



S'ENGAGER POUR LA CAUSE ANIMALE

03.

Dans une mesure moindre, le secteur cosmétique dépend également de la faune pour la fabrication de certains de ses ingrédients. Là aussi, la prise en compte des impacts sur la biodiversité est essentielle pour les entreprises. Cela passe notamment par des engagements en lien avec la bientraitance et le bien-être animal.

Certains dérivés et/ou extraits sont d'origine animale, issus d'espèces non protégées, tels que le miel, la cire d'abeille, la lanoline, le lait... Cependant, de plus en plus d'entreprises s'engagent, par des chartes internes, à s'interdire le recours aux matières premières d'origine animale. Certaines revendiquent l'absence d'utilisation de ces matières, par exemple avec des mentions vegan ou encore "sans cruauté animale".

Par ailleurs, pour l'évaluation de la sécurité des ingrédients, les entreprises développent sans cesse des méthodes de substitution et le secteur contribue à de nombreuses initiatives scientifiques.



TESTS ANIMAUX

L'Union Européenne interdit d'avoir recours à l'expérimentation animale pour les produits cosmétiques.

Il existe deux types d'interdiction au sein de l'Union européenne : l'une portant sur le produit fini (interdiction en 2004) et l'autre sur les ingrédients (interdiction en 2009).

Les entreprises ne peuvent donc plus utiliser les données issues de l'expérimentation animale pour établir les évaluations de la sécurité obligatoires pour la commercialisation d'un produit cosmétique au sein de l'Union européenne. Elles développent donc des méthodes alternatives pour apporter les données exigées par la réglementation.

Depuis plus de 30 ans, soit bien avant l'entrée en vigueur de l'interdiction des tests sur animaux au sein de l'UE, les entreprises cosmétiques développent des méthodes alternatives à l'expérimentation sur l'animal de laboratoire. Elles s'associent aux Universités dans le cadre de consortiums de recherches européens et mondiaux afin de développer des tests de sécurité. Les méthodes une fois établies doivent être validées et acceptées par l'OCDE.



» LES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» NUXE : DES SOINS VEGAN

90% des soins NUXE sont vegan (formules sans ingrédients ni dérivés d'origine animale). Les soins NUXE BIO ont été approuvés et enregistrés par *The Vegan Society*, une organisation indépendante défendant un monde dans lequel les humains n'exploitent pas les espèces animales.

<https://www.vegansociety.com/>

» YVES ROCHER : MÉDAILLÉ D'OR DE LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

Fidèle à ses engagements, la marque Yves Rocher ne teste pas et n'est jamais promoteur de tests sur animaux, ni sur ses produits finis, ni sur les ingrédients qu'ils contiennent. Elle a ainsi obtenu la médaille d'or de la SPA en récompense

de son action constante en faveur des animaux (arrêt des tests sur animaux 15 ans avant que la réglementation européenne les interdise).



La charte interne sur les composants des produits est très stricte et interdit toute matière première animale (à l'exception du miel et de la cire d'abeille). Est interdit, par exemple, le recours à un pigment couramment utilisé pour

les fards à paupières, le carmin de cochenille (petit insecte qui produit de l'acide carminique pour se protéger de ses prédateurs, duquel est issu une teinture colorée rouge, le carmin).

Enfin, le développement des programmes de recherche sur les méthodes alternatives aux tests sur animaux est encouragé par le groupe pour les promouvoir et les généraliser. Ses travaux portent par exemple sur de nouveaux modèles d'évaluation de l'allergie in vitro pour les ingrédients naturels.

CHAPITRE 3

ENCADRER ET VALORISER SES ENGAGEMENTS

Les entreprises du secteur cosmétique structurent leurs démarches d'achats responsables par de nombreux outils.

Elles s'appuient sur des certifications reconnues, développent des outils internes et s'engagent à atteindre les meilleurs standards internationaux.

De plus en plus de marques jouent la transparence vis-à-vis de leurs consommateurs, qui souhaitent aujourd'hui être rassurés dans leurs choix de produits de soins et d'hygiène. Cela concerne la qualité, la traçabilité et la santé, mais aussi le respect de l'environnement et des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement.

DÉVELOPPER EN INTERNE DES CHARTES RESPONSABLES ET DES OUTILS D'ANALYSE DE RISQUES

Les engagements des entreprises peuvent être appuyés par des chartes internes qu'elles partagent avec leurs partenaires et par des processus d'audits de leur filière. Les entreprises se dotent d'outils méthodologiques, d'analyse et de gestion des risques.

Certaines travaillent étroitement avec leurs fournisseurs pour les associer à l'amélioration de l'impact environnemental et social dans la chaîne d'approvisionnement. Des évaluations comme celles réalisées par *Ecovadis*³, des groupes de travail inter-fournisseurs peuvent ainsi être mis en place, à l'instar de la *Responsible Beauty Initiative*⁴ d'Ecovadis.

» LES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» LA BEAUTÉ SE CULTIVE : LA VISION ÉCOSYSTÉMIQUE DU SOURCING VÉGÉTAL DE CHANEL

Afin d'assurer une production responsable et pérenne de ses matières premières naturelles et de garantir un même niveau d'exigence d'où qu'elles proviennent dans le monde, Chanel a entamé en 2017 un travail de formalisation de ses principes de sourcing végétal. Pour construire cette vision, elle s'est appuyée sur un comité d'experts indépendants aux compétences complémentaires : botanique, microbiologie des sols, agroécologie, agroforesterie, biodiversité, développement local, genre, structuration de filières.

L'outil de diagnostic terrain et d'amélioration continue construit dans ce cadre sera déployé progressivement sur l'ensemble des filières d'ingrédients naturels de Chanel PB ces prochaines années.

» HERMÈS ADOPTE UNE STRATÉGIE D'ACHAT QUI PRIVILÉGIE LES FILIÈRES TRACÉES ET RESPONSABLES

Elle étudie les filières à travers un outil interne d'évaluation afin de cerner méthodiquement les enjeux humains et environnementaux.

Son rôle est de recentrer les achats sur les matières dont la stratégie et les origines sont faciles à vérifier (par exemple, le santal d'Australie plutôt que d'Inde : 100% de son Santal Album est australien depuis 2019).

Hermès a lancé en 2021 son premier projet en tant que partie prenante (directe) au sein d'une filière. Elle a établi une charte de sourcing et de développement responsable par des engagements simples :

- Privilégier les filières certifiées ou déplacer ses achats sur un produit certifié sans changer de filières ou de fournisseurs (étudier et assumer les impacts économiques de ces choix) ;
- La naturalité des matières premières en cible, mais pas sans vérifier la durabilité de la filière et une qualité sans concession ;
- La naturalité comme objectif, mais pas un outil commercial/marketing.

> LA POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES D'EXPANSIENCE

Expanscience a formalisé en 2014 une politique d'achats responsables ainsi qu'une charte achats responsables en 2017. Il existe également une procédure "construction d'une filière végétale responsable" pour ses actifs cosmétiques et l'entreprise est membre de l'UEBT depuis 2011.

Dans le cadre de sa politique achats responsables, Expanscience évalue depuis 2018 ses fournisseurs stratégiques via la plateforme internationale Ecovadis (évaluation suivi des risques et performances RSE des fournisseurs). En tant que fournisseur d'actifs cosmétiques, Expanscience a obtenu la certification Ecovadis niveau gold pour son activité en 2018.

> L'ORÉAL : SOURCING DURABLE POUR 100% DE SES MATIÈRES PREMIÈRES D'ORIGINE RENOUVELABLE



Plante de guar en Inde - © L'Oréal

Dès 2013, L'Oréal s'est fixé comme objectif d'avoir 100 % des matières premières d'origine renouvelable issues de sources durables. Pour cela, elles doivent être traçables en disposant d'une origine botanique et géographique

identifiée. Le respect des Droits de l'Homme selon les principes de l'OIT est étendu à l'ensemble de la chaîne de production. Au niveau de la culture et de la récolte des plantes, l'attention est portée au développement économique des producteurs et au respect des savoirs traditionnels issus de la biodiversité en conformité avec les principes du Protocole de Nagoya.

A partir d'indicateurs environnementaux, sociaux et économiques issus de bases de données externes (IDHI du PNUD, EPI de Yale University, Country Index de Verisk Maplecroft), L'Oréal a défini des indicateurs d'«enjeux sourcing durable» permettant d'évaluer 100% des filières de matières premières renouvelables sur le plan de leur durabilité. Ces indicateurs, consolidés au sein du SCAN index (*Sustainable Characterization index*), permettent de prioriser des plans d'action. Le Groupe met régulièrement à jour les informations collectées.

Cette politique, qui s'appuie également sur un audit terrain des producteurs (88 indicateurs) a été développée avec le support de l'ONG Rainforest Alliance et revue en 2019 par EcoCert, The Biodiversity Consultancy et The Danish Institute for Human Rights.

L'Oréal participe ainsi à l'intégration sociale de populations en difficulté tout en garantissant un sourcing respectueux de l'environnement.

> CLARINS : UNE CHARTE DE SOURCING RESPONSABLE



Clarins a mis en place une charte et des engagements de sourcing responsable. Pour toutes ses matières premières de formulation, quel que soit leur type (extraits naturels de plantes, dérivés du naturel, synthèse, ...), la charte impose des exigences bien spécifiques, que ce soit sur les pratiques agricoles (cueillette gérée, culture certifiée Agriculture Biologique...) ou sur les conditions sociales (commerce équitable, respect des lois et des conditions de travail, contrats d'achats long terme...).

Pour les matières premières dérivées du naturel ou de synthèse, les critères de biodégradabilité et d'écotoxicologie sont particulièrement importants. Ils font partie d'un outil de scoring pour évaluer les matières premières sur les aspects environnementaux, sociaux et santé : le Clarins Green Score.

Les 10 critères du Clarins Green Score évaluant le score durable de toutes les matières premières de la formule.

> PIERRE FABRE A MIS EN PLACE UN SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

70% du chiffre d'affaires de Pierre Fabre étant porté par des produits finis intégrant des actifs d'origine naturelle (plantes ou eau thermale), la protection de la biodiversité et de l'environnement qui nous entoure est stratégique. Le groupe a donc mis en place un système de management de la biodiversité permettant de tracer l'origine des plantes et des actifs végétaux, de faire une analyse de risques annuels RSE de ses filières d'approvisionnement (mode de production, pérennité de la ressource, conformité APA) et de ses fournisseurs (réduction de l'empreinte environnementale, éthique...) et de définir des objectifs d'amélioration. 100% de son portefeuille d'actifs végétaux est donc analysé et les résultats sont partagés avec un comité de parties prenantes externe afin de se challenger sur ses actions. Ainsi, 80% de ses nouveaux développements d'actifs végétaux dès 2021 sont réalisés à partir de plantes biologiques ou sans traitement phytosanitaire.

> LVMH ; POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

LVMH et ses Maisons déploient une politique d'achat responsable basé sur les analyses suivantes :

- Une empreinte environnementale de l'ensemble de sa chaîne de valeur avec 3 dimensions abordées : la biodiversité, le climat et l'eau.
- Un exercice de cartographie des risques extra-financiers avec l'appui du prestataire externe Verisk Maplecroft, spécialisé dans l'analyse des risques politiques, économiques, sociaux et environnementaux.

Ces démarches permettent d'identifier les filières et les fournisseurs stratégiques et à risque. Leurs performances éthique, sociale et environnementale sont ensuite évaluées

grâce à la méthodologie EcoVadis via la collecte de données documentaires, de veilles externes et de recherches sur internet. Un programme d'audits et d'intégration de clauses RSE dans les contrats est déployé en parallèle. La politique d'achat responsable s'intègre dans la stratégie environnementale LIFE 360 avec un programme de certification des matières premières comme la certification UEBT des ingrédients iconiques de plusieurs Maisons LVMH, un programme de déploiement de l'agriculture régénératrice ou encore de déploiement de systèmes de traçabilité pour toutes les matières premières stratégiques.

OPTER POUR DES STANDARDS ET DES CERTIFICATIONS INTERNATIONAUX RECONNUS

Le secteur cosmétique s'appuie sur un ensemble de standards comme des certifications ou des labels et sur des initiatives collectives pour être accompagné dans ses choix. Ci-après quelques-uns des standards qui sont utilisés :

» LES CERTIFICATIONS BIOLOGIQUES :



AB
Agriculture
biologique



Ecolabel
européen



Ecocert



Cosmebio



Cosmos



Natrue

» LES CERTIFICATIONS DE PROMOTION DE LA GESTION RESPONSABLE DES FORÊTS :



FSC - Forest Stewardship Council

La certification FSC est un outil qui vise à promouvoir à travers le monde une gestion responsable des forêts. Les produits issus des forêts certifiées FSC sont contrôlés depuis leur origine, tout au long du processus de fabrication et jusqu'à leur distribution. Le label FSC permet de garantir que les produits utilisés proviennent de ressources contrôlées et prélevées de manière responsable



PEFC - Programme for the endorsement of forest

La certification forestière atteste du respect des fonctions environnementales, sociétales et économiques de la forêt. La certification PEFC repose sur deux mécanismes complémentaires : la certification forestière et la certification des entreprises qui transforment le bois afin d'assurer la traçabilité de la matière depuis la forêt jusqu'au produit fini.

» LES CERTIFICATIONS AGRICOLES :



ProTerra

Destinée à tous les producteurs, transformateurs et utilisateurs finaux de cultures de matières premières, cette norme s'applique à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, y compris la production primaire, la transformation, l'entreposage, la distribution et la vente au détail. La Fondation ProTerra accompagne les organisations souhaitant mettre en œuvre des politiques sociales, éthiques et environnementales d'entreprise à la pointe. La certification ProTerra s'applique à toutes les productions agricoles du monde.

<https://www.proterrafoundation.org/>



Bonsucro

Bonsucro est un groupe de gouvernance multipartite international à but non lucratif créé en 2008 pour promouvoir la canne à sucre durable. Son objectif déclaré est de réduire les impacts environnementaux et sociaux de la production de canne à sucre tout en reconnaissant la nécessité de la viabilité économique

<https://www.bonsucro.com/>

» LES LABELS COMMERCE ÉQUITABLE^[5] :



UEBT - Union for Ethical BioTrade

Pour un approvisionnement éthique des ingrédients issus de la biodiversité

<https://www.ethicalbiotrade.org/our-label>



Fair for Life Ecocert

La labellisation permet la commercialisation de produits issus du commerce équitable dans le monde entier lorsque 80% des matières premières qui les composent sont issues du commerce équitable.

<https://www.ecocert.com/fr-FR/certification/commerce-equitable-fair-for-life>



FairWild

La norme FairWild s'applique aux opérations de collecte de végétaux sauvages qui souhaitent démontrer leur engagement dans la collecte durable, la responsabilité sociale

<https://www.fairwild.org>

» LES LABELS VEGAN / SANS CRUAUTÉ ANIMALE / POUR LE DROIT DES ANIMAUX AU RESPECT :



The Vegan Society



One Voice

L'association One Voice est une association de loi de 1908 fondée en 1995 militant pour le « droit absolu des animaux au respect ».

<https://one-voice.fr>

» RÉFÉRENTIELS POUR UN APPROVISIONNEMENT DURABLE EN INGRÉDIENTS :



RSPO (Roundtable for a Sustainable Palm Oil)

Fondée en 2004, la Table Ronde pour l'Huile de Palme Durable a pour objectif de garantir la traçabilité de l'huile de palme durable, jusqu'à sa consommation finale. Plusieurs modèles de traçabilité sont prévus par RSPO : Identity Preserved (IP), Segregated (SG) ou Mass Balanced (MB).

<http://rspo.org>



Label ERI 360 (Eco Responsible Ingredient)

La démarche ERI 360° a été conçue sur une approche transverse de la filière végétale et des bioprocédés. Ce label évalue un ingrédient sur la totalité de la chaîne de valeur depuis la culture ou cueillette de la matière première jusqu'à la sortie de l'usine en incluant aussi bien des indicateurs environnementaux que sociétaux. L'objectif est d'encourager l'amélioration continue des performances environnementales et sociales des ingrédients évalués.

<https://pole-innovalliance.com/>

REJOINDRE DES INITIATIVES



Des entreprises rejoignent des initiatives partagées par plusieurs acteurs de la filière cosmétique notamment la *Responsible Mica Initiative* (RMI) qui vise à garantir un approvisionnement responsable en mica. Le mica est un minéral naturel utilisé pour son opacité et sa brillance dans des poudres de maquillage notamment. Il provient essentiellement d'Inde, où les conditions d'exploitation des mines sont particulièrement difficiles au regard des droits humains. Cette coalition multisectorielle d'entreprises internationales et d'ONG défend la transparence et l'amélioration des conditions de travail dans l'extraction du mica.

① Cartographier la chaîne d'approvisionnement et mettre en place des normes de travail

Ce pilier est conçu pour sécuriser et améliorer les conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement pour la collecte et le traitement du mica. Premièrement, chaque membre de RMI retrace le mica dans ses produits et cartographie les participants de sa chaîne d'approvisionnement aux transformateurs et aux mines qui ont fourni le mica. Deuxièmement, chaque participant à la chaîne d'approvisionnement du membre est tenu d'adopter ou de soutenir l'adoption au sein de sa propre chaîne d'approvisionnement de normes sur le lieu de travail qui englobent les pratiques de travail en matière d'environnement, de santé, de sécurité, juridiques, économiques et équitables, y compris l'interdiction du recours au travail des enfants.

② Renforcer l'autonomie des communautés

Le programme d'autonomisation des communautés transforme les communautés de la région du mica avec des initiatives qui fournissent des solutions durables et autonomes aux causes sous-jacentes du travail des enfants et des mauvaises conditions de travail. Lancé en 2018, aujourd'hui plus de 80 villages et 5800 ménages bénéficient déjà de programmes, notamment de meilleures écoles et une meilleure prestation de soins de santé, l'accès à des sources de subsistance plus diversifiées et la réception de services gouvernementaux.

③ Favoriser la formalisation d'un cadre légal

Une solution permanente au recours au travail des enfants et à la prévalence des mauvaises conditions de travail dans le secteur du mica nécessite un cadre juridique clair et appliqué dans toute la région. L'adoption de la loi de 1980 sur la conservation des forêts, qui interdisait les mines de mica dans les forêts de la région, a créé un vide qui a conduit à une prolifération de mines non réglementées.

Certains transformateurs qui recevaient du mica via des canaux non réglementés ont cherché à éviter la surveillance réglementaire. En conséquence, les conditions de travail dans les mines et certains transformateurs ont commencé à se détériorer.

Pour inverser cette tendance, l'Initiative Mica Responsable travaille en collaboration avec diverses parties prenantes, notamment des organisations de la société civile, des entreprises locales de mica, diverses agences gouvernementales, des experts du secteur et d'autres parties intéressées. Une approche multipartite a été choisie pour garantir que les éléments d'un cadre juridique protégeraient les droits des travailleurs et interdiraient le travail des enfants.

INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS L'ÉTAPE DE LA FABRICATION

Les pratiques et les solutions développées par le secteur cosmétique pour préserver la biodiversité ont toutes leur place dans la production des intermédiaires de fabrication et des formules cosmétiques. Dans cette étape du cycle de vie, l'objectif est de réduire les impacts des infrastructures (bâtiments inclus) et des activités des sites de production sur l'eau, l'air et les sols, ainsi que sur le climat, afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, et sur la biodiversité.

Les sites de production et leurs bâtiments, par leur emprise au sol, leur surface et leur activité, vont avoir un impact sur la biodiversité locale.

Aussi faut-il se servir de toutes les technologies et solutions disponibles pour le réduire :

Vent, soleil, géothermie et biomasse participent à la production d'énergie renouvelable^[6],

- Les espaces verts, mais aussi les toits, les façades, les parkings permettent d'intégrer des plantations qui pourront accroître la richesse de la biodiversité naturellement présente,
- Les pollutions sonores et lumineuses devront faire l'objet d'une attention particulière pour réduire au maximum la perturbation de la faune.

Tous ces aménagements sont d'autant plus efficaces que les employés du site sont sensibilisés à l'intérêt des espaces naturels, au rôle des animaux et des plantes qui les habitent et qu'ils participent à leur maintien.

MAITRISER LA CONSOMMATION D'EAU ET D'ÉNERGIE

01.

Maitriser et limiter la consommation énergétique est l'un des premiers leviers d'optimisation de l'impact environnemental. De nombreuses actions sont possibles comme adopter des plans d'économie d'eau et d'énergie, réguler finement la température des bâtiments, réfléchir à l'utilisation d'énergie renouvelable ou encore installer des panneaux solaires sur toiture ou non ou des chaudières basse consommation.

Un autre levier consiste à optimiser les nettoyages en substituant par exemple les produits d'entretien ménager courants présentant un risque pour l'environnement par une solution alternative plus naturelle. Certaines entreprises mettent en place des procédés de traitement de leurs rejets d'eaux industrielles ou des bassins de rétention plantés de flore adaptée pour traiter les eaux usées ou filtrées avant qu'elles ne retournent au milieu naturel.

Côté éclairages, on peut utiliser des technologies plus vertueuses comme les LED, installer des détecteurs de présence en intérieur et des cellules photosensibles en extérieur pour limiter les temps d'éclairage.

» LES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» EXPANSIANCE : LES ACTIONS SUR SON SITE D'EPERNON

Sur le site de R&D et de production d'Expanscience à Epernon (Eure-et-Loir), des actions de réduction de la consommation d'eau et d'énergie sont mises en place depuis plus de 10 ans :

- Utiliser l'eau de pluie pour les sanitaires ;
- Sensibiliser au traitement rapide des fuites identifiées ;
- Remplacer certains procédés utilisateurs d'eau par des procédés qui n'en consomment pas ;
- Remplacer des chaudières par des chaudières vapeur plus efficaces énergétiquement ;
- Rénover les installations techniques de forage ;
- Mise en place d'un ballon d'eau chaude thermodynamique ;
- Ajouter un économiseur sur certaines chaudières ;

- Isoler les bâtiments ;
 - Renforcer l'éclairage naturel ;
 - Adopter un contrat d'achat d'énergie renouvelable depuis 2018 ;
 - Sensibiliser les salariés aux économies d'énergie
- Le site est certifié ISO 14001.

Consciente de ses impacts, l'entreprise revoit chaque année l'analyse environnementale du site, pour identifier et évaluer les aspects environnementaux significatifs (AES) des activités susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement. Un programme d'amélioration continue est mis en place afin de les réduire. Il porte principalement sur la maîtrise des rejets d'eaux usées, des rejets dans l'air, l'amélioration du taux de valorisation des déchets, la mise en œuvre d'une démarche d'éco-conception pour les nouveaux produits dermo-cosmétiques Mustela et la préservation de la biodiversité.

> LE GROUPE ROCHER SOUTIEN LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE



Eoliennes France - © Ronan Mouchebeuf

Le Groupe Rocher investit pour soutenir la production d'énergie renouvelable. Depuis le 1er janvier 2017, 100% de l'électricité consommée par ses sites en France est d'origine renouvelable et couverte par des certificats d'origine. Fin 2020, 41% de l'énergie consommée était d'origine renouvelable (76% de l'électricité consommée par le groupe est d'origine renouvelable).

Les deux principaux sites de distribution logistique des produits cosmétiques situés en Bretagne sont équipés de chaudières à bois (installées respectivement en 2011 et 2014) chauffant plus de 900 salariés grâce à de l'énergie renouvelable.

> SISLEY OPTÉ POUR DES PROCÉDÉS DE NETTOYAGE INNOVANTS

Sisley a substitué les produits d'entretien ménager courants par une solution alternative plus naturelle et fabriquée sur site. Le procédé CLEANEA permet de produire, par électrolyse de l'eau, deux types de solutions, l'une désinfectante (H+) et l'autre nettoyante et dégraissante (OH-).

La marque a mis en œuvre une station d'épuration sur ses rejets d'eaux industrielles afin de limiter et réduire la pollution aquatique en amont. Ce traitement de dépollution permet de traiter et de rendre conforme la qualité des eaux de façon autonome pour le milieu naturel.

> L'OCCITANE : ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE DE SES USINES EN FRANCE

L'Occitane s'est fixée pour objectif d'atteindre la neutralité carbone pour ses usines françaises d'ici 2025. Pour diminuer la consommation énergétique de ses sites de production, le groupe privilégie des méthodes de fabrication moins

énergivores avec des procédés à froid ou des temps de fabrication moindres. Sur le site de Lagorce, a été mis en place un procédé de récupération de la chaleur des eaux usées pour préchauffer les eaux de process. Aujourd'hui, 96% de l'énergie consommée par les usines françaises sont d'origine renouvelable.

> DES PLANS D'ÉCONOMIE D'EAU ET D'ÉNERGIE SUR LES SITES DE PIERRE FABRE

Les sites industriels Pierre Fabre font l'objet de plans d'économie d'eau et d'énergie : pour 2024 le groupe vise une réduction de sa consommation en eau de 20% par rapport à 2018, son année de référence ; pour 2025 il vise une réduction de la consommation en électricité de -25% par rapport à 2015. Ces objectifs sont pilotés par un reporting environnemental consolidé en revue de direction annuelle. En 2019, 5% de l'énergie utilisée était d'origine renouvelable (hors électricité) et le groupe vise 25% en 2025.

> CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES DES SITES CLARINS



Siège Clarins Paris, immeuble haute qualité environnementale - © Clarins

L'immeuble du siège social Clarins bénéficie d'une certification Haute Qualité Environnementale (HQE) : la gestion, le fonctionnement de l'immeuble et l'engagement des équipes au quotidien garantissent une utilisation durable des locaux. En 2020, l'immeuble a obtenu les mentions Exceptionnel en gestion durable et Excellent en utilisation durable.

Cette même démarche de préservation des ressources est à l'œuvre sur les sites industriels grâce à un contrôle rigoureux de la consommation d'eau et d'énergie et la gestion des déchets. Les deux sites industriels de Clarins sont certifiés ISO 14001 et ISO 50001. Le transport des produits au départ du site logistique d'Amiens se fait principalement par voie routière ou maritime.

> LA CONCEPT WATERLOOP FACTORY DE L'ORÉAL



Le concept Waterloop Factory de L'Oréal consiste à n'utiliser de l'eau de ville que pour la consommation humaine et pour la production de l'eau de haute qualité utilisée comme matière première de la fabrication des produits. L'intégralité de l'eau nécessaire aux utilités (nettoyage des équipements, production de vapeur, etc.) est issue d'eau réutilisée ou recyclée en boucle sur le site.

Ce concept implique la mise en œuvre d'un dispositif en deux étapes :

- optimisations de process industriels afin de minimiser les consommations d'eau ;
- mise en œuvre d'un dispositif de recyclage de l'eau : les effluents industriels, sortant du prétraitement de la station d'épuration du site, sont retraités à l'aide de différentes technologies (ultrafiltration, osmose inverse, etc.) afin d'en extraire une eau de très haute qualité. Celle-ci est ensuite utilisée en boucle pour le nettoyage des outils de production et les utilités par exemple, en remplacement de l'eau de ville. Ainsi, les besoins en eau pour les utilités sont couverts à 100 %.

Waterloop Factory a été installé, pour la première fois en 2017, par l'usine de Burgos en Espagne, puis en 2019 par les usines de Settimo en Italie, Vorsino en Russie et Libramont en Belgique. Il sera déployé à l'ensemble des usines où les conditions sont réunies pour sa mise en œuvre.

Video : <https://www.youtube.com/watch?v=9nPwyaE7578>

> L'ORÉAL CHINE : LE PREMIER MARCHÉ À ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE

La Chine est devenue le premier marché de L'Oréal à atteindre la neutralité carbone sur tous ses sites (usines, centres de distribution, centres de recherche et sites administratifs).

En 2019, l'usine de Suzhou est devenue neutre en carbone. L'histoire a commencé en 2018 lorsque les autorités

françaises et chinoises ont signé un accord pour la neutralité carbone. L'usine a atteint son objectif avec la construction d'un système innovant dit CHP (Combined Heat and Power) afin de produire de l'électricité et de la chaleur renouvelable localement. Le site dispose également d'un système photovoltaïque de 1,5 MW et d'une énergie de source éolienne à proximité.

D'autres projets visant à trouver des sources locales d'énergie apportant de l'additionalité ont également été réalisés sur les sites de L'Oréal en Chine (panneaux solaires PV sur site, contrat direct multisites avec des actifs solaires ou hydroélectriques, etc.).

> L'USINE SETTIMO DE L'ORÉAL EST NEUTRE EN CARBONE

Créée en 1959, l'usine L'Oréal de Settimo (Italie) spécialisée dans le maquillage et les soins capillaires, a atteint la neutralité carbone en 2015 grâce à son mix énergétique inédit. L'usine est chauffée à 45 % au biogaz, le reste étant assuré par le réseau de chauffage de la ville auquel elle est connectée. Deux-tiers des besoins en électricité sont satisfaits par une centrale biomasse, le tiers restant par 14 000 panneaux photovoltaïques. En 2017, l'usine est encore parvenue à améliorer son efficacité énergétique en tirant profit de son programme sur l'eau : la chaleur des eaux de lavage est récupérée et réutilisée. Les besoins énergétiques des aérateurs de sa station d'épuration ont été divisés par trois.

> LE PROGRAMME ECOEFFECTIVE+ D'IFF LUCAS MEYER

Le programme EcoEffective+ du groupe IFF fixe des objectifs ambitieux pour 2025 de réduction des émissions absolues de gaz à effet de serre (30%), d'utilisation d'eau recyclée pour les opérations non liées aux produits (50%), d'utilisation d'électricité d'origine renouvelable (75%) et de l'obtention du statut Zero Waste to Landfill pour les sites opérationnels majeurs.

Lucas Meyer Cosmetics, filiale d'IFF, contribue à ces objectifs. La gestion en eau, énergie et déchets des sites de production internes est la priorité actuelle. Des modèles de certification ont été identifiés afin d'accompagner l'amélioration continue.

Le site australien Southern Cross Botanicals utilise 100% d'énergie provenant de sources renouvelables.

› LES SITES DE GUERLAIN DANS UNE DÉMARCHE DE MAÎTRISE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Les deux sites de production de Guerlain (Chartres et Orphin) sont certifiés ISO 14001, s'inscrivant dans une démarche de maîtrise de leurs impacts environnementaux. A titre d'exemples, plus de 98% des déchets sont valorisés et 100% de l'énergie est d'origine renouvelable (électricité et gaz). Des ruches ont été installées sur les sites – le miel que les abeilles produisent est offert aux collaborateurs du site – et un éco-pâturage a été mis en place pour entretenir les espaces verts. Des études de biodiversité et des actions ont été menées comme la création d'une mare.

Le site de La Ruche (Chartres) a fait l'objet de mesures environnementales exigeantes lui permettant d'obtenir dès son inauguration la certification HQE (Haute Qualité Environnementale) au niveau Excellent. Cette norme a permis d'éco-construire le bâtiment et à présent de l'éco-gérer, tout en veillant au confort et à la santé des équipes : la conception bioclimatique et le puits canadien limitent le recours à la climatisation, la récupération des eaux de pluie alimente les sanitaires, les panneaux solaires thermiques chauffent l'eau sanitaire, l'isolation a fait l'objet d'une grande attention, l'éclairage est assuré par des équipements basse consommation gérés par des détecteurs de présence et des sondes crépusculaires.

› LES SOLUTIONS ET LES TECHNOLOGIES MISES EN PLACE PAR SEPPIC

Sur son site de Castres, la mise en place d'un condenseur en aval du refroidisseur de gaz de la cheminée au niveau de la chaudière vapeur principale et le développement d'une nouvelle solution de récupération des calories de la déconcentration de la chaudière, ont permis à SEPPIC de réaliser des économies sur la consommation totale en gaz du site de respectivement 6,1% et 1,1%.

Sur son site de BiotechMarine, le remplacement du groupe froid par une nouvelle installation avec un meilleur rendement énergétique a réduit la consommation annuelle d'électricité du site de 14%. De plus, l'adjonction d'un échangeur à eau pour la condensation a permis de récupérer les calories produites par le groupe froid afin de produire de l'eau chaude à 55°C, ré-utilisée notamment pour le nettoyage des ateliers.

› SEPPIC : DES TEXTURES INNOVANTES À L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Des textures innovantes à l'économie d'énergie : les technologies gel-dans-huile Geltrap™ et gel-crème de SEPPIC permettent de produire des émulsions à froid et d'économiser de l'énergie lors de la fabrication de formulations, tout en offrant des textures innovantes et des expériences sensorielles multiples. SEPPIC a été pionnier de ces technologies dans le secteur de la cosmétique.

La production de Geltrap™ et de gel-crème permet d'économiser de l'énergie et du temps de fabrication. Pour la production de 5 kg d'émulsion :

- Geltrap™ permet d'économiser jusqu'à 98% d'énergie et 80% de temps de fabrication ;
- Le gel-crème permet d'économiser jusqu'à 97% d'énergie et 80% de temps de fabrication par rapport à une émulsion huile-dans-eau classique réalisée à chaud.

TRANSFORMER LES ESPACES 2.

Les sites de production ne sont pas d'emblée des espaces qu'on penserait à transformer pour préserver et accueillir la biodiversité. Or ce sont des espaces variés, en partie bâtis qui, même clos, peuvent abriter toutes sortes d'espèces animales et végétales. Adopter des modes de production agricole biologique ou les principes de l'agroécologie est possible aussi pour les espaces industriels, souvent en zone péri-urbaine ou rurale. En France, les sites et établissements de la filière cosmétique représentent près de 6000 sites répartis sur l'ensemble du territoire national^[7].

Certaines entreprises ont des plans de gestion écologiques ou des chartes pour protéger la nature à proximité de leur site, rendre les espaces plus verts, permettre la progression de la biodiversité, accueillir la faune et la flore sauvages et limiter l'occupation des sols en limitant les impacts sur l'écosystème.

Les mesures et les solutions choisies ne sont pas répliquables partout et doivent bien sûr être adaptées au site, qu'il soit urbain, semi-urbain, industriel, ou situé à la campagne. Un inventaire de la biodiversité locale est par conséquent indispensable pour savoir ce qu'il est bon de mettre en place, en tenant compte de ce qui est déjà fait sur les sites voisins. Et pourquoi ne pas mutualiser des projets et fédérer des engagements locaux.

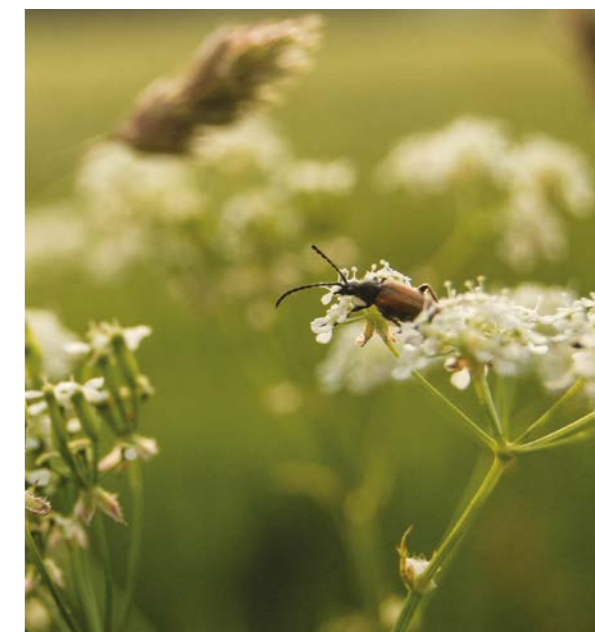
On privilégiera la plantation d'espèces variées qui poussent naturellement dans la région (le label Végétal Local par exemple garantit l'origine locale des essences utilisées) plus résistantes aux conditions climatiques et mieux adaptées à la faune locale. Les corridors écologiques et les Trames Vertes et Bleues^[8] seront également pris en compte.

De nombreuses solutions peuvent être développées :

- Planter des arbres sur les surfaces végétales des sites et des haies champêtres pour créer des corridors écologiques et des obturations visuelles ;
- Végétaliser les toitures et enherber les parkings ;
- Entretenir des espaces verts de façon raisonnée et pratiquer des méthodes d'entretien douces : fauchage tardif, zéro pesticide ;
- Conserver des jachères fleuries, des mares, des îlots boisés ;
- Récupérer les eaux pluviales (réutilisées pour les sanitaires par exemple).

Des sites optent pour l'éco pâturage en installant des animaux sur des espaces verts : moutons, ânes... ou favorisent l'accueil de la faune avec des hôtels à insectes, des nichoirs...

Certains abritent des refuges biodiversité comme les Refuges LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux). Un Refuge LPO est un engagement moral à préserver la nature et améliorer la biodiversité sur son terrain, en créant des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages. La LPO apporte son expertise si besoin.



» LES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» SISLEY LIMITE L'IMPACT DES BÂTIMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Sisley a mis en place des toitures végétalisées et des espaces de parkings enherbés afin de limiter l'impact des bâtiments sur son environnement. Ces installations favorisent l'infiltration des eaux pluviales sur site (noues, bassin d'infiltration) pour réguler les rejets et les pics d'eau dans les réseaux et fleuves lors des périodes hivernales (prévention des crues). Ces espaces permettent également de développer le retour de la biodiversité et de réintroduire des écosystèmes spécifiques notamment hydrophiles.

» L'OCCITANE : LABEL REFUGE LPO

Le jardin du site de production de Laboratoires M&L (Groupe L'Occitane) à Manosque en Provence a été labellisé Refuge LPO® en 2017 par la Ligue de Protection des Oiseaux PACA. Ce label reconnaît le site comme étant favorable à la biodiversité, grâce à ses pratiques d'entretien du jardin respectueuses de l'écosystème local et à son choix de végétaux essentiellement locaux.

Un diagnostic du site a permis d'identifier des aménagements pertinents permettant de développer et protéger la biodiversité du site (abri à insectes, nichoirs à oiseaux, paillage végétal...).

» PROGRAMME DE PLANTATIONS DE HAIES SUR LES SITES DE PIERRE FABRE

Depuis 2014, Pierre Fabre a mis en place, avec un partenaire local, un programme annuel de plantations de haies champêtres sur sites industriels, logistiques, administratifs et agricoles. A ce jour, 5.5 km de haies ont été plantées. La majorité des végétaux sont certifiés Végétal local®.



Plantation de haies sur un site industriel Pierre Fabre - © Pierre Fabre

Certains sites sont labellisés Refuge LPO. Des ruches ont été installées sur différents sites avec l'aide d'un Apiculteur extérieur et l'engagement des collaborateurs.



Inauguration du Refuge LPO sur le site de Terre d'Avoine - © Guillaume Oliver

» LE GROUPE ROCHER PRÉSERVE LA BIODIVERSITÉ SUR SES SITES



© Pour ses propres sites dans leur environnement territorial, le Groupe Rocher s'engage dans la préservation de la biodiversité : plus de 100 hectares sont ainsi préservés en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux en Bretagne.

Soutenant depuis plus de 15 ans de nouvelles recherches participatives, le groupe a permis aux équipes industrielles bretonnes d'intervenir en tant que sentinelles biodiversité, dans la démarche Refuge LPO des sites. Une prairie humide locale, précédemment peupleraie, est en cours de réhabilitation afin d'accueillir une biodiversité exceptionnelle, caractéristique de ces espaces menacés, entre terre et eau.

LA BIOPHILIE, LA NATURE S'INVITE AU BUREAU

La biophilie désigne l'amour que porte l'humain à l'ensemble des écosystèmes naturels et repose sur l'idée que nous avons une tendance innée à rechercher une connexion avec la nature. Les bénéfices de la biophilie au travail sont multiples : soulager les symptômes associés au syndrome du bâtiment malsain^[9], améliorer la productivité grâce au bien-être qu'elle procure...

Le design biophilique propose bien plus qu'apporter sa plante au bureau !

- Les plantes d'intérieur et des murs végétalisés permettent de réduire le niveau de particules dans l'air, empêchent le développement de la poussière, régulent la température et l'humidité et purifient l'air du bureau ;
- Des éléments naturels d'intérieur (plantes, pierres, bois, etc.) stimulent notre besoin de contact avec la nature ;
- Une connexion visuelle avec la nature établit une meilleure connexion entre les humains et la nature ;
- Sans connexion visuelle avec la nature, on intègre des textures, des formes et des motifs naturels et biomorphiques, on conçoit des murs ou des sols inspirés par la nature.

Un éclairage naturel grâce à des fenêtres ou des puits de lumière au plafond renforce la connexion avec les rythmes naturels du jour et de la nuit.

QUELLES BONNES PRATIQUES AU BUREAU ?

Au quotidien, il est possible d'adopter des gestes pour intégrer le respect de l'environnement et donc de la biodiversité sur son lieu de travail grâce à différents leviers :

- Le numérique : meilleure utilisation des équipements ordinateurs, messagerie, impression et gestion du papier, téléphones portables ;
- La gestion des déchets, l'éclairage, le chauffage et la climatisation, des produits d'entretien respectueux de l'environnement ;
- Une restauration collective responsable : des produits de saison et locaux, des menus végétariens variés ;
- Le transport et la mobilité.

De bonnes pratiques sont à retrouver dans le guide réalisé par ORÉE pour [la préservation de la biodiversité et le rôle des entreprises en la matière](#).

Le télétravail se développe et s'est imposé durant la période particulière de la pandémie. Les bons réflexes s'appliquent aussi lorsqu'on télétravaille pour maîtriser nos consommations d'énergie : bien éteindre son ordinateur, nettoyer sa messagerie, éviter l'envoi de fichiers lourds, de "répondre à tous"... Pourquoi ne pas profiter du temps qu'on ne passe pas dans les transports ou dans sa voiture pour changer ses habitudes de consommation (acheter local, cuisiner bio, cultiver son petit potager...).

» LES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» CHEZ L'ORÉAL, LA BIOPHILIE FAVORISE LA RECONNEXION AVEC LE NATUREL



Le Campus Charles Zviak du Groupe l'Oréal a été conçu selon la biophilie pour favoriser la reconnexion avec le naturel. Tous les espaces de travail, bureaux, laboratoires, ainsi

que les lieux de pause et de restauration sont ouverts sur l'extérieur. Ils bénéficient de la lumière naturelle et offrent des vues sur les 10 000 m² de jardins, patios, terrasses et toitures végétalisées du Campus. Les aménagements intérieurs comprennent des éléments de la nature ou l'évoquant, tels que du mobilier en bois, en liège, des décors floraux, gravures de plantes, etc.

L'appropriation des espaces extérieurs par les résidents est favorisée par l'aménagement de lieux de pause en immersion dans des espaces végétalisés et leur participation à l'entretien du rucher et du potager partagé. La sensibilisation au fonctionnement des écosystèmes est régulièrement complétée par des ateliers pédagogiques et des conférences (intervention du Museum national d'Histoire naturelle, animation sur l'aquaponie, le compostage, etc.).

AGIR DANS LES TERRITOIRES AVEC LES PARTIES PRENANTES

À l'échelle des territoires, les actions entreprises en faveur de la biodiversité par les acteurs de notre industrie sont primordiales. Elles sont menées en lien avec des parties prenantes par le biais de différents programmes et actions, parmi lesquels :

- Le soutien de réseaux d'agriculteurs en région ;
- Le mécénat au niveau local en soutien aux actions en faveur de la biodiversité ;
- Des programmes de protection des forêts, de reforestation et d'agroforesterie ;
- L'entretien d'un verger conservatoire ;
- Des inventaires biodiversité avec des partenaires naturalistes ;
- La valorisation de la flore endémique.

» LES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» LE GROUPE ROCHER SOUTIEN DES PROGRAMMES LOCAUX

À La Gacilly, le service Agronomie du Groupe Rocher soutient et participe au programme « Comment favoriser la Biodiversité sur son exploitation agricole ? » mené par la FRCIVAM, Fédération régionale des acteurs de l'agriculture durable et solidaire et par Bretagne Vivante, association bretonne de protection de la nature.

Le Groupe soutient depuis 2018 le réseau GAB/FRAB (Groupement des Agriculteurs Biologiques / Fédération Régionale des Agriculteurs biologiques de Bretagne) pour son programme de recherche-action CAP CLIMAT ! sur l'adaptation des fermes bretonnes au changement et aux aléas climatiques : *Comment devenir plus résilient ?* Ce groupe de travail d'abord territorial s'est déployé à la région dès 2019. Le collectif a pu amender et diffuser largement le recueil, travailler localement sur des diagnostics de performances environnementales des



Lavande © Ronan Mouchebeuf

exploitations agricoles (outil Dialecte), supports d'échanges et d'initiatives collectives, et former des ambassadeurs participant aux définitions des plans d'actions des collectivités en faveur de la résilience des territoires.

» L'OCCITANE S'ASSOCIE LOCALEMENT AU BURKINA FASO POUR SON PROGRAMME RESIST



© L'Occitane en Provence

Lancé en 2017 par L'Occitane en association avec l'ONG Rongead Etc Terra et les coopératives de femmes, le programme RESIST (*Resilience, Ecology, Strengthening, Independance, Structuration, Training*) participe à la consolidation des organisations partenaires du Groupe au Burkina Faso et à la diversification de leurs revenus. Ce programme va au-delà de la certification équitable de la chaîne de valeur pour mettre en œuvre un projet de développement local impliquant de nombreuses parties prenantes.

Pendant trois ans, grâce à l'allocation d'un budget de 2 millions de dollars, dont une contribution équivalant à 1,4 millions des Laboratoires M&L (Groupe L'Occitane), il est prévu de construire dix entrepôts, planter 45 000 arbres de karité dans six villages et former 8 500 femmes au développement de leurs activités, à la gestion des parcs à karité et à la transformation écologique du karité.

Des conventions entre les unions de productrices et les autorités locales ont été signées pour sécuriser les zones forestières abritant les arbres à karité, protéger la biodiversité locale et gérer l'accès à la cueillette. Pour augmenter leur résilience et leur autonomie, le Groupe va accompagner les unions dans de nouvelles activités génératrices de revenus en dehors du karité, comme la production et la commercialisation de bissap d'hibiscus.

» EXPANSCIENCE : UN PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE AVEC LE COLLÈGE D'EPERNON

Expanscience travaille en partenariat avec le collège d'Épernon, membre du réseau des écoles associées de l'UNESCO et ses "éco-délégués" : accueil régulier d'élèves pour présenter sa démarche RSE, participation au Forum Entreprises, co-construction de projets sur des enjeux communs de territoire. Les éco-délégués ont ainsi créé 2 abris à insectes et des nichoirs à oiseaux qui ont été installés sur le site fin 2018.

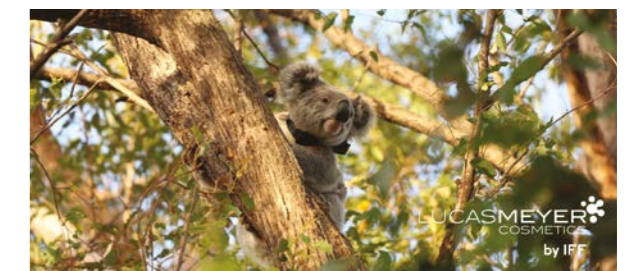
Ces actions pédagogiques constituent des initiatives privilégiant la biodiversité locale tout en offrant des avantages pour le fonctionnement du site. En effet, il est important de faire venir des mésanges à proximité de l'usine puisqu'elles se nourrissent de chenilles processionnaires, sources de complications. Expanscience privilégie ainsi la biodiversité à une solution rapide mais moins efficace sur le long terme et potentiellement néfaste pour l'environnement comme les pesticides.



Hôtel à insectes sur le site d'Épernon des Laboratoires Expanscience (photo Expanscience)

Afin d'impliquer ses collaborateurs amoureux de la nature dans la protection de leur environnement de travail, Expanscience leur a proposé de réaliser un inventaire de la biodiversité sur son site. Après identification des espèces animales et végétales présentes et celles à protéger ou à renforcer, de nombreuses actions sont à l'étude : ruches, introduction de certaines typologies de végétaux, abris pour certaines espèces d'oiseaux...

» IFF LUCAS MEYER AIDE À PRÉSERVER LES KOALAS EN AUSTRALIE



Lucas le Koala - © IFF

Chez IFF Lucas Meyer Cosmetics, la gamme de produits *Southern Cross Botanicals*, en Australie, valorise la flore endémique. L'étalement urbain et le changement climatique ont plusieurs impacts sur cette riche biodiversité, notamment sur les koalas, maintenant considérés comme une espèce en danger. Le groupe a créé un partenariat avec *Friends of the Koala*, un organisme local qui a pour but la préservation des koalas et de leur habitat ainsi que l'éducation de la population. Pour chaque vente de *OiLESS'city™*, il lui reverse une contribution pour l'aider dans ses actions. Une première action concrète a été la remise en liberté d'un jeune Koala nommé Lucas.

> L'ORÉAL TRANSFORME SON SITE R&I POUR ACCUEILLIR LA BIODIVERSITÉ

Le site R&I L'Oréal de Chevilly-Larue est reconnu Refuge LPO depuis 2018. Sa démarche de transformation pour devenir un lieu d'accueil de la biodiversité a permis d'affiner sa stratégie environnementale. L'objectif est de préserver et développer la biodiversité locale (faune, flore, milieu...) tout en offrant une meilleure qualité de vie aux collaborateurs. Sur la base d'un diagnostic écologique réalisé par la LPO, un plan d'action pluriannuel est en place : gestion différenciée des espaces (avec prairies naturelles), création de zones humides multifonctionnelles incluant le traitement d'eaux usées industrielles, filtration de l'eau de pluie par des toitures végétalisées et réutilisation de cette eau dans les toilettes, choix d'espèces de plantes indigènes, création d'abris pour la faune, espaces de pique-nique... La sensibilisation et la formation ciblée a permis d'intégrer les collaborateurs comme des acteurs des réalisations (potager et rucher participatifs). Le site est aujourd'hui exemplaire et partage ses bonnes pratiques avec des parties prenantes de la région et d'autres sites du groupe L'Oréal.

> PIERRE FABRE FAIT DES INVENTAIRES BIODIVERSITÉ

Au sein du groupe Pierre Fabre, l'ensemble des sites administratifs, industriels et agricoles le nécessitant a fait l'objet d'un inventaire biodiversité avec l'aide d'une association locale spécialisée. Cela permet d'identifier l'impact des activités sur l'environnement et de sensibiliser les collaborateurs à l'importance de la préservation de la biodiversité.

Des partenariats sont menés avec des apiculteurs de la région pour leur donner accès à des zones préservées de risques pesticides : en 2020, près de 100 ruches ont été installées sur ses sites.

Le site de production Eau Thermale AVENE est classé Refuge LPO, permettant d'allier site de production et respect de la biodiversité.

Le plus gros site de fabrication du groupe dans le Tarn est alimenté en eau chaude par une chaudière biomasse qui brûle les déchets de marcs de plantes de ses fabrications d'actifs végétaux. Cette chaudière permet de substituer 60% de la consommation de gaz de l'usine.

L'OBLIGATION RÉELLE ENVIRONNEMENTALE (ORE)

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a créé un outil juridique, permettant aux propriétaires fonciers de faire naître sur leur terrain des obligations durables de protection de l'environnement : l'obligation réelle environnementale (ORE).

Les ORE sont inscrites dans un contrat au terme duquel le propriétaire d'un bien immobilier met en place une protection environnementale attachée à son bien, pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans. Dans la mesure où les obligations sont attachées au bien, elles perdurent même en cas de changement de propriétaire. La finalité du contrat doit être le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de services écosystémiques.

Ainsi, l'ORE est un dispositif foncier de protection de l'environnement qui présente la particularité d'être contractuel et mobilisable par chaque propriétaire foncier, s'il souhaite se saisir des problématiques environnementales.

<https://www.ecologie.gouv.fr/obligation-reelle-environnementale>

» UN EXEMPLE DE BONNES PRATIQUES

> UNE ORE NOUÉE ENTRE CLARINS ET LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE HAUTE-SAVOIE

L'ORE ou obligation réelle environnementale nouée entre Clarins et Le Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie est un contrat qui inscrit dans le titre de propriété la protection de la biodiversité et des fonctions écologiques. Pour concrétiser cette ambition un programme pluriannuel rythme des échanges entre les experts du conservatoire, les unités de recherches des universités locales avec les

responsables de l'activité agricole du Domaine Clarins et les Laboratoires Clarins.

Parmi les nombreux objectifs, le maintien de la bonne santé écologique du Vallon où est situé le Domaine Clarins va nourrir les réflexions des méthodes de cultures et de l'agroécologie en milieu alpin. Les moyens techniques des chercheurs des Laboratoires Clarins vont épauler la recherche académique dans la poursuite de connaissances sur la riche biodiversité alpine et ses équilibres. Enfin en plus du caractère pionnier de lier ce type de contrat, sa durée fixée à 99 ans illustre bien la promesse de Clarins de transmettre un monde préservé.



AGIR EN FAVEUR DE LA SAUVEGARDE DES ABEILLES

Les abeilles et autres insectes pollinisateurs jouent un rôle crucial dans la biodiversité et l'agriculture. Mais la santé des abeilles est impactée par de nombreux facteurs : utilisation excessive de pesticides, dégradation des milieux naturels... Leur sauvegarde est un des symboles de la préservation de la biodiversité.

De plus en plus d'entreprises installent des ruches sur leur site (même en ville). Ce n'est pas juste pour répondre à une tendance en vogue. Elles ont la volonté d'agir concrètement sur ce sujet.

Sur les espaces qui s'y prêtent, un écosystème propice, avec des plantes mellifères et des arbres, favorise la reproduction des abeilles et le développement de nouvelles colonies, mais aussi le maintien des populations d'autres insectes qui se nourrissent de nectar ou de pollen. Tout ce petit monde assure la pollinisation des végétaux et nous rend donc, gracieusement, un service vital dont nous, les hommes, ne saurions nous passer.

Installer des ruches a une fonction pédagogique indéniable. C'est un moyen de sensibiliser tout public au monde du vivant et à sa valeur et de décrire un écosystème très complexe. C'est porteur de lien social et permet un soutien aux apiculteurs. On fera d'ailleurs appel à leur expertise pour éviter d'installer trop de ruches car les abeilles domestiques consomment beaucoup de nourriture souvent au détriment des abeilles sauvages et des autres insectes pollinisateurs.

De nombreux collaborateurs participent à l'installation des ruches et s'occupent de la récolte de miel, la partagent... et la dégustent.

A lire : Les insectes pollinisateurs nous en mettent plein la vue – Dossier web du Ministère de la transition écologique : www.ecologie.gouv.fr/insectes-pollinisateurs/index.html

Il existe des labels comme Bee friendly.



» LES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

> MELVITA MÈNE DES ACTIONS DE PROMOTION DE L'APICULTURE

La marque Melvita (Groupe L'Occitane) a été fondée par Bernard Chevillat, un apiculteur ardéchois. Au cours des dix dernières années, la marque a contribué à installer 1150 ruches en France et à l'étranger et à promouvoir l'apiculture. Depuis plus de 35 ans, née d'une activité apicole, Melvita place la nature et la préservation de la biodiversité au cœur de ses engagements. En 2010, la marque lance un programme de mécénat spécifiquement destiné à la

sauvegarde de l'abeille, qui vient au soutien d'actions d'intérêt général autour de la promotion de l'apiculture, la formation d'apiculteurs et la sensibilisation du grand public aux enjeux liés à la disparition de l'abeille.

Les projets sont menés dans une démarche agroécologique d'aide à l'insertion et de promotion sociale. En 2019/2020, Melvita a soutenu 5 projets visant à préserver l'abeille et la biodiversité avec les partenaires suivants :

Le rucher du Cade, association de salariés du Groupe,

- pour développer et entretenir un rucher pédagogique,

former à l'apiculture et sensibiliser collaborateurs et visiteurs aux enjeux liés à la disparition de l'abeille ;

- Le Réseau Cocagne dans un programme pluriannuel de promotion de l'apiculture à travers l'installation de ruches dans les jardins maraîchers bio d'aide à l'insertion, faisant de l'activité apicole un fabuleux outil de préservation de la biodiversité et d'aide à l'insertion ;
- Le Fonds de dotation du Palais des Papes à travers un programme sur 3 ans de sensibilisation du grand public ;
- France Nature Environnement dans son programme « 0 pesticide » visant à sensibiliser les agriculteurs, les citoyens et les politiques quant aux effets de l'utilisation des pesticides sur la santé et l'environnement et les solutions alternatives ;
- La Cagnotte des Champs à travers le soutien au programme « Les Cultivatrices » pour aider des agricultrices à installer ou développer leur activité notamment apicole.

► GUERLAIN SOUTIENT L'ASSOCIATION DE L'ABEILLE NOIRE SUR L'ÎLE D'OUessant



© Guerlain

Sur l'île d'Ouessant, Guerlain s'engage auprès des apiculteurs à participer à l'association de l'Abeille Noire d'Ouessant pour s'impliquer dans le respect de la biodiversité et des pratiques d'élevage et de récolte du miel respectueux des Hommes et de l'environnement. A la naissance de la gamme Abeille Royale, Guerlain était à la recherche d'un miel d'une qualité exceptionnelle. Celui des abeilles noires de l'île d'Ouessant, espèce endémique, correspondait aux besoins de la Maison. L'isolement de cette espèce singulière a forgé son caractère unique et rustique. Le Conservatoire de l'Abeille Noire d'Ouessant prend soin de cet héritage et la Maison Guerlain a noué avec lui des relations dès 2008 pour construire la communauté et la renommée de

ces ruches, tributaires de leur biotope incomparable. Au premier accord de partenariat de 2011 a succédé un pacte de Mécénat Développement Durable, signé en 2014 pour 10 ans avec l'Association du Conservatoire de l'Abeille Noire Bretonne de l'Île d'Ouessant (ACANB) reposant sur deux piliers : un soutien financier pour la maintenance des ruches et un soutien dans ses actions de communication, recherche et de protection de l'Abeille Noire d'Ouessant.

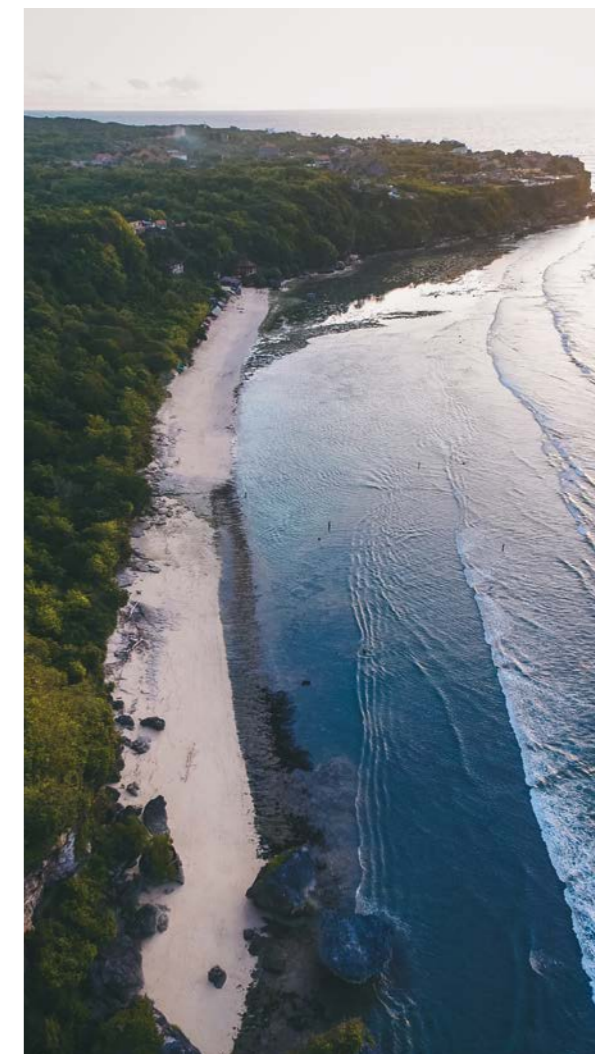
S'APPUYER SUR DES CERTIFICATIONS ET STANDARDS EXISTANTS

Pour améliorer leur management environnemental, les entreprises cosmétiques utilisent des outils qui permettent de prendre des décisions et suivre les actions pour leurs sites de production. Beaucoup s'appuient sur des certifications environnementales qui prennent en compte l'enjeu de la biodiversité telles que :

- La norme ISO 14001 - Management environnemental ;
- La norme ISO 50001 - Management énergétique ;
- **La Norme Démarche Biodiversité des Organisations NF X32-001** ;
- La certification **AFAQ Biodiversité** – AFNOR ;
- La certification Engagement biodiversité – Ecocert ;
- La certification HQE - Haute Qualité Environnementale ;
- La certification BBC - Bâtiment Basse Consommation ;
- La certification WELL Building Standard introduit de nouvelles normes concernant le bien-être des salariés en entreprise ;
- L'initiative Responsible care® de l'industrie chimie.

Ou des labels environnementaux :

- **Biodiver'City**® : label pour la prise en compte de la biodiversité dans les projets immobiliers de construction et de rénovation géré par le Conseil International Biodiversité et Immobilier (CIBI) ;
- EVE - Espaces Végétaux Ecologiques destiné à valoriser les pratiques écologiques dans la gestion et création/réhabilitation des espaces végétaux.
- **Biodiversity Progress** : à la fois un label et une démarche complète pour permettre aux entreprises d'agir sur l'impact de leurs sites sur la biodiversité proposé par l'Agence Lucie.



CHAPITRE 5

BIODIVERSITÉ ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pilier de l'économie circulaire, l'écoconception des formules et des emballages est un levier majeur pour préserver la biodiversité, puisqu'elle vise à limiter son impact sur l'environnement dès la conception d'un bien ou d'un service et tout au long de son cycle de vie.

ÉCOCONCEVOIR LES MATIÈRES PREMIÈRES ET LES FORMULES

Les entreprises cosmétiques, quelle que soit leur taille, ont adopté des pratiques pour accroître la naturalité et la biodégradabilité des ingrédients, garantir leur traçabilité et travailler sur l'écotoxicité^[10] des formules.

Pour répondre à l'engouement actuel pour le naturel, le bio et le durable, les matières premières naturelles et sourcées durablement sont privilégiées. L'évaluation de la naturalité s'appuie sur la norme ISO 16128 qui définit une terminologie commune aux ingrédients biolo-giques et naturels.

Des entreprises recourent à la chimie verte. Certaines se dotent de chartes de formulation. D'autres s'engagent dans une démarche plus globale d'éco-socio-conception.

» DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» EXPANSCIENCE SUIT UNE DÉMARCHÉ D'ÉCO-SOCIO-CONCEPTION

Chaque produit dermo-cosmétique développé par Expanscience pour sa marque Mustela suit une démarche d'éco-socio-conception pilotée tout au long du processus de développement. Dès l'étape de rédaction du cahier des charges, les enjeux environnementaux et sociaux du projet sont définis et partagés avec les équipes.

Les différents métiers impliqués (formulation, packaging, industrialisation) ont établi leur guide de bonnes pratiques.

Ainsi, sont favorisées les matières premières :

- D'origine naturelle ;
- Locales ;
- Issues de filières d'approvisionnement responsable et de l'économie circulaire ;
- Certifiées (COSMOS, Fair For Life, etc) ;
- Obtenues par des procédés d'extraction/transformation respectueux des principes de la chimie verte.

Les formules sont développées dans le respect de la balance sécurité/efficacité selon une charte de formulation qui en définit les grands principes à travers une liste d'ingrédients à exclure ou limiter. Nombre d'ingrédients, taux de naturalité, biodégradabilité font partie des indicateurs suivis en formulation.

Expanscience, avec d'autres sociétés du secteur et le pôle PASS (aujourd'hui pôle Innov'Alliance) a participé à la création de l'outil ERI360 intégrant de nombreux critères d'évaluation notamment sur la biodiversité et la protection des écosystèmes. 12 ingrédients cosmétiques commercialisés par Expanscience sont labélisés ERI360.

» ECO-SOCIO-CONCEPTION DES FORMULES CHEZ YVES ROCHER



La marque Yves Rocher se mobilise pour créer une plateforme qui concentre l'ensemble des données liées à son portefeuille d'ingrédients et à ses formules. Cet outil d'éco-socio-conception lui permettra de rendre encore plus fondamentale (plus pratique) son ambition de formulation responsable.

› L'OCCITANE ADOPTE UNE CHARTE DE FORMULATION



*CHARTRE CLEAN L'OCCITANE :
≥ 95% d'ingrédients facilement biodégradables.
+ d'infos : more.on.loccitane.com



*CHARTRE CLEAN L'OCCITANE :
≥ 95% d'ingrédients d'origine naturelle.
+ d'infos : more.on.loccitane.com

Depuis 40 ans, L'Occitane en Provence porte attention au sourcing et à la traçabilité de ses ingrédients iconiques. Aujourd'hui, la marque possède 48 filières identifiées.

L'extraction des nouveaux actifs innovants respecte les principes de la chimie verte^[11] (utilisation de solvants verts tels que l'eau, l'éthanol, la glycérine et les huiles végétales ; procédés d'extraction verts comme l'extraction assistée par ultrasons, par hyper-fréquences, l'extraction par fluides subcritiques (eau ou eau/éthanol) et supercritiques (CO₂), l'extraction par hydrolyse enzymatique ; valorisation des co-produits). Le nouvel extrait d'immortelle en est un exemple, obtenu grâce à une extraction au CO₂/fluide supercritique et à partir du co-produit végétal de la distillation d'immortelle. Une charte de formulation guide les équipes, les fournisseurs et sous-traitants pour développer des formules plus naturelles et plus respectueuses de l'environnement. Elle fixe des règles qui vont au-delà des réglementations avec des listes d'ingrédients que la marque s'interdit, limite ou privilégie et qui reflètent les engagements volontaires. Elle est accessible à toutes et à tous sur internet.

A chaque (re)formulation, une évaluation systématique est faite sur le pourcentage d'ingrédients d'origine naturelle, le nombre d'ingrédients facilement biodégradables et le nombre d'ingrédients limités.

Les consommateurs sont informés des efforts et des réussites de formulation via un logo Charte Clean apposé sur le pack et/ou le site internet. Les produits pour lesquels L'Occitane a atteint ce niveau d'engagement plus élevé sont facilement identifiables grâce à ces logos sur l'emballage et/ou sur son site internet.

› LA CHARTE D'ÉCO-CONCEPTION DE NUXE

La charte d'éco-conception NUXE s'applique à tous les niveaux de la conception des produits, du sourcing des packagings et des ingrédients à la formulation, permettant de soutenir son engagement vers des produits toujours plus vertueux et respectueux de l'environnement année après année. A titre d'exemple, pour tout référencement d'une nouvelle matière première, une évaluation très stricte est

effectuée sur la base d'indicateurs tels que la naturalité, la provenance, le processus de fabrication (chimie verte, déchets générés, etc.). De même, les formules sont conçues et challengées sur de nombreux critères associés à des objectifs de progrès annuels. La naturalité est au cœur de ce travail mais également le minimalisme des formules, où chaque ingrédient est introduit à la juste dose nécessaire et sa présence est justifiée.

› PIERRE FABRE DÉVELOPPE UN PROCÉDÉ AVEC UNE PME LOCALE

Pierre Fabre a développé avec une PME du Tarn le procédé Green Native Expression, éco-procédé d'extraction thermomécanique breveté qui n'emploie ni eau ni solvant. Il permet de recueillir les molécules natives des plantes fraîches. Ce procédé innovant a permis de fabriquer l'extrait de menthe aquatique utilisé par Klorane. Cet actif est labellisé *Eco-Responsible Ingredient* selon le référentiel ERI360 élaboré par le Pôle de compétitivité Innov'Alliance.

› IFF LUCAS MEYER COSMETICS MET L'ÉCO-CONCEPTION DES PRODUITS AU CŒUR DE SON INNOVATION

Le site de production IBR en Israël, développe des extraits à partir de biomasse cultivée localement, issus des déchets de l'industrie alimentaire et phytothérapeutique.

Le processus de fabrication à l'eau est sans solvants chimiques ou auxiliaires de traitement. Les déchets sont principalement recyclés sous forme de compost. La durée des processus de chauffage, de mélange et de séparation est réduite au minimum, ce qui évite une consommation d'énergie excessive. La quantité d'eau utilisée est réduite au lavage du matériel et comme ingrédient dans le produit.

L'extrait de fruit du dragon (*Hylocereus undatus*) utilisé dans IBR-Dragon® est produit sans apport d'eau : le fruit est extrait dans sa propre eau de constitution. Le climat israélien est propice à la culture du pitaya, qui pousse sous des ombrières permettant de contrer la lumière directe du soleil et d'éviter une maturation prématurée du fruit. Sa culture utilise également des techniques agronomes qui minimisent la perte d'eau : l'irrigation goutte à goutte et la culture sur plate-forme détachée.

Le **surcyclage** (ou **upcycling**) de sous-produits (ou co-produits) issus de l'industrie agro-alimentaire par exemple, rencontre un intérêt croissant. Les légumes et les fruits déclassés, les noyaux, les graines, les racines ou la pulpe, le marc de café épuisé donnent naissance à des ingrédients valorisés. Cela permet aussi de raccourcir des chaînes d'approvisionnement au profit de sources régionales et locales.

› UN EXEMPLE DE BONNES PRATIQUES

› EXPANSIENSCIENCE PRATIQUE L'UPCYCLING SUR DE NOMBREUSES MATIÈRES PREMIÈRES VÉGÉTALES



Graines de lupin

Un seul et même fruit peut être à l'origine de nombreux actifs aux propriétés différentes. Grâce à l'*upcycling*, dont sont issus 64% de ses actifs cosmétiques, Expanscience limite son impact sur l'environnement en évitant la mise en place de nouvelles cultures et le prélèvement d'autres sources végétales.

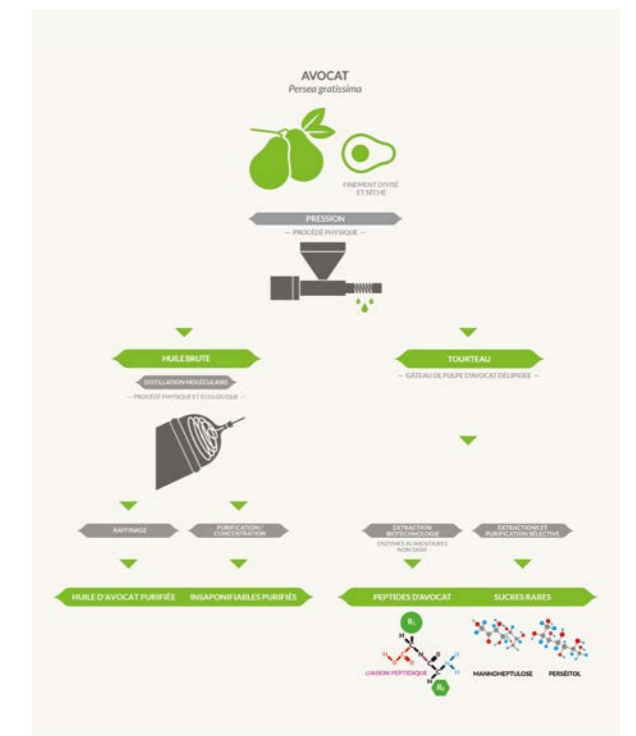
Expanscience utilise, pour sa marque Mustela et six de ses actifs cosmétiques, des avocats déclassés par l'industrie alimentaire (non exportables, non vendables) qui sont valorisés à 100% selon des procédés respectueux de l'Homme et de son environnement.

L'entreprise pratique l'*upcycling* sur de nombreuses autres matières premières végétales :

A partir de graines de fruit de la passion (maracuja) souvent jetées ou utilisées pour l'alimentation animale, une fois la pulpe du fruit exploitée par l'industrie alimentaire pour faire des jus, Expanscience propose trois ingrédients cosmétiques aux propriétés réparatrice, restructurante, apaisante ou encore détoxifiante.

Deux actifs cosmétiques sont fabriqués à partir de la maca dont les feuilles étaient jusqu'alors non utilisées et jetées

(l'un issu de la racine et l'autre de la feuille) ; Dans l'Ouest de la France, les coques des graines de lupin, jusqu'alors non utilisées, que l'on retrouve également dans l'industrie alimentaire, sont co-valorisées pour obtenir un actif cosmétique. L'ancien déchet devient ainsi un ingrédient cosmétique.



Valorisation de l'avocat

Le Biomimétisme est à la fois une approche philosophique, une démarche scientifique et une méthodologie de conception qui prend le vivant, la nature, comme référentiel d'innovation responsable. Il s'agit d'apprendre et de transposer à nos défis actuels, ce que la biodiversité sous toutes ses formes, depuis 3,8 milliards d'années, a développé en réponse aux contraintes environnementales.

» UN EXEMPLE DE BONNES PRATIQUES

> NUXE SOUTIEN LE CEEBIOS

Depuis 2018, le Groupe NUXE soutient le centre d'études et d'experts du Biomimétisme CEEBIOS afin de former ses chercheurs à cette approche multidisciplinaire et comprendre comment l'intégrer concrètement dans leurs métiers. En effet, les processus biologiques et les matériaux du vivant offrent de nouvelles perspectives de développement durable de matériaux et d'ingrédients innovants pour l'industrie cosmétique.



<https://ceebios.com/>

Dans cette étape de formulation et de conception et de produits, maîtriser les consommations d'eau et d'énergie et gérer les déchets issus des process sont incontournables. On peut chercher par exemple à améliorer la "rinçabilité" des produits pour réduire la consommation d'eau lors de leur usage par le consommateur.

RÉDUIRE L'IMPACT DES EMBALLAGES SUR LES ÉCOSYSTÈMES

02.

L'économie circulaire, en découplant la création de valeur économique et sociale de l'impact sur l'environnement, a aussi des effets sur la biodiversité notamment en réduisant la quantité de ressources extraites ainsi que les rejets de déchets dans l'environnement. L'emballage, et principalement celui en plastique, est actuellement au cœur de toutes les attentions en raison de la pollution qu'il génère. L'emballage doit être bien géré pour ne pas être néfaste pour l'environnement.

Néanmoins, certains pays ne disposent pas de systèmes de traitement de déchets suffisamment performants, d'où l'apparition de déchets sauvages qui se retrouvent in fine dans milieu marin.

Conscients de ces enjeux, le secteur continue de progresser, innove, inspire, sensibilise et répond aux attentes des consommateurs qui s'intéressent non plus seulement au contenu, mais autant au contenant de ses produits.

Preuve en est la publication, en 2018, du livre blanc **Economie circulaire et secteur cosmétique : 120 bonnes pratiques** concernant entre autres sujets l'emballage, tant en termes d'écoconception que d'usage et de consommation responsable.

De nombreuses pratiques contribuent à limiter l'impact sur la biodiversité :

Choisir et utiliser les bons matériaux :

- Des matériaux recyclés et recyclables tout en assurant la sécurité du consommateur ;
- Du papier et du carton issus de forêts gérées durablement (en préférant le label FSC qui va plus loin que le label PEFC) ou issues de fibres recyclées ;
- Des encres à base d'huiles végétales.

Limiter l'impact des matériaux :

- Supprimer certains matériaux à fort impact comme le SAN ou la cellophane ;
- Supprimer les notices, les spatules ;
- Remplacer les vernis UV et pelliculages par des vernis acryliques.

Réduire la taille et le poids des emballages :

- Utiliser moins de matières premières, réduire les volumes de packagings ;
- Utiliser des tubes en carton ;
- Supprimer des étuis ;
- Alléger les flacons et les pots ;
- Vendre en vrac ;
- Proposer des recharges
- Changer de formulation (ex. shampoings secs, solides)



» LES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» L'OCCITANE : DES PALETTES DE MAQUILLAGE RECHARGEABLES

La marque LimeLife by Alcone, du Groupe L'Occitane, propose des palettes de maquillage 100 % recyclables et rechargeables. Les clients choisissent les teintes à intégrer dans leurs palettes et peuvent les remplacer une fois utilisées. Ce procédé de personnalisation du produit permet réduire la quantité de déchets de 30 % par rapport aux emballages précédents.

» PIERRE FABRE : UNE STRATÉGIE D'OPTIMISATION DU CHOIX DES PACKAGINGS

Pierre Fabre a construit une stratégie d'optimisation du choix des packagings pour intégrer l'empreinte environnementale du produit fini grâce à des analyses du cycle de vie. Ainsi, Klorane et A-Derma ont supprimé les notices papier de leurs produits. Chez A-Derma, 100% des étuis en papier carton sont issus de forêts gérées de façon durable et responsable, 100% des encres sont végétales, 82% des packagings sont recyclables. Chez Klorane, le PET recyclé est utilisé à 100% dans les pots et 50% dans les flacons.

» LVMH MESURE L'INDICE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

LVMH aspire à généraliser l'éco-conception à l'ensemble des emballages. Ses Maisons utilisent l'outil EDIBOX pour calculer l'Indice de Performance Environnementale (IPE) qui intègre des critères comme contenu recyclé, recyclabilité, rechargeabilité et évalue l'impact environnemental de l'emballage. Le Groupe souhaite que d'ici à 2030 l'ensemble de ses emballages soient recyclables et contiennent plus de 70 % de matières recyclées (plastique, verre ou papier/carton). Avec le même horizon temporel, l'ambition de développer des emballages avec 0 plastique fossile vierge est également partagée avec les Maisons, tout comme la certification FSC (Forest Stewardship Council) des emballages papier et carton.

Sephora déploie l'éco-conception des emballages de sa gamme GOOD FOR Skin You All avec par exemple plus de 60% de pastiques biosourcés pour les tubes et pots et des flacons en plastique 100% recyclé.

Les eaux de parfum 50 et 100ml de la collection BVLGARI ALLEGRA sont conditionnées dans des flacons dotés d'un capot en verre, conçus avec 96% de verre facilement recyclables. Les coffrets ont été réalisés avec du carton et du papier issu à 100% de sources responsables.

Guerlain travaille à réduire la taille et le poids de ses emballages depuis plusieurs années. Le projet précurseur, le relancement du soin Orchidée Impériale en 2017 dans un pot en verre allégé (-60%) présenté dans un coffret au volume ajusté (-40%) pour une empreinte carbone réduite de -58% a été le symbole de la réinvention du luxe chez Guerlain.

Depuis, à chaque (re)lancement, le design des produits s'efforce de suivre cette règle d'optimisation des ressources. Le dernier en date est le relancement des formats crème de sa gamme phare de produits de soin Abeille Royale : les poids des pots en verre recyclé à 25% sont allégés de 43% et le volume des étuis réduits de 30% pour une quantité de produits inchangée.

Pour ses produits les plus prestigieux, Guerlain opte pour les recharges :

- la crème et la crème yeux de son soin Prestige Orchidée Impériale Black sont rechargeables. Leur pot en porcelaine conçu par la Maison Bernardaud justifie pleinement leur ré-emploi, avec un gain environnemental renouvelé à chaque fois car c'est autant d'énergie et de matières non consommées ;
- son rouge à lèvres premium Rouge G, dont l'écrin « miroir » personnalisable se collectionne, se recharge à l'infini ;
- les flacons de parfum Abeille, de tout temps rechargeables, sont devenus ressourceables à l'infini dans les 18 fontaines à parfums. 110 jus sont proposés à ce jour.



Orchidée Impériale Black et son écrin en porcelaine Bernardaud



Le rouge à lèvres Rouge G rechargeable

Guerlain est accompagné par un cabinet de conseil pour l'aider à déterminer la recyclabilité de ses produits, sujet complexe qui varie fortement d'un pays à l'autre, voire d'une région à l'autre. Avec une vision plus claire de ce qui est recyclable dans l'ensemble des pays et sous quelles conditions, la marque s'efforce d'améliorer la séparabilité de ses futurs packagings en privilégiant conjointement des matériaux dont les filières de recyclage sont largement mises en place. Elle travaille également à éduquer au mieux ses clients pour donner une seconde vie à leurs produits, en rapportant leur écrin vide ou en leur indiquant ce qui peut/doit être séparé pour être recyclé sur Bee Respect, plateforme de transparence et traçabilité lancée par Guerlain début 2019.

» L'OCCITANE : DES ALTERNATIVES DURABLES

L'Occitane en Provence et Melvita étudient différentes solutions pour éliminer les emballages non nécessaires ou proposer des alternatives plus durables comme substituer la cellophane d'emballage des produits par un film compostable à domicile labellisé FSC10.

Les pots échantillons sont allégés. L'emballage e-commerce exclusivement en carton est en cours de généralisation.

En 2021, la marque L'Occitane en Provence s'engage à ne plus utiliser de spatule en plastique et à fournir aux boutiques des spatules en matériau durable.

» LES 4R D'EXPANSION

La démarche d'éco-conception des Laboratoires Expanscience initiée en 2006 afin de réduire l'impact sur l'environnement est structurée autour de 4 objectifs, les « 4R » :

- Réduire la quantité de matériaux utilisés ;
- Remplacer certains matériaux vierges par des éléments recyclés ;
- Retirer les matériaux empêchant la recyclabilité des emballages ;
- Repenser les packagings dans leur globalité.

Différentes actions ont été mises en place comme le retrait des notices et des cartons d'emballage des produits à chaque fois que cela est possible ; l'intégration de plastique recyclé dans les tubes dès 2009 ; la réduction du poids des emballages ; la fabrication d'étuis à base de carton certifiés FSC/PEFC ; l'utilisation d'encres à base d'huiles végétales pour l'impression sur les étuis.

Depuis 2010, 100% des nouveaux produits Mustela sont éco-conçus. Aujourd'hui 100% des flacons sont recyclables selon les critères du marché français. Ainsi, 12 tonnes de plastique vierge ont été économisées en 2019 grâce à l'intégration de plastique recyclé dans les tubes et 142 tonnes de plastique économisées au global depuis 2010.

» L'ORÉAL : LE PREMIER TUBE INTÉGRANT DU CARTON



Dans le but de réduire la quantité de plastique de ses emballages, L'Oréal a lancé le premier tube intégrant du carton avec les marques La Roche Posay et Garnier. Cette innovation, développée avec son partenaire Albéa, utilisant de la matière renouvelable et certifiée FSC, permet de réduire jusqu'à 50% la quantité de plastique utilisée pour le tube.

FAIRE UNE ANALYSE DE CYCLE DE VIE

Faire une Analyse de Cycle de Vie (ACV) consiste à recenser et quantifier, pour chacune des étapes du cycle de vie des produits, les flux physiques de matières et d'énergie associés à l'activité considérée afin d'en mesurer les impacts sur l'environnement.

Sur la base de l'ACV, les entreprises développent des outils d'aide à l'écoconception pour évaluer et réduire l'impact environnemental des packagings.

» DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» L'ORÉAL : LA MÉTHODOLOGIE SPOT

Chez L'Oréal, tout nouveau produit est évalué selon son empreinte environnementale (14 facteurs) et sociale selon la méthodologie SPOT (Sustainable Product Optimization Tool) indispensable 'arbitre' lors de choix de conception d'emballage et de formule, tout au long du cycle de vie du produit. En particulier, l'emballage est guidé par les critères de : choix du matériau, recyclé/biosourcé, poids, recharges, décor, process de transformation, recyclabilité...

L'Oréal, en créant des consortiums de développement, participe à l'avancement de procédés de recyclage plastique très innovants avec Carbios (enzymes), Purecycle et Lanzatech (pour le recyclage de gaz rejetés par l'industrie et captés en matériau d'emballage).

» CLARINS A CONÇU SON OUTIL PACKSCORE



Eco-conception des packagings - © Clarins

Clarins conçoit ses produits en réduisant progressivement leur impact environnemental et notamment en minimisant l'utilisation des ressources naturelles : étuis ajustés, emballages allégés, matériaux d'origine renouvelable et lorsque

c'est possible, intégration de matière recyclée. Pour faire constamment progresser son niveau d'exigence, elle a conçu l'outil PACKSCORE pour mesurer l'impact écologique de ses packagings et s'engage à ce que tout nouveau produit ait un score amélioré par rapport aux produits existants.

AMÉLIORER LA RECYCLABILITÉ

Améliorer la recyclabilité des emballages est un levier très important. Les marques travaillent sur la séparabilité des différents éléments d'un pack et favorisent le monomatériau.

Dans cette démarche, les testeurs ne sont pas oubliés.

En collaboration avec CITEO, la FEBEA a édité le guide sectoriel sur la recyclabilité des emballages de la beauté : **Concevoir pour mieux recycler en France**. Dans ce guide, sept produits emblématiques et les problématiques caractéristiques des enjeux du recyclage sont passés au crible pour identifier les bons réflexes et les conseils pratiques en faveur de la recyclabilité.

<https://www.febea.fr/fr/vos-produits-cosmetiques/actualites/concevoir-mieux-recycler-france>

» UN EXEMPLE DE BONNES PRATIQUES

» LE GROUPE ROCHER AMÉLIORE LA RECYCLABILITÉ

La marque Yves Rocher s'engage depuis octobre 2020 à ce que l'intégralité de ses flacons sortis de ses usines soient en PET 100% Recyclé et Recyclable, soit environ 2 700 tonnes de plastique vierge en moins. Elle a éliminé les manchons

d'inviolabilité de ses produits de maquillage permettant un gain de 8 tonnes de plastique. Déjà 10 millions de produits sont transformés sur les 40 millions concernés. A Noël 2020, une opération « sans cellophane en magasin » a été déployée dans près de 700 magasins en Europe. Elle sera étendue à l'ensemble des magasins dans le monde en 2021.



CITEO : ACCÉLÉRER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ



En accompagnant les entreprises dans l'éco-conception de leurs emballages et papiers, dans le développement de solutions face à l'évolution des modes de consommation, et en améliorant le tri et le recyclage des emballages, Citeo agit quotidiennement et depuis 30 ans pour réduire l'impact des emballages ménagers et papiers graphiques sur l'environnement.

Au cœur des activités de Citeo, l'économie circulaire permet d'augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et de limiter leur gaspillage. Ce mode de production et de consommation offre ainsi de nombreux bénéfices environnementaux qui contribuent à la préservation de la biodiversité : économie de ressources naturelles, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre les déchets abandonnés et leur pollution...

Dans un contexte d'urgence environnementale, Citeo a fait le choix de s'engager dans une réflexion sur l'impact de ses activités sur la biodiversité, en parallèle de son évolution vers le statut d'entreprise à mission. L'entreprise a inscrit, en novembre 2020, la préservation de la biodiversité au cœur de sa raison d'être : « Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer les transformations qui s'imposent, Citeo veut engager et accompagner les acteurs économiques à produire, distribuer et consommer en préservant notre planète, ses ressources, la biodiversité et le climat ».

Ce nouveau statut constitue un levier inédit de mobilisation des parties prenantes de Citeo vers l'adoption d'une approche environnementale globale.

La feuille de route de Citeo pour la biodiversité

Afin de mobiliser l'ensemble de son écosystème et de promouvoir des solutions communes pour la préservation de la biodiversité, Citeo a construit sa feuille de route autour de quatre objectifs :

- 1 Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances environnementales ;
- 2 Accompagner les territoires sur des engagements communs pour la biodiversité ;

- 3 Sensibiliser les citoyens sur l'importance de leurs actions pour la biodiversité ;
- 4 Partager les enseignements, initiatives et bonnes pratiques à l'échelle nationale, européenne et internationale.

Biodiversité et économie circulaire : quels enjeux pour les entreprises cosmétiques en matière d'emballages ?

Pour réduire l'impact des emballages sur l'environnement, les entreprises cosmétiques s'engagent autour de plusieurs priorités : écoconception des emballages (amélioration de la recyclabilité, réduction, intégration de matière recyclée, approvisionnement responsable en matériaux biosourcés...), développement d'alternatives aux emballages à usage unique, mise en place de solutions de recharges, coopération avec l'ensemble de la chaîne de valeur pour le développement de nouvelles filières de recyclage.

Si de nombreuses stratégies packaging intègrent déjà les impacts sur les ressources et le climat, les entreprises manquent encore de méthodes et d'outils adaptés pour appréhender la biodiversité dans leurs démarches. Ce nouvel axe de travail est majeur, et demandera la coopération de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur.

La prise en compte de la biodiversité peut également être, pour les entreprises, un nouveau levier de mobilisation des consommateurs : choix de consommation, importance du geste de tri, prévention des déchets abandonnés... Citeo mobilise déjà les citoyens sur ces sujets dans le cadre du programme pédagogique « Protéger la biodiversité marine, ça s'apprend » construit en partenariat avec le WWF, et en apportant son soutien aux programmes de sciences participatives « Zéro déchet sauvage » et « Plages vivantes », portés par le Muséum national d'Histoire naturelle.

Citeo veut aujourd'hui engager les entreprises et l'ensemble de ses parties prenantes pour agir en faveur de la biodiversité. Ce sujet complexe et émergent passera d'abord par l'amélioration et le partage des connaissances et des méthodes sur l'empreinte biodiversité des emballages aux différentes étapes de leur cycle de vie, objectif au cœur de la démarche de Citeo.

RÉPONDRE AUX NOUVEAUX USAGES

Au plus près des attentes et besoins des consommateurs, les marques répondent aux nouveaux usages en proposant des fontaines à parfum ou à gel douche, des pots et flacons et même des rouges à lèvres rechargeables ou ressourçables. Des initiatives, testées et approuvées, se développent dans le vrac. En voici quelques exemples.

» DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» DIOR : RECHARGE ÉCO-CONÇUE ET RECYCLABLE

Parfums Christian Dior conçoit un système de recharge pour le parfum Sauvage. La recharge, éco-conçue et recyclable, allonge la durée de vie du flacon et s'inscrit dans la vision d'un luxe plus responsable et respectueux des ressources naturelles. Sa conception simplifiée en aluminium permet une réduction des impacts environnementaux en économisant 60 % de consommation d'énergie, 35 % d'eau, 56 % de production de gaz à effet de serre. Grâce à un système auto-stop innovant, le remplissage s'arrête automatiquement lorsque le flacon est plein.

» L'OCCITANE PROPOSE DES RECHARGES ÉCOLOGIQUES



© L'Occitane en Provence

L'Occitane en Provence propose une large gamme de recharges écologiques pour certains de ses produits les plus vendus. Aujourd'hui, 21 produits sont disponibles en écorecharge et ont permis d'économiser 200 tonnes de matériaux au cours de l'exercice 2020. A l'horizon 2025, 25 produits seront disponibles en écorecharge.

Par ailleurs, la marque déploie actuellement un système de fontaine à recharge dans certaines boutiques, pour des gammes d'hygiène et de shampoings.

» PIERRE FABRE TESTE LA DISTRIBUTION EN VRAC

Chez Pierre Fabre, une phase test de distribution de produits dermo-cosmétiques en vrac dans son concept-store de Toulouse permettra d'évaluer scientifiquement l'avis des consommateurs et des professionnels sur ce mode de distribution.

» L'ORÉAL DÉVELOPPE DES SYSTÈMES DE RECHARGES ET DE REFILL

Pour diminuer l'empreinte environnementale de ses emballages, L'Oréal développe des systèmes de recharges et de refill en magasin ou au domicile. Pour confirmer leur bénéfice environnemental, ils sont évalués par une ACV (méthodologie SPOT). Quelques exemples : le parfum avec Idole de Lancôme, Viktor&Rolf, Armani, Mugler, le soin avec Lancôme, YSL le shampoing/douche avec L'Oréal Professionnel en salons, Cadum avec des poches de recharge diminuant de plus de 70% la quantité de plastique.

Des innovations Formule permettent aussi la réduction poussée d'emballage, comme le shampoing solide Ultra-Doux : l'emballage est en carton 100% recyclable, sans aucun déchet plastique. Les shampoings solides sont conçus à 94% d'ingrédients d'origine végétale. Les formules sont biodégradables jusqu'à 99%. De plus, la technologie de rinçage rapide permet d'économiser de l'eau.

Une analyse comparative du cycle de vie du produit a été effectuée pour connaître ses avantages environnementaux par rapport à un flacon de shampoing standard :

- 80% d'emballage primaire
- 30% d'émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie
- 90% de consommation d'énergie fossile pour les emballages
- 70% de consommation d'énergie fossile dans les transports

» EXPANSIENCE EXPÉRIMENTE UNE OFFRE DE PRODUITS EN FORMAT RECHARGEABLE

Mustela, la marque dermo-cosmétique des Laboratoires Expanscience, propose une offre de produits en format rechargeable. L'expérimentation démarrée en juin 2020 dans deux pharmacies (Paris et Angers) se poursuit et se déploie dans plus de 20 pharmacies en France. La bouteille réutilisable « Reviens » est en verre. Deux produits sont disponibles : le gel lavant certifié Bio et Vegan et le Gel lavant doux à l'avocat bio. Fin 2020, Expanscience a fait partie des lauréats de l'appel à projet PERFECTO de l'ADEME. Une Analyse de Cycle de Vie (ACV) a été menée pour comparer l'impact de l'offre vrac par rapport à l'existant. L'objectif de l'expérimentation permettra d'identifier les points forts et les axes d'amélioration.



PROTÉGER LA NATURE ET LES OCÉANS

Les alternatives au plastique ne sont pas toujours faciles à mettre en place, ni nécessairement plus vertueuses du point de vue de l'environnement. S'il est vrai que l'impact du plastique jeté dans la nature et notamment ses effets sur la biodiversité n'est pas assez bien pris en compte dans une analyse de cycle de vie (du fait que les emballages sont censés être gérés en fin de vie), remplacer le plastique par d'autres matériaux peut représenter un transfert de pollution (plus de consommation d'eau ou d'énergie par exemple). C'est pourquoi combattre la pollution plastique est une vraie « ligne de crête ».

Conscientes de ces enjeux, les entreprises se saisissent de la problématique et œuvrent à la réduction du plastique agissant à la fois sur l'écoconception, mais aussi, au moyen de diverses initiatives, à la lutte contre la pollution plastique.

Citons l'engagement de plusieurs entreprises cosmétiques dans le *New Plastic Economy Global Commitment* de la *Fondation Ellen Macarthur*.



» DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» LE GROUPE ROCHER RÉDUIT LE PLASTIQUE



Campagne gel douche concentré Yves Rocher

En supprimant les sacs plastiques des magasins Yves Rocher dès 2006, 10 ans avant la loi, le groupe s'est engagé tôt dans la lutte contre le plastique. La démarche s'est poursuivie par une réduction du poids des emballages plastique de près de 20% depuis 2010 avec une innovation mondiale, l'éco-douche, qui nécessite 50% de plastique en moins et permet de diviser par deux les émissions de CO₂ (du cycle de vie de son emballage).

Le groupe s'engage, d'ici à 2030, à réduire de 30% ses consommations de plastique et pour le plastique résiduel, à utiliser 100 % de plastiques recyclables et à intégrer 100% de plastique recyclé.

» L'OCCITANE INTÈGRE LE PLASTIQUE LABELLISÉ LOOP™

Un accord pluriannuel d'approvisionnement en plastique PET 100 % durable, labellisé Loop™, a été signé en 2019 entre Loop Industries et L'Occitane en Provence. La marque commencera à intégrer ce plastique dans les emballages de ses flacons et bouteilles d'ici à 2022. L'objectif est d'atteindre 100% de plastique recyclé pour ce type de contenants d'ici à 2025.

› **L'OCCITANE ET CLARINS SONT PARTENAIRES DE PLASTIC ODYSSEY POUR SENSIBILISER AUX BONNES PRATIQUES DE GESTION DES DÉCHETS**



Expédition - © Plastic Odyssey



Plastic Odyssey a pour mission de sensibiliser les pays les plus pollueurs des océans aux bonnes pratiques de gestion des déchets. L'odyssée de trois ans, dans 33 pays, permettra d'apporter les connaissances (en open source) pour trier et réutiliser le plastique afin qu'il ne finisse plus dans les océans et devienne une ressource. L'Occitane en Provence et CLARINS sont partenaires de ce projet qui répond à leurs objectifs d'encourager l'économie circulaire et le partage des connaissances.

<https://plasticodyssey.org/>

› **NUXE S'ENGAGE AVEC OCEANOPLASTIC**



Collecte des déchets - © Plastic Odyssey



Oceanoplastic, association française reconnue d'intérêt général, à vocation environnementale, lutte contre la pollution plastique littorale.

Sa mission est de collecter pour identifier les sources de pollution plastique et agir pour les tarir. Grâce à son engagement avec l'association, le Groupe NUXE a permis la mise en place d'un programme spécial de collecte de déchets de grande échelle sur la côte Est des Antilles organisé en janvier 2020 et janvier 2021.

Par ailleurs, avec la mise en place de l'arrondi sur salaire, NUXE encourage l'engagement solidaire des collaborateurs aux côtés de l'association Océanoplastic. Le principe : le collaborateur peut faire le choix d'arrondir son salaire et de reverser les centimes (ou plus) à l'association. Et pour chaque don effectué, NUXE s'engage à abonder à 100%.

<https://oceanoplastic.org/>

› **PIERRE FABRE SENSIBILISE AUX IMPACTS SUR L'OcéAN**



Reconstitution d'une mangrove par plantation de jeunes arbres - © Pur Projet

La marque A-Derma de Pierre Fabre s'est associée en 2019 à l'association Robin des Mers pour développer et tester un dispositif de collecte des déchets flottants : un compacteur manuel pour optimiser la place des déchets à bord et éviter leur rejet en mer. Une application collaborative permet à la communauté de géolocaliser les déchets et les points de collecte.

Dans le cadre de l'opération *SkinProtect OceanRespect* visant à sensibiliser les consommateurs sur les crèmes solaires pour réduire leur impact sur l'environnement, Avène a développé un projet holistique avec un partenaire en Indonésie pour régénérer l'écosystème marin et sensibiliser les populations locales autour d'un lagon : promotion de l'agroforesterie, installation de récifs artificiels, plantation de mangrove et construction d'une gestion communautaire des déchets. Objectif 2021 : 45 tonnes de déchets recyclés en trois ans.

› **EXPANSIENCE SOUTIENT L'ASSOCIATION WINGS OF THE OCEANS**

La nouvelle gamme solaire Mustela (Laboratoires Expanscience) contribue au respect de l'environnement. Les filtres UV sont conformes à la réglementation d'Hawaï sur la préservation des coraux.

Mustela soutient l'association Wings of the Ocean qui effectue des dépollutions océaniques en mer, sur les littoraux et de façon décentralisée sur le territoire français et européen.



PLASTIQUES BIOSOURCÉS, UNE ORIGINE RENOUVELABLE MAIS ENCORE DU CHEMIN À PARCOURIR

Eco-concevoir, c'est minimiser l'impact du produit sur l'environnement en prenant en compte toutes les étapes de sa vie : matières premières, fabrication, utilisation, durée de vie, recyclage et retraitement final. Dans une logique circulaire, le recours aux ressources renouvelables est à développer. Cependant, s'agissant des plastiques biosourcés, certains points d'attention sont à soulever.

Les emballages biosourcés compostables ne disposent pas aujourd'hui de filière de traitement en France et constituent de plus un perturbateur de tri et de recyclage des emballages qui en disposent. Les emballages compostables n'ont pas non plus de vocation à combattre les déchets sauvages puisqu'ils prennent de nombreuses années à se dégrader dans la nature.

Par ailleurs, le compostage ne semble pas la solution de fin de vie idéale dans une logique d'économie circulaire : il ne permet pas de récupérer la matière pour remplacer la matière vierge et préserver ainsi nos ressources. Une filière de compostage industrielle devrait ainsi être mise en place pour que ces plastiques puissent être valorisés.



PRÉVENIR À LA SOURCE, RECYCLER ET VALORISER LES DÉCHETS POUR PROTÉGER LA NATURE

La gestion des déchets de production et de la fin de vie des emballages est, en toute logique, primordiale pour limiter son impact sur la biodiversité. Emettre moins de déchets, recycler les emballages, respecter les consignes de tri permettent de réduire l'utilisation des ressources et les fuites dans la nature.

Gérer les déchets est un pilier de l'économie circulaire qui permet de préserver les écosystèmes. Les entreprises cosmétiques se sont engagées depuis longtemps dans la prévention à la source, la valorisation et le recyclage des déchets comme :

- Zéro enfouissement ;
- Le recyclage et la réutilisation des emballages ;
- La valorisation des déchets ;
- La lutte contre le gaspillage en faisant des dons solidaires ;
- L'amélioration de la recyclabilité.

» DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» LE GROUPE ROCHER RECYCLE LE CARTON

Grâce au partenariat du Groupe Rocher avec la société Oudin, 620 tonnes de cartons issus de ses usines sont recyclées et réutilisées pour la fabrication d'emballages à destination de ses produits (parfums, cadeaux, etc.).

» LVMH PARTENAIRE DE CEDRE

Les Maisons du Groupe LVMH s'inscrivent dans une trajectoire d'économie circulaire en favorisant la création de filières de collecte sélective et de recyclage spécifiques. Pour cela, CEDRE (Centre Environnemental de Déconditionnement Et Recyclage Écologique) est un

partenaire essentiel. Collectés auprès des Maisons, puis triés ou déconstruits, les produits obsolètes et les déchets ont une seconde vie : le verre des flacons de parfum est réutilisé tandis que l'éthanol est réintégré dans la fabrication de produits ménagers ; les tissus peuvent être effilochés pour produire du fil ou de la bourre textile réutilisés pour l'isolation des bâtiments ou la décoration des podiums.

Ainsi Sephora a lancé *Good for Recycling programme* pour contribuer activement au recyclage des emballages de la beauté dans l'optique de l'économie circulaire (réutilisation des ressources). A travers la collecte en magasin, les clients ont la possibilité de déposer leurs emballages vides dans l'ensemble de son réseau. Sephora s'appuie ensuite sur CEDRE pour recycler l'ensemble des emballages (parfums, soin et maquillage) et éviter l'enfouissement pour à terme développer des nouvelles filières. Ce programme est ouvert à tous les pays d'Europe.

» L'ORÉAL RECYCLE DES DÉCHETS INÉVITABLES

L'Oréal s'est engagée à créer de la valeur à partir des déchets issus de ses usines, dont 70% sont recyclés ou réutilisés. Afin de recycler des déchets inévitables tels que des parfums abimés, obsolètes ou invendus, les sites de L'Oréal Luxe en France ont un partenariat avec la plateforme CEDRE, qui démantèle et transforme les matériaux récupérés, en particulier le verre, en matières premières secondaires. Le verre récupéré est envoyé à l'usine Pochet, l'un des fournisseurs du groupe qui l'incorpore dans de nouveaux flacons. Ainsi, le flacon de Noël 2019 du parfum Flowerbomb de Viktor&Rolf était composé de 10% de verre recyclé de haute qualité.

» IFF LUCAS MEYER VISE ZEROWASTE TO LANDFILL

IFF Lucas Meyer Cosmetics. Filiale du groupe IFF, contribue aux objectifs 2025 du programme IFF EcoEffective + dont une des ambitions est l'obtention du statut *Zero Waste To Landfill* pour les sites de productions majeurs. Ses sites se conforment à cette philosophie car moins de 2% des déchets est envoyé en décharge d'enfouissement.

Spécialisés dans la production d'extraits naturels, ces sites utilisent une méthode d'extraction à base d'eau pour préserver la composition naturelle de la biomasse. Les procédés de fabrication développés n'incluent pas l'utilisation de solvants chimiques et aucun déchet dangereux n'est généré. Les déchets sont principalement biodégradables et recyclés en compost.

» LA GESTION DES DÉCHETS PAR EXPANSCIENCE

En 2017, Expanscience a investi dans un logiciel de gestion des déchets de façon à renforcer la traçabilité de tous ses types de déchets. La valorisation des déchets progresse : plus de 80% (hors eaux de lavages cosmétiques) sont valorisés, soit en valorisation matière (69%) soit en valorisation énergétique (14%).

En 2020, une cartographie des déchets du site R&D et de production d'Epéron a été réalisée afin de poursuivre les optimisations de réduction, réemploi et valorisation des déchets.

Un composteur et un jardin partagé sur le site rendent acteurs les collaborateurs de la valorisation des déchets alimentaires et de la réduction du gaspillage alimentaire.

» PIERRE FABRE VALORISE LES DÉCHETS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Son objectif est de réduire ses déchets de 15% en 2025 par rapport à 2018. Sur son unité de production de Gien, les biodéchets générés par le service de restauration sont valorisés. Depuis 2019, ceux-ci sont triés par le personnel de Sodexo en cuisine et par les collaborateurs en sortie de restaurant, puis stockés en chambre froide dans l'attente de leur collecte hebdomadaire par la société Bionerval. Déchets issus du travail en cuisine et restes de repas alimentent un méthaniseur situé à une centaine de kilomètres qui génère à la fois du biogaz permettant de produire de l'électricité et de la chaleur ainsi qu'un digestat utilisé pour la fertilisation de terres agricoles situées dans un rayon de 30 km. Le restaurant produit environ 6 tonnes de biodéchets par an qui génèrent :

- 2100 kWh d'électricité, soit la quantité d'énergie nécessaire pour parcourir 16 000 km avec une Renault ZOE de dernière génération avec batterie de 52kWh (selon autonomie maximale WLTP fournie par le constructeur) ;
- 5,4 tonnes d'amendement organique.

ACCOMPAGNER LES CONSOMMATEURS

04.

Les marques cosmétiques accompagnent les consommateurs dans leurs choix de consommation responsable. Pour être à leur écoute, elles mettent en place différentes approches de sensibilisation aux bons gestes de tri, à l'usage de l'eau (réduire la durée de sa douche et la température de l'eau) ou encore à la lutte contre le gaspillage.

Certaines mettent en place des programmes de recyclage en boutique en incitant les consommateurs à rapporter leurs emballages vides en installant des collecteurs. Ils deviennent consomm'acteurs.

De nombreuses marques revendiquent des labels ou des certifications pour guider les consommateurs dans leur besoin de plus de transparence.

» DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» EXPANSCIENCE INFORME SUR LES CONSIGNES DE TRI

Grâce à son partenariat avec Citeo, Expanscience s'assure, au moment du développement d'un nouveau packaging, de ne pas perturber la filière de tri existante ou en cours de développement en France. Ses produits Mustela sont référencés sur l'application « le guide du tri » de Citeo qui fournit une consigne de tri géolocalisée aux consommateurs. De nombreuses informations et consignes sont disponibles sur son site internet pour accompagner les consommateurs.

» NUXE SENSIBILISE AUX BONS GESTES DE TRI

Le Groupe NUXE informe les consommateurs sur les gestes de tri à adopter ainsi que sur les filières de tri sur son site

internet. Par exemple une mention spéciale sur chaque fiche produit NUXE BIO indique les bons gestes de tri pour ce produit (Exemple de la Fiche Produit [Crème Riche Hydratante Eclat NUXE BIO](#))

LES BONS GESTES DE TRI

Son étui est fait à partir de papier certifié FSC issu de forêts gérées durablement.

- ON RECYCLE :
pot > conteneur verre
étui > conteneur carton

- ON JETTE (poubelle de déchets) :
capot, opercule aluminium

Les consignes de tri peuvent varier localement.

» L'OCCITANE PROPOSE UN PROGRAMME DE RECYCLAGE DES EMBALLAGES



Programme de recyclage - © L'Occitane en Provence

Depuis 2014, les boutiques L'Occitane en Provence et Melvita proposent à leurs clients un programme de recyclage des emballages vides avec Terracycle, afin de les sensibiliser au geste de tri et les encourager au recyclage en ciblant particulièrement les emballages composés de matériaux difficilement recyclables (tubes de baume à lèvres, flacons et pompes de démaquillants) notamment dans des pays dépourvus de services de recyclage. D'abord instauré en France, le programme est aujourd'hui déployé dans 10 pays, ainsi que pour de nouvelles marques comme LimeLife. Le recyclage est proposé dans 42 % des magasins en propre L'Occitane en Provence avec un objectif de 100 % d'ici 2025.

UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION : INITIATIVE SPICE TOOL



SPICE Tool (Sustainable Packaging Initiative for Cosmetics), un outil de mesure de l'impact environnemental des emballages.

SPICE est née d'une démarche internationale, initiée en 2018 par L'Oréal et Quantis, rejoints par une vingtaine d'entreprises cosmétiques et fournisseurs d'emballages. L'ensemble des partenaires possède une méthodologie de mesure de l'empreinte environnementale des packagings cosmétiques. Cet outil est ouvert à toutes les entreprises du secteur qui peuvent ainsi mesurer et réduire l'empreinte environnementale de chaque emballage cosmétique, sur l'ensemble de son cycle de vie.

Le référentiel méthodologique développé par SPICE est complété d'un outil d'éco-conception mutualisé unique et permet de quantifier les impacts des emballages à travers 16 indicateurs environnementaux, notamment les émissions de carbone et ses conséquences sur le changement climatique, l'épuisement des ressources, la quantité d'eau utilisée, ou encore les effets sur la biodiversité. Il est fondé sur des bases scientifiques et est illustré par des études de cas empiriques. Il est aligné sur les grands standards internationaux, notamment la méthode PEF (Product Environmental Footprint) européenne, les standards de qualité ISO et les recommandations de la Fondation Ellen MacArthur.

Les outils d'Analyse de Cycle de Vie multi-critères qui existaient jusqu'alors permettaient de mesurer l'impact environnemental d'un emballage mais il fallait choisir, par exemple, entre favoriser les émissions de CO2 ou la consommation d'eau. SPICE permet, pour la première fois, de déterminer la solution la plus favorable en pondérant l'ensemble de ces critères environnementaux. Ainsi, même sans compétences scientifiques particulières, toute entreprise du secteur, quelle que soit sa taille, pourra choisir la meilleure option environnementale pour développer chacun de ses emballages.

Pour en faire profiter le secteur le plus largement possible, la méthodologie et l'outil sont accessibles sur le site www.open-SPICE.com

CHAPITRE 6

DISTRIBUTION ET BIODIVERSITÉ

Dans l'ensemble de la chaîne de création de valeur de la filière cosmétique, la distribution est une étape essentielle, qui concerne aussi bien le transport des produits, leur stockage en entrepôts que la distribution aux points de vente finaux. La réduction d'impact sur la biodiversité de la distribution passe par la maîtrise de ses impacts environnementaux directs, en particulier les consommations d'énergie liées au transport et aux bâtiments.

CHOIX LOGISTIQUES

Le transport, en premier lieu, a des impacts sur l'environnement liés à la consommation de carburant par kg ou tonne transportée. Pour les réduire, des entreprises font le choix de :

- Adapter leur flotte et recourir à des moyens de transport à plus faible impact écologique : ferroutage, camions électriques ;
- Limiter le recours à l'aérien. Certaines entreprises utilisent l'axe multimodal rail-route allant de l'Europe en Chine ;
- Optimiser le remplissage : containers, camions à double étage ;
- Adapter le format des palettes au transport maritime ;
- Assurer la livraison au dernier kilomètre en camionnette électrique, en région parisienne ;
- Utiliser des emballages exclusivement en carton pour la vente à distance.

» DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» SISLEY : UN NOUVEAU FORMAT DE PALETTE

Le transport maritime utilise des containers qui présentent des dimensions au sol différentes des standards habituels de transport par route. Le remplissage des containers maritimes ne peut donc pas être optimisé avec des palettes de dimensions Europe. Sisley a mis en place un nouveau format de palettes (légèrement plus petit) sur-mesure permettant d'optimiser au maximum le remplissage des containers et ainsi de gagner 25% de place en plus sur un container 40 pieds.

» L'OCCITANE OPTIMISE LE REMPLISSAGE DES CONTAINERS

En 2019, L'Occitane est passée de 24 palettes par container à 44, ce qui a permis de transporter deux fois moins de containers, notamment vers Singapour, Hong Kong, la Chine, la Grande-Bretagne ou les États-Unis.

» CERTIFICATIONS DE L'ENTREPÔT D'EXPANSCIENCE

L'un des entrepôts de stockage d'Expanscience est certifié ISO 14001 et ISO 9001 et est situé à moins de 800 mètres de l'usine située à Epernon. Le site de son partenaire logistique est certifié ISO 9001, ISO 45001 et ISO 50001, Bonnes Pratiques de Distribution, Bonnes pratiques de Fabrication et Risque Hautement Protégé.

Côté transport, en France, la majorité des livraisons est réalisée par des moyens de transport utilisant le gaz ou l'électrique dans les grandes villes, et pour chacune d'elles, les émissions de CO2 engendrées sont compensées. Les autres livraisons sont majoritairement effectuées par des moyens de transport aux dernières normes de motorisation (Euro 6).

Pour le personnel itinérant, un plan d'action spécifique a permis de réduire les émissions de la flotte automobile, dans le monde, de 124g/ CO2 à 110 g/ CO2 entre 2015 et 2019.

TRANSFORMER LES ESPACES DE DISTRIBUTION ET LES POINTS DE VENTE

Les pratiques mises en place sur les sites de production et dans les bureaux pour transformer les espaces et accueillir la biodiversité s'appliquent bien sûr aux sites de distribution (cf. chapitre 4 – Transformer les espaces).

S'agissant des points de vente, certaines solutions pour agir sur l'éclairage sont particulièrement adaptées :

- Utiliser des technologies plus vertueuses d'éclairages LED à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments
- Installer des détecteurs de présence et de luminosité
- Limiter au maximum les éclairages extérieurs la nuit pour ne pas perturber la faune
- Eteindre les enseignes et vitrines des boutiques pendant la fermeture et la nuit^[12]

Pour limiter les nuisances sonores, il est préférable de livrer en journée.

Comme sur les sites de fabrication, on peut accueillir la biodiversité dans les espaces verts au-tour des entrepôts. Plusieurs bonnes pratiques citées dans le chapitre dédié pourront servir d'inspiration.

» DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» LE GROUPE ROCHER S'ENGAGE À RÉDUIRE SES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

S'alignant sur le scénario du GIEC le plus ambitieux de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, le Groupe Rocher s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50% vs. 2010 en allant jusqu'à faire de son territoire d'origine, La Gacilly et ses usines bretonnes, un territoire bas carbone à l'échelle 2025.

En 2019, le Groupe s'est engagé en France dans le cadre de la démarche FRET 21 en partenariat avec l'ADEME, à réduire d'au moins 6% sur trois ans l'impact environnemental de ses transports aval Europe pour ses activités cosmétiques, en trois étapes : quantification des émissions de gaz à effet de serre des transports (au total 4 886 tonnes de CO₂ équivalent en 2019), mise en œuvre d'actions de réduction de ces émissions et suivi annuel du résultat de ces actions.



ECOCONCEVOIR LES POINTS DE VENTE ET GÉRER LA PUBLICITÉ SUR LE LIEU DE VENTE

Si l'écoconception s'entend généralement pour le couple produit/emballage, c'est une démarche qui s'applique aussi aux points de vente des produits cosmétiques. Certaines entreprises se sont dotées d'un outil d'analyse du cycle de vie (ACV) pour les points de vente.

La Publicité sur le Lieu de Vente (PLV) en particulier est primordiale. Consommatrice de matériaux, elle est renouvelée à chaque lancement ou campagne commerciale et de nombreuses marques adoptent des chartes de bonnes pratiques d'éco-conception dédiées à ces supports.

Des outils et plateformes ont été élaborés pour le secteur de la beauté :

- **Le Guide de recommandations communes opérationnelles en matière d'éco-conception des PLV de la Parfumerie sélective** rassemble les bonnes pratiques pour éco-concevoir les PLV :
- **La plateforme Cycleapp** permet de collecter, trier et recycler les éléments de PLV

Les testeurs utilisés en boutique peuvent être triés et recyclés grâce à la plateforme CEDRE, (Centre Environnemental de Déconditionnement et Recyclage Ecologique) dédiée au tri, au recyclage et à la valorisation de l'ensemble des déchets issus de la fabrication, du conditionnement, de la distribution et de la vente des produits cosmétiques.

» DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» CLARINS DIFFUSE UNE CHARTE DE BONNES PRATIQUES D'ÉCOCONCEPTION DE LA PLV

Clarins diffuse, depuis 2019, une charte de bonnes pratiques d'éco-conception de la PLV. L'objectif de l'équipe Achats PLV était de rendre le sujet le plus compréhensible possible à une large population (Marketing, Merchandising, Studio) qui travaille au Siège. Ce guide était aussi destiné aux équipes en Filiales, plus opérationnelles, qui développent et achètent les PLV localement.

Le guide est découpé par phase, de la conception à la fin de vie d'une PLV, pragmatique dans ses recommandations : éléments à prendre en compte lors du design d'une PLV,

choix des bons matériaux, fabrication et recyclage de la PLV, bien acheter et considérer les points logistiques.

Quelques exemples : interdire colle, lamination et composants magnétiques ou électroniques, sélectionner le mono-matériau, des matériaux certifiés, proposer des notices pour le recyclage, etc.

» L'ORÉAL : DES PLV ÉCOCONÇUES

Depuis 2018, L'Oréal met en œuvre avec ses équipes et fournisseurs dans le monde un programme d'écoconception des PLV :

- 14 Golden Rules robustes et pragmatiques ;
- Des supports de formation ;
- Des indicateurs KPI ;
- Un partage de bonnes pratiques avec les Retailers et des défis.

Les principes portent sur les matériaux recyclés/biosourcés, le poids, la recyclabilité/séparabilité des matériaux, l'optimisation des consommations électriques (PLV permanentes).

L'Oréal teste et développe avec des acteurs locaux d'insertion sociale des process d'économie circulaire (désinstallation, recyclage, dons).

» EXPANSIENCE : DES PRÉCONISATIONS POUR LES PLV ET DES ÉVÈNEMENTS ÉCO-ENGAGÉS

Expanscience préconise l'utilisation du bois pour tous les outils merchandising en points de vente. Le plastique utilisé doit être recyclé et recyclable. Pour les publicités et l'information sur le lieu de vente (PLV et ILV), elle sélectionne ses prestataires selon les exigences suivantes :

- l'utilisation de papier/carton certifiés FSC ou PEFC, d'encre (à base d'huiles végétales...), vernis et colles à impacts réduits sur la santé et l'environnement et de matières écologiques en particulier recyclées ;
- l'optimisation lors du transport et de la fin de vie des imprimés et supports.

Expanscience a écrit une éco-charte en 10 leviers pour concevoir des événements éco-engagés destinés aux collaborateurs et aux fournisseurs. Les stands sont éco-conçus, avec des matériaux réutilisables, du bois d'origine certifiée, des peintures sans solvants et éco-labellisées. Elle favorise les prestataires locaux et labellisés HQE, ISO 14001, Engagé RS et Envol.

L'entreprise est signataire du programme FAIR de l'UDM pour une communication responsable incluant des guidelines sur l'écoconception des PLV et des stands.

» LVMH : UN OUTIL POUR VISER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES BOUTIQUES

Dans le cadre de la construction et de la rénovation des magasins, les Maisons du Groupe LVMH utilisent la grille interne LIFE in Stores, élaborée en 2015 sur la base des

référentiels internationaux les plus exigeants (LEED®, BREEAM®, Greenstar, HQE, Well, Beam...). Elle recense les six points les plus importants pour la performance environnementale d'une boutique : l'éclairage bien sûr, mais également l'isolation du bâtiment, la climatisation ou le chauffage. La quatrième version de cette grille a été élaborée en 2020 avec l'aide du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, l'organisme public français de référence. Ce référentiel a été utilisé pour évaluer les boutiques les plus exemplaires à l'occasion des LIFE in Stores Awards.

» LES MAISONS ÉCOCONÇOIVENT LA PLV

Guerlain travaille à la réduction du poids et de la taille de ses modules de PLV produits en central pour le maquillage et le soin. Pour les éléments merchandising produits en local, elle accompagne les guidelines design d'un guide d'écoconception (réduire le poids, privilégier ou éviter des matériaux, anticiper la séparabilité et le recyclage des éléments, prioriser les approvisionnements locaux). La marque a organisé un challenge d'éco-conception selon un barème très précis pour son concept du Bee Garden éphémère.

Limiter l'empreinte environnementale de la publicité sur les lieux de vente (PLV), du mobilier en boutique et des décors en vitrines est un autre défi auquel répondent les Maisons. Les parfums Bvlgari se sont mobilisés pour en limiter au maximum l'empreinte environnementale. Grâce à une conception adaptée, 87 % de la PLV utilisée pour le lancement de Bvlgari Man Glacial Essence et pour la communication sur le programme Omnilandia a été livrée à plat.

» LA CERTIFICATION LEED DANS LES BOUTIQUES CHANEL

Chanel vise la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) pour la plupart de ses boutiques autonomes. C'est le système d'évaluation des bâtiments écologiques le plus utilisé au monde et un symbole mondialement reconnu de réalisation en matière de durabilité.

Cette certification, en plus des bonnes pratiques internes d'éco-conception, est un bon outil pour aider à minimiser ses impacts sur l'environnement et la santé humaine en ciblant la réduction de la pollution, une meilleure qualité de l'air pour les utilisateurs, les économies d'eau, la réduction des déchets et l'approvisionnement responsable.

RÉEMPLOYER LES PRODUITS INVENDUS 04.

Devenir un acteur de l'économie solidaire et sociale est possible grâce à une nouvelle gestion de ses invendus. Ainsi pour écouler les stocks de produits devenus invendables pour diverses raisons, il est possible d'avoir recours aux dons solidaires. C'est un secteur qui se professionnalise en permanence avec des opérateurs reconnus sur le marché comme Dons Solidaires et l'Agence du Don en Nature (ADN). Des entreprises ont aussi des partenariats avec Phenix ou la Croix Rouge française. Cela permet aux entreprises d'avoir un levier d'actions sur le gaspillage en évitant des destructions de marchandises/produits tout en participant activement à une démarche de lutte contre la précarité.

» DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» NUXE PARTENAIRE DE L'AGENCE DU DON EN NATURE



Aurore, Villa Coeur de Femmes - © BVanderMaar

Un exemple parmi tant d'autres : partenaire de l'Agence du Don en Nature (ADN), le Groupe NUXE s'engage pour la lutte contre le gaspillage et le soutien aux personnes en situation de grande précarité. Les produits requalifiés comme « invendus » sont, quand cela est possible, donnés à cet acteur de l'économie sociale et solidaire. Ils sont ensuite redistribués auprès des populations les plus démunies en France grâce à leur vaste réseau d'associations partenaires.

» JOURNÉE SOLIDAIRE À LA FEBEA : DONS DE PRODUITS D'HYGIÈNE DES ENTREPRISES COSMÉTIQUES

Premier secteur donateur, le secteur cosmétique est engagé de longue date dans le don de produits, avec 39% des dons non-alimentaires^[13].

En 2019, un appel lancé par la FEBEA à ses adhérents a permis de collecter plus de 260 000 produits de première nécessité (gels douche, savons, shampoings, dentifrices, démaquillants, etc.). L'ensemble des salariés de la FEBEA ont contribué eux-mêmes au reconditionnement et la manutention de ces produits dans l'entrepôt de Dons Solidaires, avant leur réacheminement vers les associations et ceux qui en avaient besoin.

Grâce à ces actions, la FEBEA et ses adhérents s'inscrivent dans une démarche responsable qui permet de répondre à un besoin de solidarité tout en évitant la destruction de produits invendus, en adéquation avec les vertus de l'économie circulaire.

Lire l'article : <https://www.febea.fr/fr/newsroom/espace-presse/plus-260-000-produits-dhygiene-beaute-collectes-la-federation>

CHAPITRE 7

DEVENIR ACTEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Chacun peut, à son échelle, devenir acteur de la préservation de la biodiversité. Les entreprises mettent en oeuvre bon nombre d'actions de sensibilisation, non seulement des consommateurs, mais aussi en accompagnant et en formant leurs équipes. Elles s'engagent auprès d'associations et ONG dans des initiatives concrètes, au plus près de la nature et dans des actions philanthropiques.

SENSIBILISER À LA BIODIVERSITÉ

01.

Les marques cosmétiques accompagnent leurs consommateurs dans leurs choix de consommation responsable, leur besoin de transparence sur les produits et les modes de production tout au long de la chaîne de valeur. Elles proposent différentes approches de sensibilisation au tri et au recyclage et à la composition des produits...

Elles se mobilisent aussi pour sensibiliser le public, quel que soit son âge, à la biodiversité, à ses enjeux et à notre impact sur le vivant.

Cet accompagnement peut prendre diverses formes par des ateliers pédagogiques, des animations dans les écoles, des événements nature, la plantation d'arbres ou des actions autour de la biophilie, de l'amour du vivant.

» DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» LE GROUPE ROCHER : AMBASSADEUR DE LA BIODIVERSITÉ AUPRÈS DE TOUS



© Groupe Rocher

Le Groupe Rocher propose une offre diversifiée d'ateliers pédagogiques, d'animations nature et d'événements tels que les Rendez-vous aux Jardins ou la Fête de la Science. Plus de 6500 participants - scolaires, grand public et collaborateurs - ont été sensibilisés à l'agroécologie, la préservation de la biodiversité par les agronomes, jardiniers botanistes et animateurs en éducation à l'environnement au cours de l'été 2019. Le Groupe Rocher a inauguré en 2020 son Fablab à La Gacilly pour se mettre dans la peau d'un expert fabricant de cosmétique végétale.

» CLARINS PARTICIPE AU PROGRAMME DE PLANTATIONS D'ARBRES



Seeds of Beauty Pérou - © Clarins

Clarins participe au programme de Plantations Seeds of beauty de Pur projet, qui accompagne les entreprises dans l'intégration de la problématique du climat au cœur de leur chaîne de valeur, afin de régénérer, dynamiser et préserver les écosystèmes dont nous dépendons.

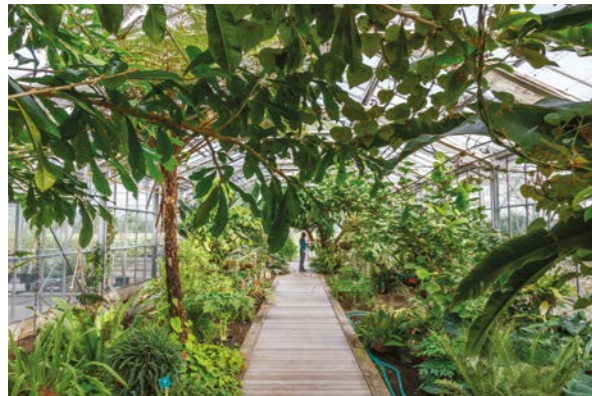
Fin 2020, ce sont 536 000 arbres qui ont été plantés grâce à Clarins partout dans le monde, soit par des actions commerciales liées à l'achat de produits cosmétique (les clients sont sensibilisés à leur contribution de plantations au moment de leur achat des "Produits Partagés"), soit par des actions de sponsoring direct par le groupe.

> PIERRE FABRE SENSIBILISE LE PUBLIC À LA BIODIVERSITÉ DANS SES CONSERVATOIRES BOTANIQUES

Depuis 1994, plus de 500 000 enfants ont été sensibilisés à la biodiversité par la Klorane Botanical Foundation (une des fondations d'entreprise de Pierre Fabre dédiée à la protection et à la valorisation du patrimoine végétal) via le programme Graines de botanistes dans les écoles, par des ateliers botaniques, la sensibilisation dans des jardins botaniques, l'édition et la diffusion de documents pédagogiques...

Le groupe est partenaire fondateur, depuis 2015, du programme d'éducation au développement durable Unesco Green Citizens, Deviens un éclaireur du changement et son exposition itinérante partout dans le monde.

Il a créé, en 2001, un conservatoire botanique à Soual, près de Castres, la première structure privée française à être agréée selon la procédure étiquette CITES. Il est ouvert à ses partenaires et ses salariés pour des actions de sensibilisation à la biodiversité.



Conservatoire botanique Pierre Fabre à Soual (A. Spani)

Le Groupe a également créé un conservatoire botanique sur son implantation malgache qui protège 350 espèces végétales, pour la plupart endémiques du sud malgache. Il permet de transférer aux populations locales des connaissances sur la flore locale, sa protection et son utilisation.



Conservatoire botanique Pierre Fabre à Madagascar (A. Spani)

> L'EXPOSITION GRANDEUR NATURE DE CLARINS



Exposition Grandeur Nature La grande Arche de la Défense - © Clarins Löser Moniau

Proposée par le Toit de la Grande Arche en 2020, l'Exposition Grandeur Nature de Clarins invite le visiteur à plonger au cœur des travaux de deux photographes, Olivier Löser et Laurent Monlaü, partis en reportage en France et à l'étranger avec Clarins. L'idée ? Montrer la puissance et la beauté de la nature, vecteur de rencontres entre celle-ci et l'Homme et sensibiliser les visiteurs et les amateurs de photographies à la biodiversité. Une exposition qui met en lumière «l'équilibre si précieux entre la Nature et ses Hommes [...] à entretenir et à essaimer pour l'avenir». Un fil conducteur : retourner à l'origine de la plante pour établir ce lien si particulier.

Certaines entreprises vont jusqu'à proposer des outils aux consommateurs pour mieux suivre la traçabilité des ingrédients ou composants de leurs produits et afficher ainsi leur maîtrise de la chaîne d'approvisionnement ou de fabrication.

>> DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

> LVMH MÈNE UNE DÉMARCHE DE SENSIBILISATION PAR DES OUTILS DE PARTAGE D'INFORMATION



LVMH et ses Maisons partagent avec leurs clients les démarches déployées dans le cadre de leur stratégie environnementale et notamment de la préservation de la biodiversité et des ingrédients iconiques. Les Jardins de Dior, l'Orchidarium de Guerlain, la démarche Forever Fresh sont autant d'outils de partage d'information et de sensibilisation à la préservation de la biodiversité.

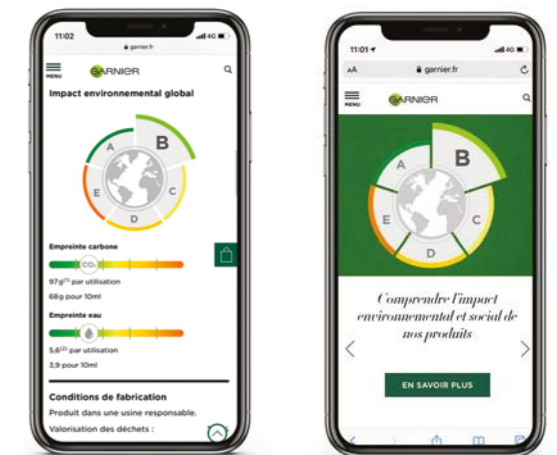
Certaines Maisons vont encore plus loin comme Guerlain qui a ouvert une école Bee School - le projet est conçu pour développer un amour pour la nature et sensibiliser les enfants à l'importance de la protection des abeilles.

Guerlain a créé la plateforme de transparence et traçabilité Bee Respect, conçue avec la société Product DNA, qui lève le voile sur l'origine des matières premières des produits de la maison et sur l'ensemble des étapes du cycle de vie, "du champ de fleurs au client", pour 550 ingrédients et 40 fournisseurs. Accessible à tous via le site guerlain.com, elle constitue une source essentielle d'amélioration continue de l'impact environnemental et social de ses créations.

Les consommateurs peuvent y découvrir les coulisses de ses créations de Soins, de Maquillage, ainsi que de ses Parfums depuis juin 2020 : ingrédients, éléments de packaging, fournisseurs, lieux de production ou encore empreinte carbone, distribution dans les points de vente et le recyclage en fin d'utilisation.

Bee respect : <https://guerlain.respect-code.org/fr-FR>

> GARNIER S'ENGAGE À PLUS DE TRANSPARENCE SUR SES PRODUITS



La marque donne accès au profil environnemental et social de ses produits de soin du cheveu pour faire des choix de consommation plus respectueux de notre planète.

L'Impact environnemental global comptabilise l'ensemble des impacts environnementaux d'un produit, tout au long de son cycle de vie, en particulier lors de la production des ingrédients, la production des emballages, la fabrication du produit, son utilisation et le recyclage des emballages.

La méthodologie de calcul a été mise au point par le Groupe L'Oréal avec 11 experts scientifiques indépendants et est alignée sur les standards européens Empreinte Environnementale des Produits. L'application de la méthode de calcul des impacts et l'exactitude des données ont été vérifiées par Bureau Veritas, auditeur indépendant. Pour en savoir plus sur la méthodologie :

<https://www.garnier.fr/nos-engagements/impact-environnemental-et-social>

FORMER LES COLLABORATEURS

02.

Outre les formations réglementaires qui s'imposent, comme le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, la convention CITES ou encore l'écoconception, les collaborateurs sont sensibilisés aux enjeux de la biodiversité et mobilisés autour d'actions et d'initiatives. De la R&D à la communication et au marketing, sans oublier les conseillers de vente, tous les salariés, de tout niveau hiérarchique, peuvent être formés pour faire évoluer leur perception des enjeux de la biodiversité et inciter à les intégrer dans leur quotidien.

Des programmes d'engagement des salariés ou des réseaux internes sont mis en place, des Sentinelles ou des Ambassadeurs animent un programme de sensibilisation et d'actions sur les sites, ils sensibilisent à l'ethnobotanique ou à la cause de l'abeille, avec l'appui d'associations expertes.

La semaine du développement durable, le jour de la biodiversité (22 mai) ou la Green Week européenne sont l'occasion d'animer des ateliers destinés aux collaborateurs.

Sur les sites qui s'y prêtent, ces derniers s'occupent des ruches ou des potagers partagés... Les solutions sont variées, en voici quelques exemples.

La Fresque de la biodiversité co-développée par Deloitte est un atelier participatif et pédagogique pour mieux comprendre ce que recouvre la biodiversité, les causes de son érosion et leurs conséquences. Il offre l'occasion de sensibiliser les collaborateurs face à ce phénomène d'ampleur et vise également à dessiner des solutions concrètes et pragmatiques pour faire face à une catastrophe naturelle inédite. Enfin, loin de cultiver l'anxiété, il oblige chacun à se mettre dans une posture d'action et d'innovation, dans un moment collectif et de partage.

» DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» LES VERGERS DE L'OCCITANE

Afin de sensibiliser et d'impliquer ses collaborateurs dans la préservation de la biodiversité de ses filières stratégiques, le Groupe L'Occitane a lancé le projet « vergers de L'Occitane ». Un amandier provençal est planté au nom de chaque collaborateur ayant plus de trois ans d'ancienneté.



© L'Occitane en Provence

» LE PROGRAMME ENGAGEMENT DES SALARIÉS (PES) DE L'OCCITANE

Ce programme permet aux collaborateurs de se mobiliser pour des causes solidaires. Deux formes d'engagement leur sont proposées :

- Un engagement en temps auprès d'associations : le Groupe offre une journée par an à ses salariés en France et en Suisse pour s'engager dans un projet associatif, lui-même proposé et parrainé par un salarié de l'entreprise. En 2019, ces journées PES ont été utilisées par 212

salariés pour plus de 1 500 heures d'engagement au profit d'associations en lien avec la nature, la préservation de la biodiversité, la solidarité, le handicap et le patrimoine local ;

- Un engagement financier auprès d'associations : via la solution de l'organisme Microdon, les salariés en France peuvent effectuer un arrondi sur salaire. Ces dons de quelques centimes d'euros par mois – ou davantage selon le souhait du salarié – permettent de soutenir des projets associatifs proposés par la Fondation, notamment Les Jardins de Cocagne, projet fortement ancré dans la préservation de la biodiversité.

» EXPANSIENCE SENSIBILISE AU RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ

Chaque année lors de la semaine du développement durable, les collaborateurs Expanscience sont sensibilisés au respect de la biodiversité et aux actions réalisées sur la protection de l'environnement.

Premier laboratoire pharmaceutique et dermo-cosmétique au monde à avoir été certifié B Corp en 2018, Expanscience s'engage chaque jour à renforcer son impact positif sur la société et l'environnement. A l'occasion de la COP 25, Mustela, aux côtés de 30 autres entreprises françaises B Corp (et 500 autres B Corp dans le monde) a pris l'engagement formel et public de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de contribuer à la neutralité carbone mondiale d'ici 2030.

En 2020, des conférences pour mieux comprendre ce qu'implique cet engagement ont permis une large sensibilisation des collaborateurs en France et à l'international. En 2019, une formation transverse sur le protocole de Nagoya par l'UEBT a eu lieu, sous forme d'atelier avec des collaborateurs de différentes directions de l'entreprise.

Dans chaque direction de l'entreprise, un Activateur RSE, relais de l'équipe RSE, est chargé de challenger les équipes sur l'environnement, la biodiversité, l'impact de l'entreprise sur la société...

» GUERLAIN A CRÉÉ LA BEE SCHOOL

Chez Guerlain, tout nouvel arrivant est formé à l'écoconception et la biodiversité, intégré obligatoirement à son module d'intégration. Une formation plus poussée est adaptée au marketing et aux achats développement : un support de formation mis à jour deux fois par an permet aux concepteurs de consolider leurs connaissances et de

développer le plus en amont possible les réflexes adéquats pour réduire ou limiter l'impact environnemental de chaque innovation.

Guerlain a créé la Bee School, un programme de sensibilisation des enfants des écoles primaires porté par les collaborateurs de la Maison, afin de permettre aux jeunes de découvrir le rôle de l'abeille et de les sensibiliser à leur protection. Après une phase pilote de deux ans en France, la Bee School est lancée internationalement en 2021 et s'orchestre de mai à octobre. Guerlain propose à ses collaborateurs d'intervenir dans les établissements de leur choix (école primaire, mais aussi centre de loisirs, centre hospitalier...) en s'appuyant sur 5 kits pédagogiques complets permettant d'animer une session de 2h pour des enfants de 5 à 10 ans : des contenus pédagogiques, évolutifs, à destination des enfants et rendre ainsi accessible à tous la compréhension des enjeux de biodiversité, de protection des abeilles, de pollinisation, et changement climatique. La première partie de l'animation est un temps d'échange sous la forme de questions-réponses autour des abeilles, de la biodiversité et du climat, tandis qu'en seconde partie, les enfants s'organisent en ateliers pour tester leurs connaissances autour de différents jeux. À la fin de l'intervention, chaque enfant se voit remettre un diplôme de la Bee School. Pour créer la mascotte du programme, Guerlain a fait appel à l'artiste YAK, créateur d'Elyx, premier ambassadeur illustré de l'ONU et de ses ODD. À noter qu'à aucun moment la marque Guerlain n'est citée, il s'agit avant tout d'un dispositif de sensibilisation et non de communication. Le contenu a été approuvé par l'UNESCO.

» LA MISSION DU GROUPE ROCHER : RECONNECT PEOPLE TO NATURE

En lien avec le plan d'ambitions RSE à 2030 du Groupe Rocher et plus particulièrement ceux de sa mission *Reconnect people to nature*, les actions prioritaires sont :

- La construction d'un baromètre interne et externe *Reconnect people to nature* et son partage sur la manière dont les citoyens de 19 pays perçoivent leur propre relation à la nature.



- La sensibilisation et conscientisation des salarié(e)s et partenaires par le déploiement progressif d'une formation expérientielle et immersive à la meilleure compréhension des écosystèmes naturels appelée *Nature Academy*. L'objectif est que 100% des 18 000 collaborateurs du Groupe soient formés d'ici à 2030.



Session pilote Nature Academy 2020 © Ronan Mouchebeuf

> CLARINS : ETHNOBOTANIQUE ET EXPLORATION DES PLANTES AU PROGRAMME



Jean-Pierre NICOLAS Formation Botanique des Equipes Clarins - © Clarins

Depuis l'équipe R&D jusqu'aux conseillères beauté des magasins, les collaborateurs de Clarins sont formés ou sensibilisés à l'ethnobotanique et à l'exploration des plantes. Plus généralement, elle accorde beaucoup d'importance à la sensibilisation au développement responsable de toutes ses parties prenantes, en interne comme en externe et veille à agir auprès d'elles avec le même souci de dialogue et d'écoute qu'avec ses consommatrices.

> LA MARQUE YVES ROCHER CRÉE LE PRIX BIODIVERSIDAY

Pour les 60 ans de la marque Yves Rocher, l'entreprise a souhaité mettre en lumière la mobilisation de ses forces de vente sur les enjeux de préservation de la biodiversité et a créé le prix Biodiversiday à destination de ses 750 magasins sur le territoire français. Les candidats ont partagé des initiatives très inspirantes : un potager sur un toit-terrasse en ville, le ramassage de déchets pendant les vacances, du recyclage de marc de café, etc.

> PIERRE FABRE A CRÉÉ UN RÉSEAU SOCIAL D'ENTREPRISE DÉDIÉ À LA BIODIVERSITÉ

Plus de 1300 collaborateurs y participent, échangent des bonnes pratiques et des adresses, s'informent des actions en faveur de la biodiversité, en France comme à l'international. Réel vecteur d'acculturation à la RSE et la biodiversité en particulier, ce réseau a été salué par Ecocert lors de l'évaluation de sa politique RSE. Des Green Mission Days sont organisées pour concrétiser l'engagement des collaborateurs auprès d'associations locales protectrices de l'environnement et des Hommes.

S'ENGAGER POUR LA BIODIVERSITÉ 03.

En octobre 2010 à Nagoya (Japon), se déroulait la COP 10 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Parallèlement à l'adoption du Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages (cf page 28), les 196 parties de la Convention s'y engageaient à mieux préserver la biodiversité à travers les objectifs d'Aichi pour la décennie 2011-2020. Ces 20 objectifs, réunis en cinq grandes thématiques, devaient ensuite être déclinés par l'ensemble des pays signataires.



Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, la France, par le biais du Ministère de la Transition écologique, a donc, pour la première fois, proposé aux secteurs associatif et privé, de s'associer à ses efforts et de s'engager à ses côtés dans la nouvelle **Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020 (SNB)**. Les entreprises ont pu, dès mai 2011, signer cet engagement et déposer un projet conçu pour aider à l'atteinte de 3 objectifs au choix, considérés comme prioritaires. Leur engagement SNB était ensuite validé - ou non - selon un processus encadré par le Comité de suivi des engagements SNB. Cette approche a été revue à partir de 2018, avec le lancement de l'initiative **act4Nature**, et, à compter de 2019, remplacée par le dispositif des **Entreprises Engagées pour la Nature – act4Nature France**, initiative portée en 2020 par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour les structures ayant leur activité en France. Cette initiative cherche à mobiliser les entreprises pour la biodiversité. Elle vise à susciter des engagements concrets et à assurer la montée en puissance progressive du sujet au sein des entreprises, dans une démarche de progrès.

La reconnaissance **Entreprise engagée pour la nature-act4nature France** apporte notamment à l'entreprise un accès à des outils (guide pédagogique, etc.), la possibilité d'intégrer certaines de ses actions dans sa stratégie RSE ; le rayonnement et l'élan d'une dynamique multi-acteurs une visibilité, à l'échelle nationale et internationale, dans le cadre d'événements ou d'une communication globale sur l'initiative « Engagés pour la nature » ou encore un accès au « club des engagés » pour échanger, monter collectivement en compétences (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence, etc.) et créer de nouvelles synergies.

Parce que préserver la biodiversité est l'affaire de tous - collectivités locales, entreprises, fédérations, fondations, syndicats, associations - Territoires Engagés pour la Nature et Partenaires Engagés pour la Nature complètent l'initiative.

En parallèle, les entreprises internationales peuvent continuer à s'engager dans le dispositif **act4Nature international** copiloté par l'association Entreprises pour l'Environnement (EpE) et Business for Nature.

Pour ces deux dispositifs, les entreprises qui souhaitent prendre un engagement volontairement ont l'obligation de signer les 10 principes communs Act4nature et de s'engager sur un plan d'actions SMART (spécifiques, mesurables, additionnelles, réalistes, temporellement encadrées) qui touchent directement aux activités de l'entreprise en prenant en compte l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Dans le cadre d'Entreprises engagées pour la nature-act4nature France, ce plan d'actions sera rendu public et fera l'objet d'un bilan d'exécution, tous les deux ans. Ce bilan sera analysé par un prestataire mandaté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) puis l'ensemble du dossier sera évalué par un pool de relecteurs appartenant au monde de l'entreprise, associatif, des autorités publiques et une personne qualifiée afin de lui attribuer une catégorie selon le caractère significatif de l'engagement et son niveau de mise en œuvre.

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/entreprises>

» UN EXEMPLE DE BONNES PRATIQUES

» LVMH SE MOBILISE AUX CÔTÉS DE NOMBREUX PARTENAIRES EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

LVMH a été le premier acteur privé à rejoindre les huit organismes publics de recherche qui siègent au Conseil d'administration de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB).

En mai 2011, le Directeur Général Délégué de LVMH a signé l'engagement du Groupe dans la SNB – Stratégie Nationale pour la Biodiversité pour le projet « Améliorer, de l'amont à l'aval, l'empreinte des activités de LVMH sur la biodiversité,

avec l'ambition d'avoir des retombées positives sur celle-ci. » avec trois objectifs prioritaires « Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs », « Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques » et « Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles ».

Depuis, LVMH a rejoint l'initiative Entreprises Engagées pour la Nature-Act4Nature France et son engagement dans act4Nature international a été reconnu comme SMART par un comité de pilotage composé de structures scientifiques et associatives.

Comme cela a été évoqué dans le chapitre « Biodiversité et économie circulaire » à travers plusieurs exemples d'entreprises agissant contre la pollution liée au plastique, des entreprises s'engagent dans des initiatives de protection de la nature, des océans. D'autres se dotent d'une mission dans le cadre de la loi PACTE des entreprises à missions, qui sera liée à la protection de l'environnement et au respect de la planète. Des fondations d'entreprises sont aussi créées pour financer des programmes d'actions en faveur de la biodiversité.

» DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

» LE GROUPE ROCHER EST DEvenu SOCIÉTÉ À MISSION



En octobre 2019, le Groupe Rocher fut le premier groupe international à devenir en France « Société à Mission » selon la loi PACTE et a inscrit dans ses statuts l'engagement de Reconnect people to nature.

Le groupe entend agir autour de trois ambitions :

- Les équipes et partenaires sont formés à la compréhension des écosystèmes naturels et des enjeux sociaux

notamment via la Nature Academy. Ils se mobilisent autour de ces enjeux et agissent pour la mission du groupe ;

- Acteur de cette mission ouverte sur le monde et partagée avec les sociétés, le groupe crée et tient un rôle de leader d'opinion sur les bénéfices d'un lien entre humains et nature notamment grâce au Baromètre Reconnect to Nature ;
- Chaque collaboratrice et chaque collaborateur vit une expérience de nature dans son site ou avec des partenaires locaux lors par exemple d'animations We R Change, le programme de mobilisation RSE interne du Groupe Rocher.



» LES ENGAGEMENTS D'HERMES

Hermès est engagé dans le French Climate Pledge au côté de nombreuses grandes entreprises françaises du CAC40, pour adopter et investir dans des solutions bas carbone. Hermès a adhéré à Act4nature International (2018) en respectant le prérequis de rédaction des engagements individuels, ceci en préparation de la COP15 de 2021 en Chine.

» CLARINS EST PARTENAIRE DU FONDS EXPLORE



Base Explore, accompagnement Porteurs de projets - © Agence Zeppelin Lucas Santucci



Le navigateur français Roland Jourdin, lauréat du prix CLARINS Men environnement, a créé le fonds Explore pour soutenir les explorateurs du XXIe siècle qui cherchent à développer des solutions pour engager notre société dans un nouveau modèle où l'Homme et la nature ont toute leur place et répondre aux défis socio-environnementaux actuels.

C'est par le biais du fonds Explore (soutenu depuis 2007) que Clarins a rencontré Under The Pole et récemment Plastic Odyssey. Clarins est fier d'avoir été la première entreprise à croire à ce projet qui répond à ses objectifs d'encourager l'économie circulaire et le partage des connaissances. <https://www.we-explore.org/>

» PIERRE FABRE EST ENGAGÉ DANS DE NOMBREUSES ACTIONS

Depuis 2016, en partenariat avec l'entreprise sociale PUR Projet, Eau Thermale Avène (Pierre Fabre) défend la sauvegarde des écosystèmes marins en Indonésie. Les

actions visent à régénérer les récifs coralliens endommagés, préserver les mangroves essentielles à la biodiversité et à la protection du littoral contre l'érosion et améliorer les pratiques de gestion des déchets des communautés locales.

Depuis cette date, 61 structures métalliques de soutien ont été installées, 6120 coraux transplantés ou restaurés et 2000 arbres de mangrove plantés.



Implantation de jeunes coraux sur des structures support (Pur Projet)

La Klorane Botanical Foundation (groupe Pierre Fabre) protège, explore, sensibilise et soutient des actions de recherche sur la biodiversité :

- Programme Grande Muraille Verte au Sénégal intégré dans le vaste projet de barrière végétale contre l'avancée du désert en Afrique ;
- Sauvegarde d'une espèce de pivoine menacée d'extinction en Chine ;
- Protection contre la pollution d'un lagon dans le Pacifique ;
- Sensibilisation du grand public à l'importance des plantes
- avec le projet « Sauvages de ma rue ».

Pierre Fabre est signataire de d'Act4Nature International et engagé dans la démarche d'évaluation EntrepriseEngagéeepourlaNature-Act4Nature France Il est également membre de l'Alliance pour la Préservation des Forêts.



Documentation Klorane Botanicals Foundation pour les enfants

› CLARINS SOUTIENT L'ASSOCIATION JARDINS DU MONDE



Jardins du Monde, Jardins pédagogiques de plantes médicinales et Formations des populations locales - © Clarins

L'association Jardins du Monde, implantée entre autres au Burkina Faso et à Madagascar, a pour but de reconstituer les pharmacopées traditionnelles. Elle forme les populations sans accès aux médicaments conventionnels - trop chers - à un meilleur usage des plantes médicinales, ainsi qu'à leur culture. Elle a créé des jardins pédagogiques et diffusé un manuel « santé de la famille et plantes médicinales » distribué prioritairement aux agents de santé. Clarins soutient l'association depuis 2004 par diverses actions : mécénat, primes terrain de développement durable, aide à la mise en place de filières locales bio et équitables, programme d'études des plantes médicinales.



Jardins du Monde, Jardins pédagogiques de plantes médicinales et Formations des populations locales - © Clarins

› DES ENTREPRISES ENGAGÉES DANS LA COALITION ONE PLANET BUSINESS FOR BIODIVERSITY



Symrise, L'Oréal et le Groupe L'Occitane sont membres de la coalition OP2B - One Planet Business for Biodiversity. Lancée lors de la conférence de l'ONU sur le climat à New York le 23 septembre 2019, sous le patronage de l'initiative One Planet Lab du Président

Macron, cette coalition rassemble aujourd'hui 27 entreprises internationales, de différents secteurs (agroalimentaire, cosmétiques, textile, distribution, finance...) et bénéficie de l'appui du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et du Boston Consulting Group (BCG).

La coalition rassemble des entreprises engagées dans le développement de pratiques agricoles durables et régénératrices afin de protéger et restaurer la biodiversité. Résolument orientée vers l'action concrète, elle souhaite contribuer à une transformation systémique de l'ensemble des chaînes de valeur en partenariat avec les agriculteurs, les producteurs, les gouvernements, les consommateurs, le monde académique et la société civile.

Son action porte à la fois sur le développement d'actions de terrain, la définition d'objectifs communs et des actions de plaidoyer auprès des institutions européennes et internationales. Ces programmes sont structurés autour de trois piliers :

- ① Promouvoir l'agriculture régénératrice afin d'améliorer la santé des sols, la biodiversité à l'échelle des exploitations agricoles et le revenu des exploitants ;
- ② Diversifier les portefeuilles de produits afin d'accroître la biodiversité cultivée et consommée et d'améliorer la résilience de nos modèles agricoles et alimentaires ;
- ③ Lutter contre la déforestation liée à la production de commodités et développer la restauration et la protection des écosystèmes à haute valeur environnementale.

<https://op2b.org/>

MESURER L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ 4.

Contrairement à l'impact sur le climat qui se mesure en tonne de CO2 équivalent, il n'existe pas d'indicateur unique pour mesurer les impacts d'une activité sur la biodiversité. Comme le montre ce guide, comprendre l'empreinte biodiversité d'une entreprise implique d'identifier les impacts de ses activités tout au long de la chaîne de valeur : impacts sur les sites, impacts liés aux produits, aux intrants utilisés dans les procédés de fabrication, à la phase d'usage et à la fin de vie des produits. Mas il est difficile de les quantifier, localement et globalement, et de les agréger. Si les grands groupes sont tenus de rendre compte de leurs actions en matière de biodiversité, chaque entreprise, quelle que soit sa taille et son secteur d'activité, peut faire ses choix pour les indicateurs qu'elle juge pertinents parmi les initiatives existantes et dans le pilotage de ses décisions par rapport aux pressions qu'elle exerce sur la biodiversité.

La Plateforme RSE sur l'Empreinte biodiversité des entreprises dresse un état des lieux des outils de reporting extra financier et des recommandations pour intégrer les enjeux de la biodiversité dans leur stratégie, quelle que soit leur taille, dans l'avis qu'elle a publié en mars 2020 (https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-rse-avis-empreinte-biodiversite-entreprises-mars-2020_0.pdf) :

Un outil en particulier aide les entreprises à évaluer leur empreinte : le *Global Biodiversity Score* proposé par la CDC Biodiversité (<https://www.cdc-biodiversite.fr/gbs/>)

Autre outil, le *Product Biodiversity Footprint* d'Icare vise à évaluer l'impact des différents produits sur la biodiversité et propose une méthode et un outil croisant les études sur la biodiversité et les données des entreprises pour quantifier les impacts d'un produit sur la biodiversité tout au long des étapes du cycle de vie du produit afin de formuler des recommandations de changements.

›› DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

› L'OCCITANE RÉALISE UN DIAGNOSTIC AVEC L'UICN

Le Comité français de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) a réalisé un diagnostic afin d'identifier les impacts liés à l'activité de L'Occitane en Provence sur la biodiversité. Ce diagnostic a démontré que l'impact principal des activités se situait au niveau du *sourcing* de matières premières. Ce constat a conduit la marque à mettre en place un plan d'actions pour améliorer la traçabilité des matières premières pour ensuite s'assurer que son approvisionnement ne menace pas la biodiversité.

› CLARINS PARTENAIRE DE L'EXPÉDITION UNDER THE POLE



Le partenariat qui lie Clarins et l'équipe de Under The Pole se prolonge avec l'expédition Under the Pole III. Soutenue par Clarins SAS, elle s'est donnée pour mission de mieux comprendre les océans, leur rôle dans l'équilibre climatique, et, surtout d'avoir une meilleure connaissance du monde sous-marin, en apportant en particulier un témoignage sur le changement



Plongée d'exploration et prélèvements Mission Under The Pole - © Underthepole

climatique en cours par l'étude des coraux. Dans les pôles, un autre enjeu est de procéder à un inventaire des espèces bioluminescentes (qui produisent de la lumière grâce à une protéine et une molécule) et fluorescentes (qui produisent de la lumière grâce à une réaction du fluor). Elles présentent un intérêt tout particulier pour le domaine scientifique.

<https://www.underthepole.com/>

> LVMH : MESURER L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ PERMET LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS D' ACTIONS

La mesure est un outil puissant de définition de priorités, d'objectifs et d'actions ; elle reste complexe lorsqu'il s'agit de la biodiversité. LVMH a réalisé un exercice inédit visant à calculer l'empreinte environnementale de l'ensemble de sa chaîne de valeur incluant les scopes 1, 2 et 3, sur trois domaines : le climat, l'eau et la biodiversité. En ce qui concerne l'empreinte biodiversité, l'analyse du cycle de vie a été réalisée sur l'ensemble de la chaîne de valeur, en s'appuyant sur 16 indicateurs d'impacts, dont 12 sont géolocalisés : une méthode pionnière permettant la mise en œuvre de plans d'action spécifiques à certains territoires. Plus de 94% des impacts identifiés sont générés par le scope 3 de LVMH.

LVMH déploie par ailleurs le *Global Biodiversity Score* de la CDC Biodiversité et inscrit ses engagements et ses actions dans le cadre de référence en cours de développement par Science Based Target for Nature dont l'objectif est d'aligner les actions des entreprises avec les objectifs internationaux de préservation de la biodiversité.

La qualité de l'information environnementale passe aussi par le développement de méthodes comptables prenant en compte le capital naturel. LVMH soutient ainsi la Chaire partenariale « Comptabilité écologique », portée par la Fondation AgroParisTech. L'objectif : développer, modéliser, promouvoir et expérimenter des comptabilités en durabilité forte pour mettre les systèmes comptables au service d'une transition écologique notamment sur la base du modèle comptable CARE (*Comprehensive Accounting in Respect of Ecology*).

> L'ORÉAL : UN INDICATEUR POUR MESURER L'IMPACT DES ACTIVITÉS SOURCING DURABLE

Dans le cadre de [ses engagements « L'Oréal pour le Futur »](#) en matière de développement durable, L'Oréal s'est engagé à ce que l'empreinte sur les écosystèmes nécessaires à la production de ses ingrédients soit maintenue à un niveau identique à celui de 2019.



Centella asiatica - © IStock

Afin d'être en mesure de reporter l'impact des activités sourcing durable et des actions en matière de biodiversité, L'Oréal a collaboré avec le cabinet expert The Biodiversity Consultancy pour mesurer l'empreinte biodiversité liée à ses activités industrielles et au sourcing de ses matières premières (emballages et ingrédients formules) sur les écosystèmes naturels.

Ce nouvel indicateur, aligné avec les réflexions en cours sur le développement des Sciences Based Targets for Nature, s'appuie sur trois paramètres :

- L'emprise au sol ;
- Les pratiques mises en place sur ces surfaces ;
- La sensibilité écologique de la zone où ces activités sont opérées.

Le sourcing des ingrédients d'origine végétale représentant la grande majorité de l'empreinte sur les écosystèmes, les leviers identifiés pour atteindre cet objectif sont notamment : le sourcing durable de 100% des matières premières naturelles, l'augmentation des rendements de production grâce à des techniques d'agriculture régénératrices innovantes déployées sur les filières d'approvisionnement les plus impactantes ou le déploiement d'un programme de recherche « Green Science ».

PHILANTHROPIE ET BIODIVERSITÉ 5.

Les entreprises sont nombreuses à mener des actions philanthropiques pour la conservation de la biodiversité. C'est parfois pour elles une première approche de la conservation avant de pouvoir déployer des actions ciblées plus en phase avec leurs enjeux spécifiques ou leur cœur de métier.

Il peut s'agir de recréer ou protéger tel ou tel biotope (zones humides ou haies bocagères par exemple), de conserver des espaces propices à l'habitat, l'alimentation ou la reproduction de telle espèce de faune ou de flore, ou à plus grande échelle, de financer certains grands acteurs de la préservation de la nature - dont le WWF, Conservation International et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) - ou bien encore d'appuyer la recherche scientifique sur la biodiversité car les fronts de recherche sont nombreux tant en taxonomie qu'en compréhension des interactions entre espèces dans des milieux soumis à de rapides changements.

>> DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

> LVMH PARTENAIRE DU PROGRAMME L'HOMME ET LA BIOSPHERE DE L'UNESCO

En mai 2019, LVMH signait un partenariat de cinq ans avec le programme scientifique intergouvernemental L'Homme et la Biosphère (MAB) de l'UNESCO, dont l'objectif est d'agir en faveur de la conservation de la biodiversité au niveau mondial et constitue un outil de coopération internationale important dans la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU.

Ce partenariat facilite la mise en place de solutions innovantes dans la gestion durable des ressources naturelles et l'identification de nouveaux produits fondés sur la qualité et la traçabilité des matières : LVMH et ses Maisons peuvent s'appuyer sur l'expertise scientifique de l'UNESCO pour des filières durables au sein des réserves de biosphère qui couvrent une surface égale à la taille de l'Australie. Guerlain est la première Maison à lancer, dans ce cadre, un programme de formation d'apiculteurs.

Dans le cadre de ce partenariat, LVMH et l'UNESCO ont lancé un programme en 2020 pour lutter contre les facteurs de la déforestation en Amazonie doté d'un fonds de cinq millions d'euros sur cinq ans. Il propose de s'attaquer aux origines de la déforestation et de la pollution des eaux du bassin amazonien en associant huit réserves de biosphère en Bolivie (Pilón-Lajas, Beni), en Équateur (Yasuni, Sumaco, Podocarpus-El Condor), au Brésil (Amazonie Centrale) et au Pérou (Manu, Oaxapampa-Ashaninka-Yanesha).

En concertation avec les acteurs locaux, le projet répondra à deux grandes problématiques :

- Reforestation et réhabilitation des terres dégradées – prévenir et améliorer la gestion des feux dans les réserves de biosphère pour contribuer à sauvegarder les écosystèmes de la forêt amazonienne.
- Création d'emplois durables et de sources alternatives de revenus – promouvoir et assurer sur le long terme un revenu économique aux populations locales qui n'implique pas d'avoir recours à la déforestation.

Le projet vise ainsi à apporter des solutions concrètes en tirant profit du meilleur des savoirs scientifiques et des savoirs locaux et autochtones. A court terme, cela se traduira par la création d'un système local de radios dédié à la prévention des feux à partir des infrastructures existantes. A long terme, il permettra l'identification de bonnes pratiques et la planification d'activités économiques durables dans les zones souffrant le plus de déforestation. Les réserves de biosphère identifient en ce moment les projets qui entreront dans le programme (cultures en systèmes agroforestiers, récolte durable de produits forestiers, etc.) et qui pourront ensuite être transposés à d'autres réserves.

› LVMH EST MEMBRE-FONDATEUR DE LA FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LA BIODIVERSITÉ (FRB)



Fondation Good Planet

Cette Fondation, de coopération scientifique, a pour mission de favoriser aux niveaux national, européen et international, la recherche sur la biodiversité tout en instaurant un lien étroit avec les acteurs de la société.

En 2019, Guerlain a inauguré un soutien à la Fondation GoodPlanet créée en 2005 par Yann Arthus-Bertrand. Ce partenariat a pour vocation de sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de la protection des abeilles grâce au financement de deux animateurs au sein de La Ruche - une installation artistique et pédagogique de la Fondation consacrée à la découverte du monde apicole - et à l'animation d'ateliers Bee School, par des collaborateurs Guerlain en duo avec des médiateurs GoodPlanet, auprès d'enfants issus d'associations relevant du champ social visitant la Fondation.

› CHANEL SOUTIENT LE FONDS DE DOTATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DES LAVANDES

Chanel participe au programme de recherche EUCLIDE pour lutter contre le dépérissement des cultures de lavande et lavandin, initié en 2017 sur 4 ans.

Cette maladie est causée par le phytoplasme du Stolbur, une bactérie, qui est transmise par une cicadelle, un petit insecte.



Champs de lavande (crédit Chanel)

Chanel s'implique en finançant deux thèses portant sur la compréhension des interactions chimiques qui interviennent entre les lavandes et les cicadelles. Le programme se concentre sur la recherche des composés chimiques volatils* (COVs) et non volatils (COnVs) permettant de distinguer les plants sains ou malades chez différentes lavandes et lavandins puis, de déterminer leur effet sur le comportement de l'insecte. L'objectif est de développer des techniques de luttés naturelles et biologiques, comme le piégeage olfactif des insectes responsables du dépérissement de la lavande.

› LA FONDATION YVES ROCHER MET LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE LA VIE QUOTIDIENNE DE TOUS



©Emanuele Scorzellotti pour la Fondation Yves Rocher

La marque Yves Rocher est mécène depuis 1991 de la Fondation Yves Rocher, reconnue d'utilité publique. La Fondation a pour mission de mettre la biodiversité au cœur de la vie quotidienne de tous, en apportant soutien et aides financières à des actions locales, alternatives et puissantes aux quatre coins de la planète. 100 millions d'arbres ont déjà été plantés dans 35 pays grâce à une étroite collaboration avec une cinquantaine d'associations et ONG partenaires travaillant sur le terrain. Avec son programme Terre de Femmes qui fête ses 20 ans en 2021, la Fondation soutient également une large communauté de femmes qui dans 50 pays œuvrent pour le bien commun de notre planète.

L'association GreenHands soutenue par la Fondation Yves Rocher finance 33 pépinières à travers le Tamil Nadu, comme, ici, celle de Sooriyampatti (près de Thanjavur). On y élève chaque année 1,5 millions d'arbres, près de 70 espèces tolérantes à la sécheresse et l'agriculture biologique.

Enfin, le Groupe Rocher soutient la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) et notamment le prix jeunes chercheurs pour la biodiversité. Il a ainsi soutenu en 2020 le travail de Battle Karimi, une post-doctorante en microbiologie des sols.



Agro-écologie © Ronan Mouchebeuf

› L'OCCITANE SOUTIENT LES ECOSYSTEMES EN PROVENCE ET DANS LE MONDE



© L'Occitane en Provence

La marque L'Occitane en Provence s'engage depuis ses débuts dans la préservation du patrimoine Naturel de Provence et de Méditerranée :

- Entretien d'un verger conservatoire mis à disposition par le parc national de Port-Cros avec l'Association Sauvegarde des Forêts Varoises (ASDFV) ;
- Reconstitution de haies par la plantation de 1 860 arbres sur des terrains agricoles du plateau de Valensole, en partenariat avec le parc naturel régional du Verdon ;
- Programme Vergers d'avenir du Conservatoire méditerranéen partagé : conservation et plantation de variétés d'arbres fruitiers (4 000 arbres sur 20 sites) dans le but de protéger et diffuser la biodiversité cultivée méditerranéenne.

Depuis 2015, la Fondation soutient l'UICN pour l'élaboration de la liste rouge des écosystèmes méditerranéens. Véritables outils de connaissance, ces listes sont utilisées pour construire des stratégies de conservation, identifier les actions prioritaires, faire évoluer les politiques et la réglementation et sensibiliser les acteurs de la conservation de la nature comme le grand public. En 2019-2020, le chapitre « Ecosystèmes côtiers sur substrats sableux » a révélé qu'environ 26 % du linéaire côtier méditerranéen en France est évalué « En Danger » ou « Vulnérable ».

La Fondation L'Occitane et PUR Projet ont signé en 2019 un partenariat afin de proposer aux filiales de s'engager sur leur territoire. Ce partenariat couvre 10 pays, d'autres filiales s'engagent directement avec des associations locales. L'objectif de chaque projet est de régénérer les écosystèmes par des actions de reforestation ou d'agroforesterie permettant d'impliquer et de soutenir les communautés locales et d'améliorer leurs conditions de vie.

Enfin début 2020, le Groupe a créé un fonds en faveur de la restauration d'écosystèmes gravement touchés lors de catastrophes naturelles. Ce fonds sera alimenté grâce à des donations bénévoles provenant des actionnaires de L'Occitane.

› SHISEIDO SOUTIENT LE FONDS SAUVEGARDE DU PATRIMOINE LAVANDES EN PROVENCE GRÂCE AU MICRODON

Le principe ? Arrondir chaque mois son salaire à l'euro inférieur et reverser ces centimes sous forme de microdon au profit d'une association. L'entreprise abonde chaque don et permet de soutenir par exemple le Fonds Sauvegarde du Patrimoine Lavandes en Provence (SPLP) destiné à financer des programmes de recherche visant à trouver des solutions écologiques pour la préservation de la lavande en Provence actuellement menacée par le dépérissement à phytoplasme et le réchauffement climatique.

› CLARINS SOUTIENT L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES PROFESSIONNELS DE LA CUEILLETTE DE PLANTES SAUVAGES



Les cueilleurs de plantes sauvages, s'ils respectent des bonnes pratiques de cueillettes durables, sont de véritables sentinelles de la Nature et des écosystèmes : ils connaissent leurs zones de cueillette, y reviennent chaque année et sont les garants de la surveillance et la préservation des zones sauvages.

C'est pourquoi Clarins soutient l'Association Française des professionnels de la Cueillette de plantes sauvages. Depuis 2016, l'AFC élabore, avec un collectif de cueilleurs professionnels et de scientifiques, un guide de bonnes pratiques pour une gestion durable de la ressource en plantes sauvages. Il se compose ainsi :

- Un guide de préconisations générales ;
- Des livrets techniques spécifiques sur 55 plantes prioritaires sur les 728 cueillies en France métropolitaine. Celles à traiter en priorité sont soumises à une pression de cueillette importante ou nécessitent des savoir-faire spécifiques ;
- Une plateforme web qui diffusera à terme des contenus vidéo et audio et anime la communauté des utilisateurs de ce guide.

<http://cueillettes-pro.org/>

> CLARINS SOUTIENT LES RECHERCHES SUR LES CORAUX



Corail Scléactiniaire *Stylophora pistillata* - © A. Dias Mota-CSM

En collaboration avec le CSM (Centre Scientifique de Monaco) et l'IRCAN (institut de recherche sur le cancer et le vieillissement), Clarins a soutenu de nouvelles recherches sur des organismes marins particulièrement sensibles aux impacts des changements climatiques : les Coraux. Le corail, symbiose entre un polype et une microalgue, est particulièrement soumis à des stress oxydants massifs générés d'une part, par la production d'oxygène par la microalgue et d'autre part, par l'exposition intense aux UV des zones tropicales. Sur un modèle de corail *Stylophora pistillata*, les équipes de recherche ont investigué les mécanismes cellulaires et moléculaires mis en jeu par cet organisme marin pour lutter ces stress

Publication scientifique : <https://www.nature.com/articles/s41598-020-76925-2>

> NUXE SOUTIENT LE PROGRAMME FEMMES ET AGRICULTURE DURABLE



Agricultrice du groupe femmes Les Elles - © ADAGE35»

FONDATION **GoodPlanet** Partenaire de la Fondation GoodPlanet, le Groupe NUXE soutient des missions de développement durable et plus particulièrement le programme Femmes et Agriculture Durable, en accompagnant des agricultrices vers la transition écologique. Tourné vers la nature et les femmes, il résonne parfaitement avec les valeurs et les engagements responsables du groupe.

La Fondation GoodPlanet travaille main dans la main sur ce projet avec le réseau des CIVAM (Centres d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural). Ces acteurs associatifs s'engagent depuis plus de 50 ans pour une agriculture autonome et solidaire, destinée à pourvoir une alimentation de qualité à tous. Ils ont identifié les femmes agricultrices comme un moteur essentiel des projets durables et s'impliquent pour valoriser leur rôle et les aider à faire entendre leur voix dans le monde agricole.

<https://www.goodplanet.org/fr/>

> PIERRE FABRE PARTICIPE À DES RECHERCHES SUR LES PLANTES ET LES ESPÈCES

Pierre Fabre participe à l'orientation technico-économique des programmes de R&D nationaux sur les plantes médicinales à travers ses participations actives à des organismes professionnels comme l'ITEIPMAI^[14], le CNPMAI^[15], France-Agrimer ou des pôles de compétitivité (Innov'Alliance, AgriSudOuest Innovation).

Un partenariat est en place avec le laboratoire de chimie bio-inspirée (CNRS / Université de Montpellier) sur l'utilisation de plantes pour la dépollution de sites industriels ou miniers contaminés par des métaux lourds. Les données recueillies durant la phase recherche ont permis le passage au stade pilote sur un site minier abandonné du sud de la France.

Par sa politique d'inventaires biodiversité de ses sites, Pierre Fabre a identifié les espèces rares ou patrimoniales s'y trouvant. Ces espèces font l'objet d'un suivi spécifique et de préconisation de gestion adaptées. Ces données sont partagées avec les associations naturalistes locales qui participent à ces inventaires. Cette mutualisation permet une meilleure connaissance et une meilleure protection des milieux locaux.



Inventaire biodiversité sur le site Avène

Pierre Fabre Agronomie et la marque A-Derma s'inscrivent dans le dispositif national de sciences participatives du Museum national d'Histoire naturelle, l'Observatoire Agricole de la Biodiversité ; à travers cet observatoire, A-Derma a installé deux nichoirs à abeilles solitaires et veille à partager les observations sur l'impact des pratiques agricoles sur cet indicateur de la biodiversité.

A travers sa marque *Klorane* et la *Klorane Botanical Foundation*, le Groupe Pierre Fabre a mis en place un programme de recherche partenarial pluriannuel avec l'Institut de Botanique de l'Académie Chinoise des sciences à Pékin. Ce programme vise à protéger et identifier les causes de la raréfaction d'une espèce de Pivoine du Tibet : *Paeonia sterniana*. L'identification des caractéristiques biologiques de cette magnifique espèce devenue rare (environ 1000 pieds dans la nature) permettra la mise en place de programmes de sauvegarde.



Pivoine *Paeonia sterniana* - ©Pierre Fabre

ANNEXE



ACTEURS DE LA BIODIVERSITÉ



ORÉE

ORÉE est une association multi-acteurs qui fédère et anime depuis plus de 25 ans un réseau de près de 200 acteurs engagés (entreprises, collectivités locales, associations professionnelles et environnementales, organismes académiques et institutionnels...) pour échanger et mettre en place une dynamique environnementale au service des territoires. La diversité des enjeux rappelle un principe essentiel de l'action d'ORÉE : la nécessité de concilier économie et écologie. Ce principe, nous le mettons en œuvre en considérant notamment la biodiversité comme « le socle de nos sociétés, dont émanent les activités économiques », et en nous appuyant sur un réseau multi-acteurs puissant et investi. L'action de l'association se concentre autour de trois priorités : Biodiversité - économie ; Economie circulaire ; Reporting RSE et ancrage local. www.Oree.org

Grâce aux réflexions de son Groupe de travail économie-biodiversité prospective, plusieurs ouvrages permettent aux acteurs de s'approprier les enjeux biodiversité et leurs implications dans le quotidien de l'entreprise avec références et retours d'expériences à l'appui.

- Guide des Initiatives de prise en compte de la biodiversité par les entreprises aux niveau mondial, européen et international - http://www.oree.org/source/imgs/images-site-oree/Entreprises_Biodiversite_Initiatives.pdf
- La gestion de la biodiversité par les acteurs : de la prise de conscience à l'action » - <http://www.oree.org/actions-biodiversite-et-economie.html?query=gestion%20de%20la%20biodiversit%E9>
- Enjeux économie-climat-biodiversité - http://bit.ly/Climat_Biodiversite
- Enjeux biodiversité des ENR - http://www.oree.org/source/imgs/publications/_note_concilier_biodiversite_energies_renouvelables.pdf
Recueils de bonnes pratiques qui accompagnent le programme « Entreprises engagées pour la nature-act4nature France »
- Préservation de la biodiversité : quel rôle pour les entreprises - https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/sites/default/files/2020-07/Recueil%20bonnes%20pratiques_generique_WEB_200720.pdf
- Bonnes pratiques pour toutes les entreprises
- Bonnes pratiques pour les entreprises dont les matières premières sont issues du vivant

ORÉE porte la plateforme de l'initiative française pour les entreprises et la biodiversité qui est le point focal français du *Global Partnership for Business and Biodiversity* (GPBB) émanant de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) <https://entreprises-biodiversite.fr/>

- Climat et Biodiversité : Enjeux et pistes de solutions : Publié à l'occasion de la COP21, ce guide présente les liens étroits entre le climat et la biodiversité. Il propose des pistes de solutions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique bénéfiques pour la préservation de la biodiversité. http://bit.ly/Climat_Biodiversite
- *Concilier énergies renouvelables et biodiversité* : Publiée à l'occasion de la COP23, cette note part du principe selon lequel la protection de la biodiversité et la transition énergétique sont deux notions clés et interconnectées. Paru en 2017.



L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ (OFB)

L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité. Une de ses priorités est de répondre de manière urgente aux enjeux de préservation du vivant. Il est responsable de 5 missions complémentaires :

- La connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages ;
- La police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage ;
- L'appui et la mise en œuvre des politiques publiques ;
- La gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels ;
- L'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.



LA FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LA BIODIVERSITÉ (FRB)

La Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) a été créée en 2008, à la suite du Grenelle de l'environnement, à l'initiative des ministères chargés de la recherche et de l'écologie, par huit établissements publics de recherche. Ceux-ci ont depuis été rejoints par LVMH, l'Ineris, l'université de Montpellier et l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

La FRB a pour mission de soutenir et d'agir avec la recherche pour accroître et transférer les connaissances sur la biodiversité. Elle s'appuie pour cela sur son Conseil Scientifique constitué de 20 membres représentant les diverses disciplines de la biodiversité ainsi que sur son Conseil d'Orientation Stratégique constitué de 245 structures, réparties en 5 collèges thématiques.

La FRB collabore avec de nombreuses instances internationales comme l'Ipbes et la CDB. Elle est membre associée de l'Alliance nationale de recherche pour l'Environnement (AllEnvi).

La FRB est une fondation de coopération scientifique de droit privé et, à ce titre, son financement par les partenaires privés est éligible à déduction fiscale.

Ces travaux sont divers :

- Descriptifs des différents outils de la FRB et de son Centre de Synthèse et d'Analyses sur la Biodiversité (CESAB) ;
- Co-construction et lancement d'un appel à projets (AAP) de recherche sur les impacts (et les recommandations pour les réduire) des activités d'un secteur ou d'une filière ;
- Etude sur mesure d'une problématique donnée ;
- Veille scientifique sur un sujet donné ;
- Revue systématique, outil d'aide à la décision qui consiste à collecter le maximum de connaissances, publications scientifiques ou rapports publiés, en réponse à une question structurée, puis à en réaliser une évaluation critique et une synthèse afin d'établir un résumé pour les décideurs. ;
- Financement des travaux et encadrement d'un post doctorant sur une thématique de recherche donnée.

<https://www.fondationbiodiversite.fr/>

Parmi ses nombreuses publications :

- Biodiversité : les acteurs français passent à l'action - Recueil d'actions à la lumière des recommandations de l'IPBES en collaboration avec ORÉE ;
- L'APA pas à pas ;
- Fiches présentant l'état des connaissances scientifiques sur la biodiversité, ses enjeux et leurs solutions ;
- Biodiversité et services écosystémiques : Les services écosystémiques sont les biens ou services que les humains peuvent tirer, directement ou indirectement, du bon fonctionnement des écosystèmes pour assurer leur bien-être. L'érosion sans précédent de la biodiversité entraîne le déclin généralisé des services écosystémiques et d'importantes conséquences sur la santé et la qualité de vie des populations humaines. Si le constat alarmant du rythme de destruction de la biodiversité est largement partagé, il existe des pistes de solution pour inverser cette tendance ;
- Biodiversité et climat : Si le changement climatique d'origine anthropique a un impact grandissant sur la biodiversité, la dégradation des écosystèmes l'exacerbe en retour. Cela crée une boucle de rétroaction où les changements climatiques et l'érosion de la biodiversité s'accroissent mutuellement. Si les conséquences du changement climatique se font d'ores et déjà sentir sur les populations d'espèces et les écosystèmes, les solutions fondées sur la nature (SFN) se révèlent être des réponses simultanées aux enjeux du climat et de la biodiversité.

CADRE DE LA BIODIVERSITÉ INTERNATIONALE - EUROPE - FRANCE



NATIONS UNIES - AGENDA 2030 ET OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – ODD

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Au cœur de l'Agenda 2030, 17 Objectifs de développement durable (ODD) ont été fixés. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

- ODD 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

2 ODD pour la biodiversité :

- ODD 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ;
- ODD 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de manière durable, à gérer durablement les forêts, à lutter contre la désertification, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>



GLOBAL COMPACT – PACTE MONDIAL

Global Compact – Pacte mondial est l'initiative internationale d'engagement volontaire en matière de développement durable. Elle vise à faire respecter au monde des affaires 10 principes fondamentaux, parmi lesquels soutenir une approche préventive pour les défis environnementaux ou prendre une initiative pour renforcer la responsabilité environnementale.

<https://www.unglobalcompact.org/>

Global Compact France : <http://www.globalcompact-france.org/>



LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (CDB)

Adoptée lors du Sommet pour la Terre à Rio en 1992, la [Convention sur la diversité biologique \(CDB\)](#) est un traité international juridiquement contraignant qui a trois principaux objectifs :

- La conservation de la diversité biologique ;
- L'utilisation durable de la diversité biologique ;
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Son but général est d'encourager des mesures qui conduiront à un avenir durable. Elle vise tous les niveaux de la diversité biologique : les écosystèmes, les espèces et les ressources génétiques. L'organe directeur de la CDB est la Conférence des Parties (COP) composée de tous les gouvernements qui ont ratifié le traité. Elle se réunit tous les deux ans pour examiner les progrès accomplis, établir des priorités et décider de plans de travail. La COP 15 devrait se tenir à Kunming, en Chine, en octobre 2021. Elle définira le cadre pour la biodiversité post-2020.

En 2010, les Parties à la CDB ont adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, cadre d'action décennal de tous les pays et parties prenantes visant à sauvegarder la diversité biologique et les avantages qu'elle fournit aux populations du monde. Vingt objectifs ambitieux mais réalistes ont été adoptés dans le cadre du Plan stratégique : les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

Le Protocole de Nagoya à la CDB est un accord international visant à partager les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques d'une manière juste et équitable.



L'INTERGOUVERNEMENTAL SCIENCE-POLICY PLATFORM ON BIODIVERSITY AND ECOSYSTEM SERVICES

L'Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) est un groupe international d'experts sur la biodiversité sous l'égide des Nations Unies (sans en être un organe).

Son objectif est de renforcer la mise à disposition des savoirs pour une meilleure prise de décision grâce à la science.

En 2019, l'IPBES a publié le [rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques](#) : Le dangereux déclin de la nature : Un taux d'extinction des espèces « sans précédent » et qui s'accélère.

Le secrétariat français de l'IPBES est assuré par la FRB.

<https://www.ipbes.net/>



CHARTRE DE METZ SUR LA BIODIVERSITÉ

Les ministres de l'Environnement du G7 ont signé, le 6 mai 2019, la [Charte de Metz sur la Biodiversité](#). Cette Charte, dont le rapport de l'IPBES constitue le socle scientifique, doit permettre d'élever les enjeux liés à la biodiversité au même niveau que ceux du climat, selon 3 axes :

- Accélérer les efforts pour lutter contre l'érosion de la biodiversité ;
- Encourager la participation d'autres acteurs et parties prenantes ;
- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre mondial de la biodiversité post-2020.



LES PRINCIPES ET CRITÈRES DU BIOCOMMERCE

Les Principes et Critères du Biocommerce (Biotrade / CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement) révisés en 2020, sont étroitement alignés sur les principaux accords multilatéraux sur l'environnement, comme la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Ils sont également conformes à l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable, à l'Accord de Paris sur le climat et au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et au partage des bénéfices qui découlent de leur exploitation.

<https://unctad.org/fr/node/2992>



LE PROGRAMME SUR L'HOMME ET LA BIOSPHÈRE (MAB) DE L'UNESCO

Le Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB) de l'UNESCO est un programme scientifique intergouvernemental visant à établir une base scientifique afin d'améliorer les relations entre les individus et leur environnement. Il associe sciences exactes, naturelles et sociales pour améliorer les moyens de subsistance des populations et sauvegarder des écosystèmes naturels et gérés, promouvant ainsi des approches novatrices du développement économique qui sont socialement et culturellement adaptées et viables du point de vue environnemental.

<https://fr.unesco.org/mab>



L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (IUCN)

L'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) est une union de Membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses plus de [1 400 organisations Membres](#) et les compétences de plus de [17 000 experts](#). L'IUCN fait aujourd'hui autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver.

<https://www.iucn.org/fr>

Liste Rouge mondiale des espèces menacées :

<https://iucn.fr/liste-rouge-mondiale/>



Les Solutions fondées sur la Nature (SFN) sont les actions qui s'appuient sur les écosystèmes afin de relever les défis globaux comme la lutte contre les changements climatiques, la gestion des risques naturels, la santé, l'accès à l'eau, la sécurité alimentaire... En effet, des écosystèmes sains, résilients, fonctionnels et diversifiés fournissent de nombreux services écosystémiques et permettent donc le développement de solutions au bénéfice de nos sociétés et de la biodiversité, dans le cadre des changements globaux.

<https://iucn.fr/solutions-fondees-sur-la-nature/>

L'IUCN France propose plusieurs recommandations applicables quel que soit le pays, le contexte juridique et le secteur d'activité, pour rédiger un reporting biodiversité de qualité : [Le reporting biodiversité des entreprises et leurs indicateurs](#)



LE PACTE VERT POUR L'EUROPE (GREEN DEAL)

Le Pacte vert pour l'Europe (Green Deal) propose un plan d'action destiné à :

- promouvoir l'utilisation efficace des ressources en passant à une économie « propre » et circulaire ;
- restaurer la biodiversité et réduire la pollution.

Le Pacte vert comprend la [Stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030](#).



LA LOI POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA NATURE ET DES PAYSAGES

La France a adopté, en 2016, la [Loi pour la reconquête de la Biodiversité, de la nature et des paysages](#).

Biodiversité 2030 : au terme de concertations territoriales et citoyennes qui se déroulent tout au long de l'année 2021, la troisième Stratégie nationale pour la Biodiversité engage la France pour inverser la trajectoire de déclin de la biodiversité au cours des dix prochaines années.

Portail [Biodiversité Tous vivants !](#)

La Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI) a été adoptée le 14 novembre 2018 pour mettre fin en 2030 à l'importation de produits forestiers ou agricoles non durables contribuant à la déforestation dans les filières de cacao, hévéa, soja, huile de palme, bois et ses produits dérivés, et bœuf et co-produits.

Avec cette stratégie, la France souhaite jouer un rôle moteur dans le domaine de la lutte contre la déforestation importée en proposant la première initiative de ce type.
<https://www.deforestationimportee.fr/fr>

INITIATIVES COLLECTIVES ET ENGAGEMENTS / COALITIONS D'ACTEURS

UNEP-WCMC WORLD CONSERVATION MONITORING CENTRE

UNEP-WCMC World Conservation Monitoring Centre : Centre de surveillance de la conservation de la nature [The 2020 Biodiversity Strategic Planning Timeline](#)

UNESCO BIODIVERSITY INITIATIVE

[UNESCO Biodiversity Initiative](#) : Initiative interdisciplinaire qui réunit différents domaines d'expertise : les sciences naturelles et sociales, la culture, l'éducation et la communication.



ACT4NATURE INTERNATIONAL

L'alliance act4nature international est une initiative pragmatique d'engagement volontaire des entreprises en faveur de la biodiversité. Destinée aux entreprises internationales françaises, elle a pour objectif de les mobiliser sur la question de leurs impacts directs et indirects, de leurs dépendances et de leurs possibilités d'action favorable à la nature.

L'alliance a été créée et est animée par un comité de pilotage multi-acteurs composé d'entreprises, de réseaux d'entreprises, d'ONG environnementales et d'organismes scientifiques.

[65 entreprises](#) se sont engagées lors du lancement de l'initiative en 2018. En 2020, [27 entreprises](#) ont vu leur engagement reconnu comme [SMART](#).

<http://www.act4nature.com/>



ENTREPRISES ENGAGÉES POUR LA NATURE / ACT4NATURE FRANCE

Entreprises engagées pour la Nature / Act4Nature France est un engagement des entreprises en faveur de la biodiversité, qui implique de :

- Signer, au plus haut niveau de l'entreprise, les [10 principes communs](#) ;
- Définir un plan d'actions volontaire robuste.

[Un guide pédagogique](#) permet à l'entreprise d'être accompagnée.

Les entreprises engagées pour la nature dressent un bilan de l'exécution de leur plan d'actions tous les deux ans.
<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/entreprises>



GLOBAL PARTNERSHIP FOR BUSINESS AND BIODIVERSITY (GPBB)

Afin d'impliquer les acteurs économiques aux enjeux de la préservation de la biodiversité, notamment définis par la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), le Secrétariat de la CDB a créé le Partenariat mondial (en anglais, Global Partnership for Business and Biodiversity (GPBB)). Il a pour objet de valoriser les engagements des acteurs économiques vis-à-vis des enjeux de la CDB. Ce programme découle des décisions prises lors de la Conférence des Parties 10 (décision X/21/3a) « Engagement du secteur privé » et de la Conférence des Parties 11 (décision XI/7/1) « Les entreprises et la diversité biologique ». Il émane de la prise de conscience collective des atteintes portées à la biosphère. C'est un signe concret de la compréhension croissante, de la part de la communauté mondiale, des enjeux liés à la perte de la biodiversité et du rôle clé que doivent jouer les entreprises pour faire face à ces enjeux.

Le Partenariat mondial est essentiellement « un réseau de réseaux » reliant entre elles les diverses Initiatives régionales et nationales. Il favorise l'échange inter-organisations en facilitant le dialogue et la coopération entre toutes les parties prenantes aux différentes activités du secteur privé. Ce faisant, il permet d'augmenter l'efficacité des efforts engagés.

<https://www.cbd.int/business/gp.shtml>

ORÉE est le point focal français du GPBB.



PLATEFORME DE L'INITIATIVE FRANÇAISE POUR LES ENTREPRISES ET LA BIODIVERSITÉ

Plateforme de l'Initiative française pour les Entreprises et la Biodiversité est le lieu français de collecte et de valorisation de ces engagements pour :

- Permettre un partage de pratiques et de connaissances ;
- Exposer des études de cas ;
- Fournir des ressources ;
- Relayer les initiatives de gestion de la biodiversité des acteurs économiques et institutions français auprès de la CDB.

Retours d'expériences : <https://entreprises-biodiversite.fr/retours-experience-entreprises/>



UNION FOR ETHICAL BIOTRADE (UEBT)

L'Union for ethical bioproducts – UEBT est une certification pour les entreprises qui souhaitent s'engager dans un approvisionnement durable respectant les êtres humains et la biodiversité.

<https://www.ethicalbioproducts.org/our-label>



ONE PLANET FOR BIODIVERSITY (OP2B)

One Planet for Biodiversity – OP2B est une coalition multisectorielle agroalimentaire, cosmétiques, textile, distribution, finance...), OP2B regroupe à ce jour 27 entreprises qui visent à mener des actions concrètes et de grande échelle pour contribuer à un changement systémique des pratiques agricoles afin de protéger et restaurer la biodiversité. Ces programmes se déclinent autour de trois axes :

- Mettre en place des techniques agricoles régénératrices pour améliorer la santé des sols, la biodiversité à l'échelle des exploitations agricoles et le revenu des exploitants ;
- Diversifier les portefeuilles de produits afin d'accroître la biodiversité cultivée et consommée et d'améliorer la résilience de nos modèles agricoles et alimentaires ;
- Lutter contre la déforestation liée à la production de commodités et développer la restauration et la protection des écosystèmes à haute valeur naturelle.

Son action porte à la fois sur le développement d'actions de terrain, la définition d'objectifs communs et des actions de plaidoyer auprès des institutions européennes et internationales.

LA BOÎTE À OUTILS

NORMALISATION

LA NORME AFNOR NF X32-001

Démarche biodiversité des organisations (d'application volontaire) définit les outils et les méthodes de référence pour cadrer les projets liés à la protection de la biodiversité.

LA NORME ISO 26000

La norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale (norme internationale d'application volontaire). Ce sont des lignes directrices pour tous ceux qui ont conscience qu'un comportement socialement responsable et respectueux de l'environnement est un facteur clé de la réussite. Non seulement ISO 26000 donne la bonne ligne de conduite à suivre mais, de plus en plus, cette norme est appliquée pour évaluer l'engagement des organisations en faveur du développement durable ainsi que leur performance globale. Elle amène à définir une stratégie Biodiversité.

LES NORMES ISO 14000

Les entreprises et les organisations de tout type qui ont besoin d'outils pratiques pour gérer leurs responsabilités environnementales peuvent se reposer sur la famille des normes ISO 14000 - Management environnemental

- ISO 14001 définit les critères d'un système de management environnemental et se prête à la certification. Elle propose un cadre que les entreprises ou organisations peuvent appliquer pour mettre en place un système efficace de management environnemental.
- EMAS (Eco management and audit scheme) est un règlement européen d'application volontaire permettant à tout type d'organisation d'évaluer, de publier et d'améliorer sa performance environnementale.

LA NORME 16128

La norme 16128 vise à définir une terminologie commune aux ingrédients biologiques et naturels.

L'ISO 16128-1:2015 fournit des lignes directrices relatives aux définitions applicables aux ingrédients cosmétiques naturels et biologiques.

L'ISO 16128-2:2017 décrit les méthodes de calcul des Indices Naturel, d'Origine Naturelle, Biologique et d'Origine Biologique.

Cette norme n'a pas pour objectif de se prononcer sur les revendications des produits, ni d'être un label.

GUIDES

MEDEF - GUIDE ENTREPRISES ET BIODIVERSITÉ : LES CLÉS POUR AGIR

L'érosion rapide de la biodiversité constitue un défi d'une importance égale à celle du changement climatique et doit être l'affaire de tous. Heureusement, il est encore possible d'agir, et les entreprises détiennent une part importante des solutions.

En 2021, le MEDEF publie un nouveau guide Entreprises et biodiversité : les clés pour agir, pour contribuer à la prise de conscience par les dirigeants d'entreprises des risques et des opportunités liés à la préservation de la biodiversité et pour les aider à agir concrètement pour répondre à ce défi.

EPE - PUBLICATIONS D'ENTREPRISES SUR L'ENVIRONNEMENT

Parmi les publications d'Entreprises pour l'Environnement - EpE :

- [Mesurer et piloter la biodiversité](#) est destinée aux entreprises qui souhaitent agir et donc ont besoin d'indicateurs de biodiversité. Une quarantaine d'exemples concrets illustrent les étapes clés de l'élaboration et de la mise en place d'indicateurs de biodiversité dans l'entreprise.
- [Solutions des entreprises pour la biodiversité](#) : changer d'échelle explique les leviers et modes d'action des entreprises et s'efforce d'identifier les conditions de leur changement d'échelle : comment déployer les actions ou des actions de même nature dans différents sites, dans d'autres secteurs ou d'autres entreprises, tout en évitant de transférer les pressions d'un milieu ou d'un enjeu à un autre.

CONFÉDÉRATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (CPME) ET LE COMITÉ - GUIDE COMMENT ET POURQUOI AGIR EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

La Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) et le Comité 21 ont publié un guide [Comment et pourquoi agir en faveur de la biodiversité](#). Ce guide a vocation de sensibiliser les chefs d'entreprise aux enjeux de biodiversité et les accompagner dans leurs démarches. Y sont notamment présentés des outils et acteurs sur lesquels ils peuvent s'appuyer ainsi que des témoignages de chefs d'entreprise ayant déjà mis en place des mesures de protection de la biodiversité.

LA MISSION ECONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ - CDC

La Mission Economie de la Biodiversité - CDC, créée en 2007, une filiale de la caisse des dépôts et consignations concilie développement économique et préservation des écosystèmes. Elle agit pour ce faire en coopération avec des acteurs locaux – collectivités, associations, agriculteurs etc. – dans le cadre de projets territoriaux destinés à protéger l'environnement. Elle conçoit des solutions écologiques et financières permettant la mise en œuvre sur le long terme d'action de restauration/préservation de la biodiversité. Elle constitue ainsi une organisation pionnière en matière de compensation écologique, en fournissant aux maîtres d'ouvrage publics et privés des méthodes innovantes leur permettant d'agir en faveur de l'environnement.

Le [Global Biodiversity Score](#) est un outil permettant de mesurer l'empreinte biodiversité des entreprises

Nature 2050 contribue à l'adaptation de son territoire au changement climatique à travers des solutions fondées sur la nature

Guide : [Entreprises et biodiversité : quels outils pour quelles décisions ?](#)

FRANCE STRATÉGIE - LA PLATEFORME RSE

Installée par le Premier ministre au sein de France Stratégie, la Plateforme RSE - plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises a publié un [Avis sur l'Empreinte biodiversité des entreprises](#) (janvier 2020).

LA FONDATION DE LA MER - « OCEAN APPROVED »

La Fondation de la Mer a ouvert la plateforme web « [Ocean Approved](#) » dédiée au [Référentiel Océan](#) (labélisé Bureau Veritas), le premier outil au monde fondé sur l'ODD14 permettant aux entreprises d'intégrer l'Océan dans leur stratégie RSE.

FEBEA - LE LIVRE BLANC "ECONOMIE CIRCULAIRE ET SECTEUR ECONOMIQUE"

En 2018, la FEBEA publiait son premier guide en matière d'environnement : [le Livre blanc "Economie circulaire et secteur économique"](#) proposant 120 bonnes pratiques partagées par ses adhérents.

AGENDA BIODIVERSITÉ

EVÈNEMENTS INTERNATIONAUX

CONGRÈS DE LA NATURE DE L'UICN

L'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) organise le Congrès Mondial de la Nature tous les quatre ans. La prochaine édition aura lieu, du 3 au 11 septembre 2021, à Marseille
<https://www.iucncongress2020.org/fr>

CONFÉRENCE DES PARTIES (COP15) DE LA CDB

La prochaine conférence des parties (COP15) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) devrait se tenir du 11 au 24 octobre 2021, à Kunming, en Chine. Son objectif est d'adopter le nouveau cadre mondial de la biodiversité pour les prochaines années.
<https://www.cbd.int/>

AGENDA ENTREPRISES ET PARTIES PRENANTES

GREEN WEEK

Chaque automne, la Commission européenne organise la [Green Week](#). L'édition 2020 avait pour thème la biodiversité.

LES ASSISES DE LA BIODIVERSITÉ

[Les Assises de la Biodiversité](#) portées par les éco-maires et Ideal connaissance sont l'occasion de rencontrer l'ensemble des acteurs du monde de la biodiversité, s'informer, partager, réfléchir, agir, produire ensemble autour de conférences thématiques.

LE FORUM ECONOMIE ET BIODIVERSITÉ

[Le Forum Economie et Biodiversité](#), organisé tous les deux ans par l'Office français de la biodiversité, vise à renforcer la mobilisation et l'engagement des acteurs économiques en faveur de la biodiversité et sa prise en compte dans le développement des activités.

AGENDA TOUT PUBLIC

Les journées internationales des forêts le 21 mars, de l'eau le 22 mars, de la terre le 22 avril, des abeilles le 20 mai, de la biodiversité le 22 mai, de l'océan le 8 juin, de la mer le 24 septembre...

La Fête de la Nature, au mois de mai, est l'occasion pour les entreprises d'organiser des événements et des actions avec les salariés et les parties prenantes - Rejoignez le mouvement : <https://fetedelanature.com/>.

S'informer des actions menées autour de chez soi : dans sa ville, sa campagne, sa région, en famille, pendant les vacances.

Suivre les associations, les collectivités locales... et participez à leur actions et événements de sensibilisation.



REMERCIEMENTS

La rédaction de ce guide a débuté au moment où le monde basculait dans un bouleversement total, au moment où les interactions entre les atteintes à la biodiversité et les activités des humains devenaient évidentes aux yeux de tous.

Nous dépendons de la biodiversité, nous en bénéficions. Enfin, nous en sommes tous conscients, aujourd'hui, le défi de la sauvegarde de la biodiversité et de ses composantes est tout aussi crucial que celui de la lutte contre le changement climatique. Ils sont même liés.

Les entreprises, conscientes de leurs responsabilités, détiennent une part importante des solutions. Preuve en est le contenu de ce guide et le partage de bonnes pratiques inspirantes.

Ce guide est le fruit d'un (télé)travail collectif très enrichissant entre passionnés par le monde du vivant. Nous les remercions chaleureusement pour leur contribution, leur expertise et leur vision. Un grand merci aussi aux adhérents qui ont répondu à notre enquête et partagé leurs solutions.

Nous espérons qu'il inspirera le plus grand nombre et donnera des clés et des solutions car chacun, à son échelle, peut agir pour la biodiversité. Il n'est pas trop tard pour le faire, bien au contraire.

Soyons ambitieux !

Rédaction :

Membres du Groupe de travail Biodiversité de la FEBEA, présidé par Cécile JOUCAN / LVMH
FEBEA : Nathalie DELANGLE - Carlota VICENTE

Contribution :

Membres du Groupe de travail Suivi Protocole de Nagoya, présidé par Claire MAZARS / PIERRE FABRE

Relecture :

Hélène LERICHE / OREE

Juillet 2021



137 rue de l'Université - 75007 PARIS

Tél. 01 56 69 67 89

www.febea.fr

[@LeLabdeClaire](https://www.instagram.com/LeLabdeClaire)

